

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS  
ENTRE LES AUTOCHTONES  
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU  
88 RUE ALLARD,  
VAL-D'OR (QUÉBEC)

LE 12 JUIN 2017

VOLUME 5

Gabrielle Boyer s.o.  
Karine Bédard, s.o.

Sténographes officielles  
**STENOEXPRESS**  
201 ch. De l'Horizon,  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

**COMPARUTIONS :**

**POUR LA COMMISSION :**

**Me CHRISTIAN LEBLANC**

**Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN**

**INTERVENANTS :**

**Me DAVID CODERRE** pour

l'Association des policières et  
policiers provinciaux du Québec

## TABLE DES MATIÈRES

Liste des pièces cotées.....	4
Préliminaires.....	5
Présentation de Rodrigue Wapistan.....	9, 41
Présentation de Serge Ashini Goupil.....	17
Présentation de Me Tamara Thermitus.....	77
Présentation de Widia Larivière.....	140
Présentation de Daniel Salée.....	155

-----

**LISTE DES PIÈCES COTÉES**

P-004 PowerPoint de Serge Ashini Goupil ..... 70

-----

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**LA GREFFIÈRE :**

La Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics du Québec, présidée par l'Honorable Jacques Viens, est maintenant ouverte. Veuillez vous asseoir.

**L'HONORABLE JUGE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

Alors bonjour. Bienvenue en cette deuxième semaine d'audiences de la Commission. Je... nous allons arriver au témoin tout à l'heure, je vais d'abord demander à Maître Barry-Gosselin, après avoir demandé aux procureurs de s'identifier, de nous donner le programme de la semaine. Alors identification des procureurs.

**LA GREFFIÈRE :**

Je demanderais aux procureurs de s'identifier ainsi que l'organisme que vous représentez.

**Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN,**

**PROCUREURE EN CHEF ADJOINTE :**

Marie-Josée Barry-Gosselin, procureure en chef adjointe de la Commission.

**Me DAVID CODERRE,**

**PROCUREUR DE L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS**

**PROVINCIAUX DU QUÉBEC :**

David Coderre, pour l'Association des

1            policières et policiers provinciaux du Québec.

2            **LE COMMISSAIRE :**

3            Alors bienvenue à vous deux (2).

4            **Me DAVID CODERRE :**

5            Bonjour.

6            **LE COMMISSAIRE :**

7            Alors Maître Barry-Gosselin, est-ce que vous  
8            pouvez-vous nous donner un aperçu du programme de  
9            la semaine?

10           **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

11           Certainement Monsieur le Commissaire. On a un  
12           beau, mais chargé programme cette semaine. Ce  
13           matin, on entendra le chef Rodrigue Wapistan de  
14           la communauté de Nutashkuan qui est accompagné de  
15           Serge Ashini Goupil, conseiller pour la Nation  
16           Innue, qui feront une présentation.

17           C'est après-midi, il y aura madame Tamara  
18           Thermitus, présidente de la Commission des droits  
19           de la personne et des droits de la jeunesse, et  
20           qui sera accompagnée de Widia Larivière, une  
21           agente également à la Commission, qui fera une  
22           présentation. Et finalement, monsieur Daniel  
23           Salée, qui est professeur titulaire en sciences  
24           politiques à l'Université de Concordia. Donc ça,  
25           c'est le plan pour la journée de lundi.

1           Mardi le treize (13) juin, nous aurons un  
2           représentant du Secrétariat aux affaires  
3           autochtones, représentant également du ministère  
4           de la Justice et du ministère de la Sécurité  
5           publique en avant-midi et en début d'après-midi.  
6           Et finalement, monsieur Jobie Tukkiapik, président  
7           de la société Makivik, qui viendra nous parler de  
8           la réalité des Innus.

9           Mercredi le quatorze (14) juin, nous  
10          débuterons avec le Grand Chef Matthew Coon-Come,  
11          et dans l'après-midi, différents représentants du  
12          ministère de la Santé et des Services sociaux qui  
13          viendront nous adresser également.

14          Finalement jeudi, Pierre Lepage en avant-midi,  
15          anthropologue, et en après-midi, deux (2)  
16          procureurs en chef du Directeur des poursuites  
17          criminelles et pénales. Donc maître Marie-  
18          Chantale Brassard et maître Patrick Michel, qui  
19          viendront nous parler du Directeur des poursuites  
20          criminelles et pénales.

21          Finalement vendredi, il y aura monsieur Noah  
22          Swappie, de la Nation Naskapi, qui viendra, et  
23          également deux (2) représentants de la Nation  
24          Innue, soit madame Virginie Michel et monsieur  
25          Jean-Charles Piétacho.

1 Et ça devrait compléter la semaine vendredi en  
2 fin d'après-midi.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Alors merci. Alors vous en... vous pouvez  
5 procéder avec votre premier témoin.

6 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

7 Oui. Donc les deux (2) premiers témoins ce matin  
8 sont monsieur Wapistan et monsieur Ashini Goupil.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Alors bienvenue à vous deux (2). Je suis heureux  
11 de vous accueillir à Val-d'Or dans le cadre des  
12 audiences. Merci d'avoir accepté notre  
13 invitation, de venir présenter votre organisme,  
14 votre Nation, et nous préciser les attentes que  
15 vous avez à l'égard de la Commission.

16 Alors Maître Barry-Gosselin, on va les  
17 assermenter et ensuite...

18 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

19 Oui.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 ... nous procédons.

22 -----

23

24

25



1 Rodrigue Wapistan  
2 Chef de la Communauté Nutashkuan  
3 Assermenté

4 Serge Ashini Goupil  
5 Conseiller pour la Nation Innue  
6 Assermenté

7 -----

8 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

9 Merci Madame la Greffière.

10 Donc Monsieur Wapistan, je pense que vous  
11 voulez faire une première adresse introductive  
12 avant qu'on passe la parole à monsieur Ashini  
13 Goupil?

14 **M. RODRIGUE WAPISTAN,**

15 **CHEF DE LA COMMUNAUTÉ NUTASHKUAN :**

16 Oui. Premièrement, c'est un... je suis...  
17 c'est un honneur d'être ici, à Val-d'Or, malgré la  
18 distance qui sépare ma communauté. En tout cas,  
19 comme j'ai dit à certains gens: "Vous êtes loin  
20 de Nutashkuan, vous êtes très loin de  
21 Nutashkuan". Je suis arrivé cette nuit, à une  
22 heure (1 h) du matin. Écoute, je suis venu ici...  
23 premièrement, j'aimerais ça m'exprimer dans ma  
24 langue. Je pense c'est un...

25

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Vous êtes bienvenu. La seule suggestion que je  
3 pourrais vous faire c'est, après vous être  
4 exprimé dans votre langue, peut-être...

5 **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

6 Oui. Je vais faire un...

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 ...résumer en français pour... pour mon  
9 bénéfice...

10 **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

11 Oui. Merci beaucoup.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 ... et les autres auditeurs qui ne connaissent  
14 pas votre langue, malheureusement.

15 **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

16 Pas de problème. Je vais faire la... Pour le  
17 bénéfice des gens là, je vais faire la  
18 traduction.

19 --- Adresse en langue innue de Nutashkuan ---

20 O.K. Pour le bénéfice des gens, j'ai... j'ai  
21 salué ma communauté, premièrement, mes membres de  
22 ma communauté. J'ai salué les... les autres  
23 membres, les autres nations aussi. Et j'ai dit  
24 que, ça fait cela quand même un bout de temps,  
25 hein, un bout de temps qu'on fait de la pression

1           auprès de... auprès de Ghyslain Picard, auprès  
2           des gouvernements aussi, pour nous faire  
3           entendre. Pour nous faire entendre dans les...  
4           j'appelle ça des... des péripéties- comment je  
5           pourrais dire ça donc *-malheureux*. Malheureux.  
6           On a traversé des choses *malheureux*, puis je  
7           pense que ça fait des... des années qu'on  
8           réclame... Ça fait des années qu'on réclame se  
9           faire entendre. Se faire entendre par rapport à  
10          des services publics, par rapport à le dossier de  
11          police, par rapport au dossier de la santé, par  
12          rapport à les dialysés, par rapport à les  
13          hôpitaux, par rapport à Hydro-Québec aussi.  
14          Hydro-Québec c'est une société d'État. Leurs  
15          manquements, j'ai une entente - ça, je reviendrai  
16          plus tard après par exemple, ok?

17                On pourrait... Moi, ce que je voulais faire  
18                à matin là, aussi là, c'est d'ouvrir une  
19                discussion. C'est une première... une première  
20                discussion que je veux ouvrir avec vous. Je vais  
21                avoir... je vais impliquer d'autres gens. Comme  
22                j'ai dit tantôt, je vais impliquer d'autres gens  
23                de mon... de mon département au niveau de la  
24                santé, je vais impliquer un ancien directeur de  
25                la police à venir s'exprimer dans le temps qu'on

1           avait le... le corps de police, maintenant on ne  
2           l'a plus. C'est la... - comment ils appellent  
3           ça - la Sûreté du Québec qui nous dessert à  
4           partir de Havre-Saint-Pierre.

5           Bon. Je veux commencer ici en... Pour le  
6           bénéfice des gens, en langue française, c'est que  
7           premièrement, je voudrais remercier puis honorer  
8           aussi, Anishnabe, la Nation Anishnabe que nous  
9           sommes présents sur ses terres. Nous, c'est  
10          coutumier de saluer des gens de la Nation... la  
11          Nation Anishnabe. Et je remercie beaucoup... Je  
12          salue les chefs qui sont... qui sont dans la  
13          communauté.

14          Écoute, Nutashkuan... Nutashkuan c'est mille  
15          trois cents (1300) membres inscrits. Selon la  
16          Loi sur les Indiens, c'est un registre à  
17          numéro... à numéro... On est identifié par un  
18          numéro. C'est malheureux, mais c'est comme ça.

19          On... Comme je ressens, d'autres gens  
20          doivent ressentir la même chose. On est... on  
21          vit dans une communauté, dans les terres  
22          fédérales, cloîtrée. Cloîtrée. Des murs. Des  
23          directives venant... venant d'en haut, du  
24          fédéral. On est... on est condamnés.

25          Par contre... par contre, comme j'ai toujours

1 dit à mes membres: "On est libre. On est une  
2 nation... on est une nation innue libre. Libre  
3 de chasser, libre de pêcher, libre de se promener  
4 sur notre territoire".

5 Écoute Monsieur le Commissaire - c'est comme  
6 ça qu'on l'appelle c'est ça? Oui. Monsieur  
7 le... Nous avons... Maintenant, ma communauté  
8 est située à environ deux mille (2 000)  
9 kilomètres de Val-d'Or ou Montréal, mettons.  
10 Deux mille cinq cents (2 500)?

11 **M. SERGE ASHINI GOUPIL,**  
12 **CONSEILLER DE LA NATION INNUE :**

13 Presque deux mille (2 000) là, je pense. Oui.

14 **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

15 Presque deux mille (2 000). C'est ça. C'est  
16 une communauté qui est située à l'est de la  
17 région... le district 09, communément appelé...  
18 Bien, il est reconnu aussi selon une place où les  
19 gens appellent aussi la Place d'où Gilles  
20 Vigneault... - Gilles Vigneault, vous connaissez  
21 Gilles Vigneault.

22 Nutashkuança veut dire l'endroit... le lieu  
23 où on chasse l'ours. On a une belle rivière à  
24 saumon. Moi-même, je pêche le saumon. Quand  
25 madame la... le procureure adjointe m'a appelé,

1           il y a de cela deux (2) semaines je crois - deux  
2           (2) semaines - je vous dirais, ça a été court et  
3           vite, mais il fallait... il fallait je me  
4           déplace, c'était important pour moi. Je vais  
5           vous expliquer pourquoi. Parce qu'actuellement,  
6           dans ma communauté, la saison printanière a  
7           passé, nous avons soixante-sept (67) maisons  
8           inondées. Soixante-sept (67) maisons inondées à  
9           cause le changement climatique, à cause la  
10          nappe... phréatique, qui a monté pour des sous-  
11          sols puis ont atteint soixante-sept (67) maisons,  
12          qui est équivalent... On a deux cent seize  
13          (216), environ, maisons, puis c'est quand  
14          soixante-sept (67), ça représente environ  
15          quarante pour cent (40 %) des... de mon parc  
16          d'habitation qui est touché dans la communauté.  
17          Puis là ça fait un mois qu'on est... plus que  
18          trente (30) jours qu'on est sur un...  
19          actuellement aussi là, sur un... les mesures  
20          d'urgence. Mais il fallait... Moi-même je suis  
21          touché là, je suis sinistré. Il fallait... il  
22          fallait enlever les affaires, il fallait aussi  
23          jeter des vêtements, puis là le service, ça c'est  
24          la responsabilité de la... pas la province mais  
25          le fédéral. Alors on reçoit des services à

1            compte-gouttes puis ça... ça n'a pas de bon sens.  
2            Écoute, maintenant, pour parler un peu ma  
3            communauté, nous avons, à cinq kilomètres (5 km)  
4            de Nutashkuan un village, une municipalité qui  
5            s'appelle Natashquan. Écoute nous avons... Je  
6            ne me cache pas, nous avons une bonne  
7            communication avec ces gens-là, malgré les  
8            différends, des petits... des petits accrochages  
9            dans la vie là, mais, en *grosso modo*, nous avons  
10           une très bonne, très très bonne collaboration  
11           aussi avec les gens de la municipalité.

12                    Et les gens, ont participe aussi à ce qui a  
13           trait aussi, du régional, la MRC, le préfet Luc  
14           Noël, que nous avons une très bonne communication  
15           aussi, puis de l'écoute aussi. La consultation,  
16           qui est important, il nous consulte beaucoup le  
17           préfet de la MRC de la Minganie.

18                    Écoute, moi le but à matin aussi là, c'est...  
19           ce que je veux faire là, c'est je veux ouvrir la  
20           discussion, qu'on appelle. Parce que je veux  
21           faire intervenir d'autres gens, comme je l'ai  
22           mentionné tantôt. Je vais faire intervenir la  
23           directrice de la santé, l'ancien directeur de  
24           police.

25                    Maintenant nous, la Nation Innue, peut-être

1            je laisserai la partie à Serge Ashini Goupil de  
2            faire la présentation. Et c'est pour ça je l'ai  
3            invité aussi, parce que Serge, il nous accompagne  
4            beaucoup beaucoup, malgré le manque de  
5            financement. Je remercie beaucoup sa  
6            disponibilité aussi, là. Si tu peux présenter la  
7            Nation Innue, Serge.

8            -----

9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25



1       **M. SERGE ASHINI GOUPIL :**

2           Merci Chef. Bien, kuei, tout le monde. On s'est  
3           un peu entendus le Chef et moi qu'il allait...  
4           après... après ma présentation, il allait  
5           continuer des enjeux plus précis ou des échanges  
6           avec vous, Commissaire Viens. Donc je voulais  
7           rien que me présenter: Serge Ashini Goupil, je  
8           suis Innu aussi, je viens de... je suis  
9           originaire de Matimekush-Lac John, donc au nord  
10          de Sept-Îles, maintenant membre de la communauté  
11          Uashat Mak Mani-Utenam. Le chef mentionnait les  
12          numéros, moi c'est 0800540201, c'est... c'est  
13          comme ça qu'on est dans le registre sur la Loi  
14          sur les Indiens. Mais j'ai... je suis  
15          entièrement d'accord avec le chef que nous sommes  
16          libres, donc on doit... on doit continuer à faire  
17          nos choses.

18                Moi, mon objectif ce matin, et le rôle que le  
19                Chef m'a demandé de faire, et aussi j'ai validé  
20                ce rôle-là avec la plupart des autres chefs de la  
21                Nation Innue, c'est rien de faire un portrait  
22                général, très général, de qu'est-ce c'est la  
23                Nation Innue, qui la compose, quelles sont les  
24                communautés qui la composent, un peu démystifier  
25                peut-être certains... certains enjeux, certaines

1 de nos réalités politiques, administratives. Et  
2 pour, après ça, vous permettre des échanges plus  
3 *constructives* avec le chef Wapistan et le chef  
4 Piétacho ce vendredi, et également la... l'élue  
5 madame Virginie Michel, avec le chef de Uashat  
6 Mak Mani-Utenam.

7 Puis il y aura nécessairement,  
8 éventuellement, d'autres interventions,  
9 j'imagine, dans le futur, avec d'autres  
10 communautés, quand il y aura d'autres étapes.  
11 Donc c'est tout simplement de vous présenter un  
12 portrait, nécessairement ce portrait-là n'est pas  
13 complet, mais c'est une première étape comme une  
14 ouverture à une discussion.

15 Donc vous avez un PowerPoint à ma gauche, à  
16 votre droite, Commissaire Viens. Donc très  
17 rapidement - bien, très rapidement... - on va  
18 tout de suite sauter sur la carte où on va... qui  
19 représente un peu notre... l'envergure ou  
20 l'importance qu'on accorde nous, au territoire,  
21 le Nitassinan. Donc le Nitassinan étant un... la  
22 façon qu'on nomme la Côte-Nord. C'est... pour  
23 nous, la Côte-Nord c'est le Nitassinan. C'est le  
24 nom qu'on donne à cette région-là. Elle part...  
25 ce territoire-là part du sud de Mashteuiatsh, qui

1 est la communauté la plus... la plus à l'ouest  
2 là, donc qui est au Lac-Saint-Jean, et qui se  
3 déplace tranquillement... on est dans la région  
4 de Québec.

5 Nous sommes aussi... Nous occupons et nous  
6 sommes des gens de la région de Québec aussi, que  
7 nous partageons avec une autre nation. Mais  
8 nous... nous venons de cette région-là aussi.

9 Essipit, donc la communauté qui est juste à  
10 côté de... de Tadoussac, donc à l'est de  
11 Tadoussac.

12 Pessamit, entre Forestville et Baie-Comeau,  
13 c'est les communautés. Donc Uashat Mak Mani-  
14 Utenam qui est à Sept-Îles, puis Mani-Utenam qui  
15 est à quelques kilomètres, quinze kilomètres  
16 (15 km) à l'est de Sept-Îles. Donc c'est deux  
17 (2) entités territoriales, donc Uashat étant  
18 enclavée où... où on partage la ville avec la  
19 communauté de Uashat Mak Mani-Utenam. Donc c'est  
20 pour ça que c'est deux (2) communautés, deux (2)  
21 territoires, une (1) même administration. Donc  
22 ça, c'est bien que je vous... je vous informe de  
23 ça.

24 Ekuanitshit, qui est à peu près deux cents  
25 (200) - bien deux cents (200)...-deux cents

1           kilomètres (200 km), *grosso modo*, à l'est de  
2           Sept-Îles, à peu près à cinquante (50)...  
3           quarante (40), cinquante kilomètres (50 km) de  
4           Havre-Saint-Pierre. Donc Havre-Saint-Pierre est à  
5           l'est de Sept-Îles.

6           Nutashkuan donc, qui est encore à peu près à  
7           une heure et demie (1hre½), deux (2) heures de  
8           route de Havre-Saint-Pierre, donc c'est juste à  
9           côté de Natashquan.

10           Au Unamen Shipu, donc un peu plus loin, pour  
11           s'y rendre, c'est là qu'on arrive à... Toutes les  
12           communautés que je vous ai parlé, c'est  
13           accessible par la route. Pour se rendre à  
14           Unamen, il faut se rendre à Kegaska, puis après  
15           ça prendre le bateau, ou l'hiver prendre la  
16           motoneige de la route Blanche, qu'ils appellent,  
17           ou l'avion. Donc il y a plusieurs moyens de s'y  
18           rendre, mais c'est une communauté isolée.

19           Donc...

20           **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

21           Par des... des petits bateaux aussi. (Inaudible).

22           **M. SERGE ASHINI GOUPIL :**

23           Oui, les gens utilisent des petites chaloupes  
24           personnelles et ils osent affronter la mer là,  
25           pour traverser de Kegaska à... au Unamen, puis je

1           pense c'est peut-être...

2           **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

3           Il y a même des gens qui y ont laissé leur vie,  
4           là.

5           **M. SERGE ASHINI GOUPIL :**

6           Oui.

7           **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

8           Oui. Ils ont eu des accidents, puis ils se sont  
9           noyés. J'ai un de mes cousins qui est noyé  
10          depuis quatre (4) ans.

11          **M. SERGE ASHINI GOUPIL :**

12          Puis je pense c'est un enjeu important de  
13          comprendre les... les milieux isolés, les  
14          communautés isolées, la dynamique qu'on pourrait  
15          éventuellement vous présenter plus loin, puis  
16          chacune des communautés va arriver avec des  
17          enjeux. Mais ça, c'est... c'est particulier,  
18          parce que cette communauté-là, Unamen,  
19          l'accessibilité même en... en avion là, est  
20          compliquée à cause de la situation de la météo  
21          là. C'est une communauté qui a certaines  
22          difficultés par rapport à ça. Les coûts pour...  
23          pour sortir les malades ou... En tout cas, c'est  
24          particulier comme endroit.

25          Pakua Shipi qui est un peu plus au... sur la

1 Basse-Côte-Nord, Unamen... Mais on arrive plus  
2 dans la Basse-Côte-Nord, les deux (2) communautés  
3 qui est à l'ouest ou au sud de Blanc-Sablon.  
4 Donc on n'arrive pas loin de la frontière du  
5 Labrador.

6 Puis là, il y a une autre communauté au  
7 Québec qui est Matimekush-Lac John, donc au nord  
8 de Sept-Îles là, c'est... pour s'y rendre...En  
9 passant, Pakua Shipi aussi était... n'est pas  
10 accessible par la route, donc c'est des milieux  
11 isolés. Et Pakua Shipi n'est pas accessible  
12 aussi pour se rendre dans le réseau routier du  
13 Labrador. Parce que plus loin on peut... je  
14 pense qu'à partir de Blanc-Sablon on peut faire  
15 le tour vers Goose Bay, mais Pakua Shipi n'est  
16 pas relié. Donc Matimekush-Lac John qui est  
17 en... complètement à gauche en haut au Nord.

18 Pour s'y rendre c'est le train, donc qui part  
19 de Sept-Îles, et il n'y a pas de route non plus,  
20 puis c'est accessible par avion. Donc  
21 Manimekush-Lac John c'est deux (2), aussi, c'est  
22 deux (2) entités territoriales là. Il y a  
23 Manimekush, qui est dans la ville ou à côté de  
24 Schefferville, et Lac-John, qui est quelques  
25 kilomètres, juste au Nord, c'est une petite

1 entité territoriale, donc qui s'appelle Lac-John.

2 Là, on ne l'a pas sur la carte, mais Noah  
3 Swappie, le chef Swappie qui va venir vendredi,  
4 il est vingt kilomètres (20 km) au nord de  
5 Matimekush, donc c'est deux (2) communautés qui  
6 se partagent cet endroit-là.

7 Nous avons nos frères et sœurs du Labrador.  
8 Les... c'est des Innus, donc Natuashish plus au  
9 Nord, qui avant s'appelait Davis Inlet, qui...  
10 Utshimasits, puis après ça c'est devenu  
11 Natuashish. Ça fait qu'il y a eu un déplacement  
12 d'une communauté puis ça, c'est... c'est une  
13 réalité qui... qui est une des plus... peut-être  
14 une des anciennes réalités, mais encore  
15 aujourd'hui là c'est des... c'est des gros enjeux  
16 sociaux qui est déjà arrivé là-bas. Je vous  
17 invite, Commissaire Viens à vous... à vous  
18 informer sur cette communauté-là. Il y a eu  
19 des... des cas graves là, de problèmes sociaux  
20 dans cette communauté-là, qui a eu une influence  
21 nécessairement avec les autres communautés innues  
22 là, parce que c'est nos frères et sœurs. Donc je  
23 pense qu'il y a un lien à faire.

24 Sheshatshit, c'est à côté de Goose Bay donc  
25 qui sont aussi nos frères et sœurs là, innus.

1           Donc on partage des liens familiaux, la langue.  
2           Toutes ces communautés-là ont la langue innue  
3           ensemble là, qu'ils se partagent. Il y a des  
4           dialectes, (inaudible) avoir des dialectes, mais  
5           des particularités là, des fois là, mais pour  
6           l'ensemble des communautés là, c'est la langue  
7           innue qui les... qui les rassemble. À peu près  
8           huit cent cinquante mille kilomètres carrés  
9           (850 000 km<sup>2</sup>) de territoire, donc si on... C'est  
10          sûr que là, au Québec c'est combien, c'est peut-  
11          être moins important pour nous, parce que la  
12          question des frontières ne préoccupe pas notre  
13          occupation territoriale, les gens se rendent en  
14          territoire et ne font pas de différence quand ils  
15          arrivent au Labrador ou qu'ils arrivent au  
16          Québec. Bon, mais ça implique certaines réalités  
17          pareil là, puis moi je voulais vous en parler.

18                 Si le chef peut intervenir dans tout le...

19          **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

20                 (Inaudible).

21          **M. SERGE ASHINI GOUPIL :**

22                 ... il n'y a aucun problème si je me trompe dans  
23                 des choses. Mais je veux rien que vous faire  
24                 remarquer quelque chose, Commissaire Viens,  
25                 c'est... c'est la limite extérieure de ce



1           territoire-là. Elle est pointillée pour la  
2           raison suivante : c'est une carte indicative. Ce  
3           n'est pas une carte qui détermine qu'à telle  
4           coordonnée, le territoire arrête. Nous nous  
5           basons sur cette carte-là, entre autres - entre  
6           autres - sur des études d'occupation  
7           territoriale. O.K.? Sur des études d'occupation  
8           territoriale qui nous ont emmenés à... à ce que  
9           la Nation Innue puisse déposer une demande de  
10          revendication territoriale et gouvernementale au  
11          début des années quatre-vingt ('80) je pense, là.  
12          Monsieur Lepage, cette semaine, pourra arriver  
13          avec des chiffres plus précis, mais  
14          éventuellement, dans des mémoires, peut-être que  
15          les chefs vont arriver, ils vont avoir des... des  
16          données très factuelles. Pour l'instant, ce  
17          n'était pas notre objectif d'arriver avec trop de  
18          données précises.

19                Mais on a fait une étude d'occupation  
20          territoriale historique qui était basée sur une  
21          occupation précise dans les années cinquante  
22          ('50)... quarante ('40), cinquante ('50),  
23          soixante ('60), où on voulait déterminer où  
24          est-ce qu'on allait. Mais il y a des preuves  
25          historiques qu'on se rendait jusque chez les

1           Cris, chez les Inuits au Labrador, euh, au  
2           Nord. On a des chemins d'occupations, des chemins  
3           d'endroits où est-ce qu'on allait, qui nous  
4           permettent de croire que ce n'est pas rien que  
5           sur ce territoire-là que notre occupation  
6           historique se... se faisait. Mais pour les fins  
7           d'une présentation, on pense que ça, ça cadre  
8           bien notre... notre présence.

9           Puis nécessairement, on utilise aussi la  
10          mer : le golfe... le fleuve, le golfe, les enjeux  
11          de la... les ressources de la mer au niveau du  
12          crabe, du homard, du gibier, donc - puis d'autre  
13          chose là - il y a cette importance-là. Puis je  
14          vous fais remarquer aussi qu'on englobe, ou qu'on  
15          occupe aussi, ou on a une responsabilité en tant  
16          qu'Innus sur l'île d'Anticosti. Donc c'est...  
17          c'est un point qui est important pour nous.  
18          Vingt-deux mille (22 000), à peu près, Innus au  
19          Québec pour neuf (9) communautés. Les chiffres,  
20          que vous les preniez aux Affaires autochtones du  
21          fédéral ou supérieur aux Affaires autochtones,  
22          c'est... ils vont peut-être varier, mais chez  
23          nous on a peut-être notre réalité. Mais mettons  
24          là, qu'en gros, c'est à peu près vingt-deux mille  
25          (22 000) Innus. Deux mille sept cent cinquante

1 (2 750) à peu près, au Labrador. Donc deux  
2 (2)communautés. Donc je vous ai parlé duhuit  
3 cent cinquante mille kilomètres carrés  
4 (850 000 km<sup>2</sup>) pour Nitassinan. Donc au Québec,  
5 je vous ai énuméré les communautés.

6 Je voulais rien qu'un peu vous dire que...  
7 Puis je pense c'est important là, c'est... Il y a  
8 à peu près cinq (5) régions administratives où  
9 est-ce qu'on a des liens, O.K., avec... Si on  
10 faisait un regroupement ou on mettait des cartes  
11 une par-dessus l'autre là, bien, on s'apercevrait  
12 assez facilement qu'il y a cinq (5) régions  
13 administratives. Et on le fait... Je suis  
14 géographe de formation, puis j'ai fait par exprès  
15 pour ne pas vous démontrer ça, parce quepour  
16 nous, le plus important c'est la carte  
17 précédente. C'est notre Nitassinan. C'est à  
18 partir de ça qu'on base nos interventions  
19 politiques. Mais c'est... c'est important de  
20 comprendre que ces gens-là, ces organisations-là,  
21 eux ont des... ils ont des préfets, ils ont...  
22 Avant il y a des MRC, ou il y avait toutes sortes  
23 de tables là, régionales, qui ont eu à intervenir  
24 dans le passé d'une façon des fois réussie ou  
25 d'autres fois non réussie. Puis je pense que ça,

1 c'est important de tenir compte de ça dans...  
2 dans l'étape où est-ce que vous voulez prendre  
3 cette information-là. Parce que, pour des  
4 raisons politiques, des fois les chefs n'ont pas  
5 voulu embarquer ou discuter avec les niveaux  
6 régionaux, parce qu'il y a une question de  
7 relation de gouvernement dans le gouvernement, et  
8 non de Nation Innue envers des organisations  
9 régionales. Parce que les règles du jeu n'étaient  
10 pas définies de la bonne façon ou ils n'ont pas  
11 eu le temps de se mettre en place. Donc ça, je  
12 voulais rien qu'un peu vous informer que ça... ça  
13 doit avoir... on doit tenir ça en compte.  
14 Localement, parce que moi je viens un peu vous  
15 présenter en gros le portrait général mais,  
16 localement, il y a neuf (9) Conseils de Bande. Ça  
17 c'est selon la Loi sur les Indiens, ils appellent  
18 ça des « Conseils de Bande ». Il y a chez...  
19 Chez les Innus, il y a... on appelle ça un chef.  
20 Il n'y a pas de grand chef. Donc c'est... chef  
21 Wapistan représente Nutashkuan.

22 Il y a, dans certaines communautés, des vice-  
23 chefs, mais je ne me rappelle pas si c'est dans  
24 chacune des neuf (9), il y en a un (1) pour  
25 chacune des communautés, mais dans certaines

1           communautés, je sais qu'il y a des vice-chefs.  
2           Puis il y a des conseillers. On appelle ça des  
3           conseillers, nous, les... les gens qui sont les  
4           élus. Donc il y a de deux (2)... Les élections  
5           ont lieu de deux (2) à quatre (4) ans. Bientôt  
6           là, ça va être de trois (3) à quatre (4) ans là,  
7           il y a un processus où toutes les communautés  
8           vont devenir au minimum trois (3) ans au niveau  
9           politique. Donc au niveau... C'est leur rôle,  
10          c'est les Conseils de Bande, ou les élus, c'est  
11          des rôles politiques : la défense des droits,  
12          faire de la représentation. Il y a aussi  
13          l'administration. Donc il y a des directeurs  
14          *général*s, des directeurs de santé, des directeurs  
15          d'éducation. Ces gens-là délèguent, dans  
16          certains cas, leurs responsabilités à des  
17          organisations un peu plus régionales ou mixtes  
18          là, mais en général, les communautés s'occupent  
19          d'éducation primaire, secondaire, des travaux  
20          publics, les logements, développement économique,  
21          l'aide sociale, les services de santé locaux et  
22          d'autres... d'autre chose.

23                 Il y a... La responsabilité ne devient pas  
24                 rien qu'à ça. Parce que ça, c'est les  
25                 responsabilités de la Loi sur les Indiens : le

1           rôle entre le fédéral et le Conseil de Bande.  
2           Mais il arrive que, de plus en plus, les chefs  
3           sont interpellés sur d'autres enjeux. Donc comme  
4           cet enjeu ici, de venir dans une commission où  
5           est-ce que ce n'est pas nécessairement prévu, il  
6           n'y a pas de financement pour permettre de venir  
7           là, parce que ce n'est pas ça que le fédéral  
8           offre comme financement, de participer à des  
9           commissions. Donc il y a tous ces enjeux-là  
10          qu'il faut comprendre dans la communauté, puis  
11          j'imagine que d'autres... d'autres organismes  
12          vous l'ont peut-être expliqué auparavant, mais  
13          vous allez avoir un peu ça à tenir compte.  
14          Nécessairement, très rapidement aussi, je veux  
15          vous parler de la police innue. Le chef vous en  
16          parlé, donc en ce moment, il y a Mashteuiatsh qui  
17          a un service de police innue, Essipit, Pessamit,  
18          Uashat Mak Mani-Utenam et PakuaShipi. Donc il y  
19          a déjà eu des regroupements qui travaillent  
20          ensemble pour essayer de coordonner des  
21          ensembles... de l'ensemble des enjeux. Mais il y  
22          a... il y a des interventions qui vont vous être  
23          proposées là-dessus aussi.

24                 On m'a demandé un peu de... Votre procureure  
25          adjointe m'a demandé de... d'essayer un peu de

1           démêler tout ça, parce que c'est... ce n'est pas  
2           simple là. Historiquement, au niveau de la  
3           négociation, il y avait des regroupements qui  
4           négociaient pour la Nation Innue, donc on a... je  
5           ne l'ai pas indiqué là-dedans, mais il y a eu le  
6           Conseil Atikamekw-Montagnais, le CAM, qui a été  
7           une de nos premières organisations qui a... qui a  
8           vraiment représenté politiquement les enjeux de  
9           la nation. Il y a eu après ça une scission, les  
10          Atikamekws se sont séparés du Conseil Atikamekw-  
11          Montagnais. Il y a eu après ça l'Assemblée Mamu  
12          Pakatatau Mamit, qui est un regroupement des  
13          Innus plus à l'est de Sept-Îles, après ça il y a  
14          eu Ashuanipi, un autre regroupement qui... Mais  
15          l'idée c'est que... c'est que l'historique, la  
16          donation c'est... il y a eu une mouvance depuis  
17          plusieurs années. Mais il y a des organisations  
18          comme le Conseil tribal Mamit Innuat qui existe  
19          depuis plusieurs années, qui elle, est un  
20          regroupement de quatre (4) communautés,  
21          Nutashkuan est là dans certains enjeux, qui se  
22          sont donné comme objectif de donner des services  
23          au niveau du développement social. Donc regrouper  
24          de l'aide au niveau de l'employabilité, de la  
25          scolarisation, des services sociaux, les services

1           aux patients, les services techniques, donc  
2           c'est... c'est un conseil tribal. Dans certains  
3           cas, le Conseil tribal Mamit Innuat a été  
4           interpellé pour faire des enjeux politiques,  
5           mais... mais beaucoup plus dans les services  
6           techniques que là, ils se sont concentrés dans  
7           les dernières années.

8                   Là je pense...J'ai compris que le chef  
9           Piétacho allait faire une intervention sur le  
10          Conseil tribal MamitInnuat ce vendredi, donc il  
11          pourra plus vous expliquer qu'est-ce qui en est  
12          de ce conseil tribal là.

13                   L'autre conseil tribal c'est Mamuitun, donc  
14          c'est Mashteuiatsh, Essipit, Pessamit, Uashat Mak  
15          Mani-Utenam, Matimekush-Lac John. Également, ils  
16          ont certains... ils se sont concentrés à donner  
17          des services particuliers aux... communautés qui  
18          sont membres.

19                   Il y a le Centre Miam Uapukun, c'est... c'est  
20          toute une... c'est un centre qui aide les gens au  
21          niveau de... des problèmes reliés à la  
22          surconsommation d'alcool ou de drogue qui existe.

23                   Il y a l'Institut de Tshakapesh qui s'occupe  
24          de la culture, de la langue, des soutiens  
25          pédagogiques, de l'éducation. C'est une



1 organisation là, qui regroupe... je pense c'est  
2 sept (7) communautés pour l'instant, mais c'est  
3 une organisation qui... qui favorise l'unité dans  
4 des interventions avec les gouvernements dans les  
5 niveaux de ces enjeux-là. Ils travaillent  
6 beaucoup avec les écoles, entre autres là, puis  
7 au niveau culturel.

8 On a une corporation de développement  
9 économique, la SDÉM, donc c'est un organisme qui  
10 accompagne au niveau individuel, ou collectif,  
11 les entrepreneurs ou les gens des communautés qui  
12 s'occupent du développement économique. Parce  
13 qu'on a dans chacune des communautés aussi des...  
14 des agents de développement économique, puis ces  
15 gens-là font le lien entre les promoteurs ou  
16 les... démarches collectives au niveau du  
17 développement économique. Au niveau du  
18 développement économique, chaque communauté ne  
19 fonctionne tous... elles ne fonctionnent pas  
20 toutes de la même façon. Donc Essipit a une  
21 façon de fonctionner qui n'est pas la même que à  
22 Mashteuiasth ou dans une autre communauté,  
23 mais... mais l'organisme accompagne selon les  
24 communautés et ses enjeux.

25 On a une autre organisation qui s'appelle

1 l'Agence Mamu Innu Kaikusseht, donc la MIC  
2 c'est... Ils s'occupent des pêches au niveau  
3 commercial, donc on a des... on a une industrie  
4 de la pêche, on a des bateaux, le crabe, le crabe  
5 de...

6 **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

7 (Inaudible), l'usine.

8 **M. SERGE ASHINI GOUPIL :**

9 On a une usine de pêche aussi, puis on a les...  
10 on a des... des pêcheurs, des bateaux, des  
11 capitaines de bateaux...

12 **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

13 (Inaudible)

14 **M. SERGE ASHINI GOUPIL :**

15 ... on a une très belle industrie de pêche là,  
16 dans nos communautés. Donc ils donnent aussi des  
17 conseils aux chefs, aux communautés au niveau des  
18 services de consultation.

19 Le Centre d'amitié autochtone, bon c'est...  
20 ce n'est pas... c'est là, à Sept-Îles et à  
21 Saguenay, mais ils ont des liens avec les  
22 communautés. C'est pour ça que je voulais  
23 m'assurer qu'il soit indiqué. Puis il y a les  
24 Services parajudiciaires autochtones du Québec,  
25 donc qui ont des liens avec la Nation Innue.

1           Il y a... Pour la question de l'affirmation  
2           des droits, tantôt je vous ai parlé du Conseil  
3           Atikamekw-Montagnais, le CAM, puis j'ai parlé de  
4           l'Assemblée Mamu Pakatatau-Mamit, puis j'ai parlé  
5           de Ashuanipi, j'ai... Il y a maintenant aussi le  
6           Regroupement Petapan. Donc c'est cet organisme-  
7           là qui négocie au nom de trois (3) communautés,  
8           Mashteuiatsh, Essipit et Nutashkuan. Donc le  
9           chef est... est dans cette négociation-là avec  
10          les deux(2) paliers de gouvernement. Eux, ces  
11          communautés-là n'ont jamais arrêté de négocier  
12          finalement, depuis mille neuf cent quatre-vingt  
13          (1980). Donc ils ont une continuité dans la  
14          négociation, c'est les seules trois (3)  
15          communautés qui continuent à négocier sur des  
16          principes de l'autonomie gouvernementale, de  
17          reconnaissance du titre, de reconnaissance de  
18          leurs droits ancestraux. Donc... Et les six (6)  
19          autres, qui étaient selon la période dans la...  
20          dans les négociations, ne sont plus depuis  
21          quelques années. Ils font des démarches  
22          politiques d'affirmation différentes là, *qu'ils*  
23          soient médiatiques ou juridiques ou des  
24          représentations. Ils ont décidé de faire une  
25          autre... une autre approche. Donc c'est

1           important que vous... vous compreniez un peu  
2           cette dynamique-là aussi.

3           Pour le Regroupement Petapan, bien là le chef  
4           est ici, si vous avez des questions, il pourra  
5           intervenir sur... sur leur négociation.

6           J'arrive presque à la fin. Donc des fois on  
7           pose au chef: "Qu'est-ce que c'est la Nation  
8           Innue?" La Nation Innue, c'est... c'est un  
9           mouvement politique, c'est...ça fait depuis  
10          décembre deux mille treize (2013) que les chefs  
11          se sont unis, réunis ou redéfinis leur rôle  
12          ensemble de collaborer sur des enjeux communs.  
13          Ils se sont dit, « On est capables de... de  
14          s'accompagner sur... à défendre des enjeux »,  
15          puis un des grands enjeux qui a emmené ça c'est  
16          la... la crise sur le caribou là, la crise de la  
17          rivière Georges, le troupeau en déclin. Ça  
18          faisait quelques mois que les chefs innus  
19          participaient à une grande table avec les Cris,  
20          les Innuits, les Naskapis au Québec, les Innus au  
21          Labrador puis les Innus... les Innuits au  
22          Labrador pour essayer de trouver une solution  
23          pour les cinquante (50) prochaines années, pour  
24          notre lien avec le caribou. Donc à cause de ce  
25          dossier-là, bien ils se sont dit: "Il faut

1 travailler ensemble", bien ils ont re-signé un  
2 protocole de collaboration, une entente de  
3 collaboration pour - on l'appelle un peu comme  
4 ça - mais l'idée c'est... quand il y a des enjeux  
5 communs, ils s'assoient ensemble, ils définissent  
6 quoi faire avec cet enjeu-là puis un plan  
7 d'action politique.

8 Donc c'est un peu ça la Nation Innue c'est...  
9 ce n'est pas plus que ça, mais c'est déjà  
10 beaucoup. Ça existait avant, la Nation Innue,  
11 c'était d'une autre façon, parce que la  
12 solidarité, la collaboration dans des évènements  
13 particuliers elle a toujours existé, mais il y  
14 avait d'autres... toutes les autres organisations  
15 qui... que je vous ai parlé tantôt, que je vous  
16 ai présentées, qui pouvaient les emmener à  
17 discuter ensemble, mais ce qui était plus  
18 important encore, c'est de s'assurer  
19 qu'aujourd'hui ils puissent se faire accompagner  
20 au niveau politique sur des enjeux communs. Donc  
21 ils ont travaillé sur des enjeux, sur les  
22 hydrocarbures, sur les questions des mines,  
23 l'éolien, ils ont présenté des mémoires  
24 collectifs dans les... au gouvernement, des  
25 lettres communes, des... ils font de la

1 représentation internationale même, ou nationale.  
2 Donc c'est un peu dans ce cadre-là qu'ils se  
3 sont créé ce regroupement politique qui s'appelle  
4 Nation Innue. Comparativement, une façon  
5 différente du Conseil, du CNA, du Conseil de la  
6 Nation Atikamekw où est-ce que, eux, ils ont un  
7 grand chef, Constant Awashish, qui est le grand  
8 chef pour les trois (3) communautés, pour la  
9 nation au complet. Les chefs de la Nation  
10 Innuen' ont pas de grand chef, mais ils se sont  
11 nommés... ils se nomment des chefs porteurs, des  
12 responsables d'enjeux. Sur le dossier du  
13 caribou, bien c'est... c'est chef Wapistan, sur le  
14 dossier des hydrocarbures c'est le chef Piétacho,  
15 les liens un peu avec le gouvernement et il y  
16 avait un chef, mais il y a des fois faut... il y  
17 a des mouvements là, il y a des nouveaux chefs  
18 qui arrivent, faut qu'on redonne des  
19 responsabilités, les chefs se redonnent des  
20 responsabilités. Mais chaque... chaque chef  
21 essaye d'avoir un rôle. Exemple : le chef Simon  
22 a un peu le rôle de faire le lien avec les gens  
23 de la région, donc de faire... de s'assurer, de  
24 reconduire une entente qu'ils ont eue avec eux,  
25 avec les élus de la Côte-Nord, puis ça c'est un

1 point important là, vous pourrez en parler au  
2 chef ou aux autres chefs, il y a eu une signature  
3 d'une entente de collaboration entre les élus  
4 régionaux et les chefs innus, ce qui était une  
5 première là, pour trouver des solutions. Parce  
6 qu'il y a eu des erreurs dans le passé qui ont  
7 été avouées des deux (2) côtés, de non-  
8 collaboration ou d'améliorations nécessaires pour  
9 des bonnes relations.

10 Mais ce qui est très important aussi et  
11 j'ajoute la mobilisation des forces innus. À  
12 l'interne, il y a... nous avons des experts là,  
13 je travaille beaucoup moi avec les chefs pour  
14 s'assurer que...qui sont nos gens sur le caribou  
15 qui peuvent donner des conseils aux chefs, pour  
16 préparer une lettre. On a fait dernièrement cet  
17 exercice-là. Donc on bâti des réseaux d'experts  
18 puis je pense, ça, c'est important aussi de le  
19 noter là, cette mobilisation interne que les  
20 chefs demandent de faire.

21 Donc c'est à peu près, là, ce que c'est, la  
22 Nation Innue, pour le moment. Donc ça fait quand  
23 même trois ans et demi (3 1/2) que... qu'il y a un  
24 logo, il y a un exercice de collaboration entre  
25 eux. Et donc c'est un peu pour ça... On a un

1           site web puis un Twitter, donc si les gens  
2           veulent... veulent suivre là, ce qu'ils font,  
3           donc on a des communiqués de presse là, sur le  
4           site de la Nation Innue. Que je vous invite, aux  
5           équipes, à aller voir, parce qu'il y a des prises  
6           de position qui sont importantes, qui ont été  
7           pris dans les derniers temps, entre autres sur la  
8           sécurité publique ou les enjeux de... sur les  
9           unités mixtes là, dans la région de Sept-Îles,  
10          sur la police, où il y avait eu des  
11          interventions, puis je pense que ça a porté  
12          fruit, parce qu'il y a eu des... des bonnes  
13          nouvelles la semaine passée là, sur... entre  
14          autres, à Sept-Îles avec... Bien là, Uashat  
15          pourront vous en parler là, si ça répond à leurs  
16          besoins parce qu'ils vont en parler peut-être  
17          cette semaine. Mais je pense qu'il y a eu des  
18          démarches que vous pouvez voir sur le site, sur  
19          les... vraiment les communiqués de presse là, sur  
20          plusieurs enjeux qui ont été proposés.

21                Donc c'est ça. Moi, si vous avez des  
22                questions ou plus tard, mais moi, je vais  
23                redonner la... le bâton de parole au chef  
24                Wapistan.

25



1 **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

2 Merci beaucoup, Serge. Hey Serge... Il connaît  
3 ça Serge, il se débrouille. Il se débrouille  
4 malgré les malgré. Bon c'est ça, merci beaucoup.  
5 Moi, ma communauté, Nutashkuan, dit... J'ai des  
6 jeunes dix-huit (18), trente-cinq (35) ans qui  
7 représentent soixante (60), soixante-cinq pour  
8 cent (65 %) environ, c'est beaucoup. Ma  
9 communauté, Nutashkuan au niveau, le taux de  
10 diabète... le taux de diabète là, quarante pour  
11 cent (40 %). Quarante pour cent (40 %) de ma  
12 communauté est atteinte de cette maladie. Donc  
13 ça occasionne des déplacements, ça occasionne des  
14 rendez-vous *médicals*, ça occasionne des  
15 rendez-vous des spécialistes, puis des fois, ce  
16 n'est pas évident. Le diabète, pour moi, ça veut  
17 dire c'est... insuffisance rénale, perte de  
18 cécité des yeux, des membres. Écoute, nous avons  
19 par le passé, les gens m'ont souvent interpellé  
20 pour des raisons de... ils se sont accrochés avec  
21 d'autres services, d'autres *hôpitals*, ok? Comme  
22 je vais juste prendre un exemple, mon père. Mon  
23 père est décédé en deux mille neuf (2009), ok?  
24 Mon père était un chasseur, il a été sur le  
25 Nitassinan quasiment à tous les jours. C'était

1 un pratiquant, c'était... il pratiquait, il  
2 mangeait la viande, communément appelée la viande  
3 de bois, la viande de... de la nourriture de  
4 bois, le castor, le caribou, juste prendre  
5 exemple de cela. Il fallait qu'il se déplace à  
6 Québec. Il fallait qu'il se déplace à Québec  
7 pour se faire dialyser, environ mille... mille  
8 cinq cents kilomètres (1 500 km), se déraciner  
9 là, de partir de sa communauté, mais il n'avait  
10 pas le choix de subir ça. Sans aucune, dans ce  
11 temps-là, sans aucune aide. On l'a aidé d'une  
12 manière ce qu'on pouvait, on envoyait des  
13 montants d'argent pour payer son loyer. Il  
14 fallait qu'on le supporte aussi, malgré que les  
15 gens nous voyaient... Au début là, ça a été...  
16 ça a été difficile là. T'sé, ils nous voyaient  
17 comme surpris, parce que nous, dans une  
18 communauté, quand il y a des choses, Monsieur le  
19 Commissaire... Monsieur Viens, quand il y a une  
20 malade ou un fin - comment t'appelles ça donc, un  
21 fin... - un fin de vie là, qu'on appelle, les  
22 gens... les gens s'en vont. S'en vont supporter  
23 la personne concernée, ok, tout en famille.  
24 Nutashkuan c'est une grande famille. Moi, à  
25 chaque fois qu'il y a des fins de vie dans un

1           hôpital, faut que je nolise un avion, faut que  
2           j'accommode ces gens-là. Ils veulent aller voir  
3           parce que, des fois, les gens réussissent à  
4           passer à travers. Des fois les gens, avec ces  
5           supports-là, ils reviennent. Ils reviennent à la  
6           vie qu'on dit, parce qu'on... on supporte  
7           beaucoup ces gens-là, T'sé. Le dossier des  
8           dialysés, ça a été difficile, très difficile. Le  
9           dossier des... des fins de vie aussi. Quand on  
10          arrive dans un hôpital puis les gens, les  
11          infirmiers, le personnel nous voient arriver en  
12          gang là... Mais c'est comme ça qu'on vit, c'est  
13          comme ça qu'on se déplace. Ah, ils disent "une à  
14          la fois", ou "vous n'avez pas le droit de jouer  
15          au tambour". Mais c'est la coutume. Des fois on  
16          arrive dans les hôpitaux ou bien, "Ah, regarde,  
17          vous mettez ou vous jetez trop de gants ou des...  
18          - comment t'appelles ça là, des... - des vestes  
19          là, de protection" qu'ils appellent là, ça  
20          ressemble comme des (inaudible) là... En tout  
21          cas, c'est des... des petites vestes là, de  
22          protection là. Ils disent: "Regarde, vous en  
23          prenez trop". J'ai dit, "Bien quoi, on en prend  
24          trop? On est... Ils sont là pour ça, ou est-ce  
25          que tu veux qu'on les mette? On ne les mettra

1 pas".

2 Mais regarde, c'est toutes des choses... des  
3 commentaires des fois là, des petits accrochages  
4 qu'on fait au niveau du personnel des hôpitaux.  
5 L'hôpital Havre-Saint-Pierre, juste prendre  
6 l'exemple de l'hôpital Havre-Saint-Pierre qui est  
7 situé à l'ouest de ma communauté, à environ cent  
8 soixante kilomètres (160 km), Havre-Saint-Pierre.

9 Il ne faut pas le cacher, ça arrive souvent  
10 aussi, ça arrive... ça arrive souvent un petit  
11 accrochage. Des fois c'est des commentaires, des  
12 commentaires inutiles que j'appelle là. Mais  
13 en... en *grosso modo* là, l'hôpital Havre-Saint-  
14 Pierre, on a quand même... avec des gens du  
15 Havre, on a quand même une bonne... une bonne  
16 relation qu'on dit.

17 Mais c'est plus l'hôpital de Sept-Îles. C'est  
18 plus l'hôpital de Sept-Îles, que les hôpitaux des  
19 grandes villes comme Québec. Ils ne sont pas  
20 habitués aux autres, peut-être qu'ils sont trop  
21 habitués de voir des gens se déplacer en gang  
22 puis qu'ils n'aiment pas ça, on comprend ça.  
23 Mais il faut que les hôpitaux comprennent: ça  
24 fait des années qu'on fait ça, Monsieur le  
25 Commissaire. Moi, des fins de vie dans ma

1 communauté, les gens ils se ramassent dans les  
2 maisons puis ça prie puis c'est du support, c'est  
3 comme ça qu'on fonctionne.

4 Dans ma communauté aussi, nous... comme dans  
5 d'autres communautés puis que dans d'autres  
6 villes, nous avons aussi le fléau de la drogue.  
7 Le fléau de la drogue. *Le* méthamphétamine - c'est  
8 bien ça - *le* méthamphétamine qui est désastreuse,  
9 désastreuse, qui fait des désastres.

10 Comme moi j'ai un neveu, puis avant-hier il  
11 était obligé de l'emmener à l'hôpital Havre-  
12 Saint-Pierre et puis... En tout cas, ces gens-là  
13 là, ils sont... ils ne sont pas là, Monsieur le  
14 Commissaire, ils sont... mentalement, ils ne sont  
15 pas là, là. C'est... ils sont partis dans un  
16 autre monde, comme on dit. Mais c'est des gens à  
17 haut risque pour nous autres, pour notre  
18 sécurité.

19 Vous avez sûrement entendu ce qui se passe  
20 dans le Nord. Chez nous, nous avons la violence  
21 conjugale aussi, de la violence envers... envers  
22 nos... envers les femmes. Envers les hommes  
23 aussi. Il ne faut pas le cacher, envers les  
24 hommes aussi.

25 Ma communauté est desservie par la Sûreté du

1 Québec de Havre-Saint-Pierre qui est... Il y a  
2 un poste à Havre-Saint-Pierre qui est situé à  
3 environs, comme je l'ai dit, à cent soixante  
4 kilomètres (160 km) à l'est... à l'ouest de ma  
5 communauté. Il y a un service, il y a des  
6 policiers qui arrivent de Havre-Saint-Pierre, ils  
7 font deux (2) heures de route. Deux (2) heures  
8 de route. Ils ont... ils nous ont même... les  
9 gens de... C'est Baie-Comeau je crois, qui...  
10 qui coordonne tous les services, la coordination  
11 de son... de son personnel. Ça vient d'en haut,  
12 ça vient de Baie-Comeau qu'on m'avait dit. Mais  
13 quand je demande aux policiers d'intervenir dans  
14 ma communauté, la Sûreté du Québec, là ils me  
15 disent, "Chef, mais nous on essaie d'attraper  
16 les... les gros *dealers*", qu'ils appellent. Les  
17 gros... les grands vendeurs, les trafiquants là.  
18 Mais ça se passe à Québec ça, mais ça se passe à  
19 Montréal ou ça se passe... Mais moi j'ai dit,  
20 "Moi, j'ai besoin de ça là, j'ai besoin de  
21 l'intervention des policiers", puis là, "Ah, ils  
22 disent, c'est trop petit". Une petite quantité:  
23 deux cents (200) ou trois cents (300), mais pour  
24 eux autres c'est petit, mais pour moi c'est...  
25 c'est gros. Ça fait des dommages *désastreuses*

1           pour nos jeunes, mais surtout pour les aînés qui  
2           vivent dans la communauté; ça, ils sentent de  
3           l'insécurité ces gens-là. Surtout l'insomnie  
4           aussi. Ces gens-là ne dorment pas, ces jeunes-là  
5           ne dorment pas environ trois-quatre (3-4) jours.  
6           Puis ça, ça fait... ça fait des dégâts.

7           Écoute, le dossier de police. Dossier de  
8           police, je veux juste peut-être vous raconter un  
9           feu... euh, un fait je veux dire, un fait. Il y  
10          a de cela peut-être deux (2) ans, j'ai un de mes  
11          cousins, il s'est fait intercepter... intercepter  
12          dans un... dans un endroit où on se rend pour...  
13          dans un endroit... Ce n'est pas sur la route  
14          138, c'est des chemins d'accès. Des chemins  
15          d'accès. Il est allé là pour faire sa cueillette  
16          de petits fruits, qu'ils appellent.

17          Les policiers sont venus, par hasard comme  
18          ça, dans environ une vingtaine de kilomètres au  
19          nord de... dans un chemin d'accès là, un  
20          chemin... un chemin forestier, dans le temps il y  
21          avait des boisements. Puis ils se sont pointés  
22          avec les gyrophares, puis ils ont... ils lui ont  
23          donné une amende salée qu'on dit, une amende  
24          salée. Parce qu'ils ont... le gars, il avait  
25          placé ses enfants, son matériel, sa nourriture en

1 arrière de son pick-up puis le policier, il n'a  
2 pas aimé ça.

3 C'est toutes des affaires, je pense qu'on  
4 doit... on doit éclairer, on doit se parler. Le  
5 dossier de police, nous, en deux mille six  
6 (2006), la communauté Nutashkuan, il y avait un  
7 corps de police, ok? Mais en deux mille six  
8 (2006), il est parti là, ils ont enlevé le... ils  
9 ont enlevé l'entente... - comme ils appellent  
10 ça - un tripartite, le fédéral et la province  
11 innue. On n'a plus de corps de police. Avant ça,  
12 on avait un corps de police. Mon frère, qui est  
13 un ancien directeur de police, puis je vais le  
14 faire... je vais le faire intervenir, je vais  
15 l'approcher et le faire intervenir, si vous êtes  
16 à Sept-Îles, en tout cas, la région de Sept-Îles  
17 là, j'aimerais ça beaucoup qu'il intervienne là-  
18 dessus. La Sûreté du Québec ce n'est pas mieux,  
19 Monsieur le Commissaire. Si vous avez des choses  
20 à recommander là, moi je dirais là, de faire  
21 revenir la police autochtone, la police...  
22 notre... notre police à notre image, une police  
23 communautaire, une police de sensibilisation, une  
24 police d'intervention aussi. Moi je veux que ça  
25 bouge, puis ce que je m'attends aussi.



1                   Maintenant, juste pour peut-être effleurer,  
2                   je pense que Hydro-Québec... Je veux parler  
3                   d'Hydro-Québec ici, ok? C'est une société  
4                   d'État, sous la gouvernance de - comment elle  
5                   s'appelle dont - le gouvernement du Québec. Nous  
6                   avons signé en deux mille huit (2008) une entente  
7                   HERA, une entente commerciale, qui s'appelle,  
8                   communément appelée chez nous, l'entente  
9                   [Nishipiminan]. C'est une entente commerciale  
10                  due au projet Romaine, au projet complexe  
11                  hydroélectrique, le projet Romaine à Havre-Saint-  
12                  Pierre. L'entente n'est pas respectée, Monsieur  
13                  le Commissaire. Je vais vous expliquer pourquoi.  
14                  Les gens, quand ils sont venus... les gens à  
15                  Hydro-Québec, quand ils sont venus consulter mes  
16                  membres, quand ils sont venus consulter la  
17                  population, il y avait tout des... il y avait  
18                  tout des gens qui sont venus, des gens à  
19                  Hydro-Québec, dans ma communauté, nous ont dit  
20                  "Chef... "... - pas chef, je n'étais pas chef dans  
21                  le temps - ils nous ont dit, "Écoutez là, on va  
22                  respecter l'entente, on va respecter les études  
23                  environnementales". Les études  
24                  environnementales. Mais ce n'est pas ça qui  
25                  arrive, Monsieur le Commissaire. On... était

1           supposé déboiser les bassins. Ce n'est pas ça  
2           qui arrive, ils sont en train de noyer les  
3           bassins. Ils laissent... ils laissent le bois  
4           noyé, puis ça va occasionner du mercure. Ça va  
5           occasionner du mercure. On est conscient, parce  
6           qu'on veut protéger les ressources qui est la  
7           truite - la truite grise, c'est tout ce qu'on  
8           mange comme poisson - on veut protéger  
9           l'environnement. Mais chaque fois que... il  
10          fallait... il fallait que je bouge, puis j'ai  
11          bougé, j'ai fait un blocus au chantier Romaine  
12          pour me faire entendre. Avant ça, j'ai avisé le  
13          premier ministre, j'ai dit, "Regarde, ça ne  
14          marche pas Havre-Saint-Pierre. Havre-Saint-  
15          Pierre, l'entente ne marche pas, parce que les  
16          gens ne respectent pas l'entente. Vous êtes en  
17          train de noyer les bassins 1 et 2", puis là ils  
18          vont noyer, ça a l'air, le troisième bassin là.  
19          Ou ils ont déjà commencé à le noyer là, sans  
20          faire les déboisements requis, sans respecter.

21                Moi, je dis il y avait une étude  
22                environnementale qui était bien écrit, noir sur  
23                blanc, qu'ils allaient déboiser, respecter...  
24                Mais ce n'est pas ça qui arrive. Ça a l'air que  
25                les règles ont changé, ça a l'air que les gens

1           ils ont intervenu dans un autre ministère pour  
2           faire... pour faire changer les règles, mais sans  
3           nous consulter. La fameuse question...le fameux  
4           mot que j'appelle la consultation, c'est important  
5           pour moi. Nous utilisons le territoire, nous  
6           utilisons Nitassinan, nous marchons encore, nous  
7           nous déplaçons encore, nous mangeons le poisson  
8           encore, nous mangeons le castor. C'est toutes  
9           des choses qu'on fait quasiment à tous les jours  
10          du quotidien, Monsieur le Commissaire.

11           Actuellement mes... actuellement on a une  
12          entente, (inaudible) un peu l'entente sur la  
13          rivière Nutashkuan. On a une entente qu'on a  
14          signée - en soixante-dix-neuf ('79) - soixante-  
15          dix-neuf ('79), on la respecte. Cette entente-là,  
16          ma communauté respecte: on lève nos filets et on  
17          laisse passer le femelle... le femelle du saumon  
18          là. Tout le mois de juin, on lève nos filets...  
19          nos filets de pêche.

20           Le gars en arrière est-tu correct? Il  
21          m'avait dit... Parfait. Il m'avait dit d'aller  
22          doucement, puis je vais aller doucement. Je  
23          l'entends parler en arrière. Oui.

24           Cette entente-là dit à tous les... à tous les  
25          mardis jusqu'au vendredi, on doit lever nos

1 filets... nos filets de pêche. Les femelles  
2 passent, puis là, les vendredis on remet nos  
3 filets. Le saumon pour nous, ça... La rivière  
4 c'est notre frigidaire, c'est... c'est notre  
5 manger, on mange ça. Puis les gens, notre  
6 secteur chez nous là, au niveau de la santé.  
7 Mais on dit, "Rodrigue, à chaque année, pendant  
8 la période du saumon là, bien le taux de diabète  
9 là, le taux de diabète des gens là, elle vient de  
10 baisser. Ils viennent se... se stabiliser. Mais  
11 après le saumon là, ça vient de monter". Je ne  
12 sais pas, regarde, on pourrait en parler, T'sé,  
13 parce que Nutashkuan c'est quand même cent...  
14 cent soixante kilomètres (160 km) de Havre-Saint-  
15 Pierre, puis à quatre cents kilomètres (400 km)  
16 de Sept-Îles.

17 Le coût de la vie, Monsieur le Commissaire,  
18 puis c'est dispendieux, je ne compare pas comme  
19 dans le Grand Nord, non non, mais on n'est pas  
20 loin, on n'est pas loin. Il y a certains  
21 services, comme je prends... pour expliquer un  
22 peu le coût de la vie, c'est que, on a un  
23 dépanneur dans la communauté, Monsieur le  
24 Commissaire, c'est un jeune qui opère... qui  
25 opère ça depuis de cela six (6) ans. Ce jeune-là

1 arrive de loin, il arrive de très loin. Un  
2 ancien... il a consommé du *speed* comme on dit, de  
3 la méthamphétamine, puis il s'est parti en  
4 entreprise, il s'est pris en main puis je le  
5 félicite, je pense il me regarde là, là. Mais le  
6 coût de la vie, comme le transport d'aliments, il  
7 y a une partie qui est *pris* en charge, mais chez  
8 nous, vu qu'il y a la route 138, n'est pas  
9 considérée comme une comme... comme une  
10 communauté isolée, mais le transport n'est pas  
11 payé. C'est le petit jeune qui assume ses  
12 transports lui-même. Il s'est affilié avec une  
13 compagnie de transport, c'est toutes des choses  
14 de mêmes. Mais je pense qu'il devrait avoir...  
15 il devrait y avoir une équité. Tandis que les  
16 autres plus à l'est, c'est toutes des choses qui  
17 sont... qui sont payées, le transport est payé.  
18 Mais je pense... bien c'est toutes des choses que  
19 je voulais vous rapporter.

20 Le dossier de la DPJ. La DPJ, *j'ai* intervenu  
21 l'année passée pendant... Parce que, dans ma  
22 communauté, au vingt-six (26) juillet c'est...  
23 c'est le lieu de pèlerinage pour la communauté,  
24 dans un endroit hors de ma communauté là, on se  
25 regroupe, on fait des prières, on se regroupe

1           puis on mange ensemble aussi avec la... avec la  
2           famille. J'ai dû intervenir... il y a une... il  
3           y a un monsieur qui m'appelle: "Écoute, Chef,  
4           j'aimerais ça que tu viennes ici de chez nous,  
5           chez moi. J'ai deux... deux (2) techniciens - la  
6           DPJ qu'il m'a dit - il y a deux (2) personnes de  
7           la DPJ qui sont présentes, ils veulent prendre  
8           mon garçon". J'ai dit, "Attends un peu toi  
9           là. Comment ça prendre?". -Ah, il dit, il y a un  
10          fille qui s'est arrivée à l'école avec... En  
11          tout cas, je pourrai... "Ça ne marche pas, je  
12          m'en viens. Ça ne marche pas".

13                 Je suis allé le rencontrer le monsieur.

14                 Puis effectivement, il y avait deux... deux  
15                 (2) techniciennes de la DPJ.

16                 "Premièrement, j'ai dit, regarde, nous sommes  
17                 en pèlerinage - j'étais en préparation pour le  
18                 pèlerinage - vous m'avez dérangé, vous avez  
19                 dérangé la famille aussi". Parce que le gars  
20                 s'apprêtait à partir. Puis les deux (2) femmes  
21                 elles voulaient prendre... elles voulaient...  
22                 elles voulaient intervenir dans le dossier. J'ai  
23                 dit: "Non non. Vous allez arrêter, là", parce  
24                 que je vois... parce que moi j'ai dit à les  
25                 madames: "Je vais vous expliquer. Dans ma

1           communauté là, j'ai un secteur des services  
2           sociaux. Un secteur des services sociaux, j'ai  
3           des gens, des travailleurs *socials* qui  
4           travaillent..." - puis je les remercie aussi.  
5           J'ai tout des gens qui travaillent, ils n'étaient  
6           pas présents. Mon personnel n'était pas présent  
7           à la rencontre. J'ai dit: "Léo, mon employé, il  
8           était supposé vous accompagner dans tout ça là".  
9           - Ah, il n'est pas là.

10          - Bien... bien c'est ça. Bien la raison, je vais  
11          vous expliquer, parce qu'on est en préparation  
12          pour le pèlerinage, puis le Conseil de Bande, les  
13          bureaux ont été fermés. Bien j'aimerais ça que,  
14          comme j'ai dit, vous ramassez vos affaires, vous  
15          retournez à Sept-Îles, puis une fois que les  
16          choses... que le Conseil de Bande va être ouvert,  
17          bien, vous viendrez voir aux services sociaux ces  
18          gens-là. Mais tu n'arrives pas ici, dans une  
19          maison, puis je donne l'ordre, puis tout ça.

20                 Moi, j'ai rencontré le monsieur, il s'est  
21          senti là... écoute, "Ah, il dit, regarde, je me  
22          suis mis à mal aller. C'est comme des  
23          pensionnats.

24                 Les pensionnats, ça a fait du dégât en  
25          passant, Monsieur le Commissaire, le dossier des

1 pensionnats. Il s'est senti dans ce sens-là. Il  
2 dit: "Je me souviens de ça là, c'était comme...  
3 j'étais petit, mais c'était comme hier, quand  
4 les... les policiers ou les agents sont venus  
5 là".

6 En tout cas, on pourrait faire tout... on  
7 pourrait faire tout un débat là-dessus.  
8 Maintenant, les bien-être *socials*, les assistés  
9 sociaux. Il ne faut pas le cacher, dans les  
10 communautés, surtout dans ma communauté là, nous  
11 avons beaucoup des gens qui vivent sur le  
12 bien-être social. Dans ma communauté, je n'ai  
13 pas d'usines, je n'ai pas de... je n'ai pas de  
14 centre d'achats. Ce n'est pas ça, c'est une  
15 communauté.

16 Le bien-être social, quand les gens, le  
17 gouvernement, prennent des décisions pour les  
18 Québécois, bien ça nous affecte aussi.  
19 Exemple, une nouvelle loi, une dernière loi qui  
20 vient de sortir là, pour obliger les gens à aller  
21 travailler à l'extérieur, pour les gens qui  
22 vivent dans leur maison, qui ne sont pas supposés  
23 de recevoir du bien-être social. J'ai dit: "Ça ne  
24 marche pas ça. Ça ne marche pas parce que chez  
25 nous, on est surpeuplé".



1 Faut pas le cacher, la partie d'en haut est  
2 occupée, la partie d'en bas est occupée, puis des  
3 fois c'est une (1) toilette. Dans une maison, on  
4 peut retrouver seize (16) personnes, une (1)  
5 toilette, une (1) douche, puis des chicanes, des  
6 problèmes, ce n'est pas ça qui manque. La  
7 discorde, ce n'est pas ça qui manque. Mais le  
8 fait de dire à une jeune qui vit sur le bien-être  
9 social: "Tu vas être obligé de sortir de là". Il  
10 va aller où? Il va aller dans une... un grand  
11 centre, je ne sais pas, à Sept-Îles, Québec ou  
12 Montréal, je ne le sais pas, mais moi je demande  
13 là-dedans là, une... un minimum de respect, un  
14 minimum... pas un minimum, une consultation,  
15 avant que le gouvernement adopte ces lois-là ou  
16 l'ont adoptée, je ne le sais pas là.  
17 Les mines.

18 Nutashkuan, environ à cent (100) kilomètres  
19 de Baie-Johan-Beetz, il y a un site minier,  
20 Monsieur le Commissaire. Bien, un ancien site  
21 minier délaissé là, par la compagnie Uranium...  
22 la compagnie Uraçan - c'est ça, Uraçan - qui  
23 faisait de l'extraction. Ils voulaient faire de  
24 l'exploration d'uranium, c'est ça, l'exploration  
25 d'uranium. L'année passée on a fait, avec mon

1           équipe de négociation, on a fait de la tournée  
2           sur les sites là. Nous avons trois (3) sites. Je  
3           ne l'ai pas emmené les sites exacts de ces sites  
4           miniers délaissés. Les sites des campements  
5           laissés à leur mêmes, les génératrices,  
6           l'équipement, des carottes - des carottes, des  
7           rognons - c'est de l'uranium, je te parle des  
8           rognons, dans le (inaudible) c'est différent.

9           J'ai demandé au gouvernement d'intervenir  
10          - du Québec - de prendre sa responsabilité,  
11          d'intervenir, de faire le nettoyage, d'emmener  
12          ces carottes-là, une fois qu'elles sont sorties  
13          là, d'emmener, je ne sais pas, à leurs bureaux,  
14          j'ene sais pas là, mais de mettre ça dans un coin  
15          sécuritaire que...

16          Parce qu'on passe là, Monsieur le  
17          Commissaire, on se rend sur ce territoire-là pour  
18          aller chasser de l'orignal, pour aller chasser le  
19          caribou.

20          Maintenant juste, peut-être, pour enrichir  
21          mon ami Serge, Nutashkuan, avec le Regroupement  
22          Petapan, nous avons signé une entente de  
23          principe, l'EPOG qu'ils appellent. Une Entente  
24          de principe d'ordre général, avec quatre (4)  
25          communautés signataires. Quatre (4) communautés.

1            Pourquoi trois (3), maintenant? C'est la volonté  
2            de la communauté de Pessamit. Pessamit se sont  
3            retirés de la négociation, de la poursuite de la  
4            négociation. On le respecte, c'est la volonté de  
5            la communauté, puis je ne veux pas faire débattre  
6            là-dessus, je ne veux pas me débattre là-dessus.  
7            Nous avons continué... Serge vous a expliqué  
8            tantôt tout le... la démarche qui a été *entrepris*  
9            avec le dossier de négociation. Ce n'est pas  
10           évident, ce n'est pas évident. C'est quoi cette  
11           entente d'ordre de principe là? C'est dans le  
12           but d'arriver à un traité, ok, à un traité, genre  
13           un traité comme chez les Cris, mais beaucoup  
14           mieux. Parce que comme j'ai dit à mon équipe de  
15           négociation, je ne cède et je ne céderai jamais,  
16           au grand jamais, mes droits et mon titre. Si la  
17           volonté des gens négociateurs c'est d'éteindre,  
18           je n'embarque pas là-dedans, parce qu'on va  
19           mourir, on va mourir. Nous faire dicter par un  
20           papier nous disant: "maintenant vous n'avez plus  
21           le droit de chasser, vous avez juste le droit de  
22           chasser à l'automne". Mais nous, on chasse les  
23           quatre (4) saisons: l'hiver, le printemps, l'été,  
24           l'automne. Ça ne pourra pas.

25           Écoute, comme j'ai dit tantôt, moi je veux

1 faire... c'est une première partie, c'est une  
2 première partie que je suis venu ici en tant  
3 que... en tant que visiteur. Si vous avez  
4 l'intention de... d'ouvrir dans une autre région,  
5 ça va me faire le plaisir de vous accueillir avec  
6 tout mon personnel, mais moi que j'appelle mes  
7 spécialistes ou des techniciens en santé, la  
8 police, Hydro-Québec, MTQ, dans le dossier de la  
9 route 138, ça en est un autre.

10 Actuellement, juste prendre... Excuse, juste  
11 prendre un peu le dossier de la MTQ là, c'est que  
12 la MTQ empiète puis efface nos traces sans nous  
13 consulter. La dernière route qu'ils ont tracée  
14 qu'ils veulent faire, qu'ils veulent désenclaver  
15 au Unamen Shipu, qui est la Romaine, qu'on a vue  
16 sur la carte. Mais on a des cimetières qui sont  
17 situés là, on a des portages qui ont... qui ont  
18 été là, puis je passe là. Puis quand on dit que  
19 regarde, on aimerait ça être consultés ou je ne  
20 sais pas pour atténuer des affaires là: "C'est  
21 dessiné". C'est dessiné. Mais quand je fais de  
22 la pression, ah, là ils veulent discuter. Quand  
23 j'appelle le ministre, là ils veulent discuter.  
24 Mais quand c'est le temps de discuter là, avec le  
25 ministre, bien là il va voir d'autres ministères.

1 C'est ça, s'arranger que les gens se renvoient la  
2 balle à un autre... a un autre ministère. Le  
3 manque du gouvernement du Québec dans tout ça là,  
4 c'est la consultation. Un: la consultation,  
5 c'est le mot. Je ne sais pas comment l'expliquer  
6 ici là, consultation, informer, sensibiliser,  
7 écouter, échanger - comment je l'ai appris aussi  
8 là - c'est consulter, c'est le respect. Oui,  
9 (inaudible), je peux te donner le mot, le  
10 respect. Le respect de l'environnement, le  
11 respect de l'être humain. Innu, en passant, ça  
12 veut dire être humain. Innu, c'est ça, ça veut  
13 dire être humain.

14 Écoute, Monsieur le Commissaire, c'est grand  
15 (inaudible), c'est ça que je voulais discuter  
16 avec vous. Parler, m'entendre, me faire  
17 entendre. Nous, ma communauté Nutashkuan, on a  
18 une très bonne communication, je ne me cache pas,  
19 on s'adapte bien avec des choses, avec des gens,  
20 avec nos amis québécois, on s'adapte très bien.

21 Mais ce que je demande aux gens, un minimum  
22 de respect. Ce n'est pas... On ne demande pas la  
23 lune, ce n'est pas ça qu'on veut dans nos... dans  
24 nos demandes de services là, qu'on reçoit, pour  
25 bien recevoir le service, on ne demande pas la

1 lune, ce n'est pas ça. On demande qu'on lève  
2 d'un cran la qualité de vie de mes gens qui sont  
3 touchés par ces systèmes-là, la qualité de vie,  
4 la qualité... un minimum de respect.

5 Voilà.

6 Et j'en aurai... j'en aurai toute la semaine  
7 en pêchant ou je ne sais pas, en faisant du feu  
8 là, pour étendre tout ce livre, ce grand livre.  
9 C'est une petite communauté, mais les demandes  
10 sont immenses. Sont immenses, ça n'a pas de bon  
11 sens. Elles sont immenses puis ce n'est pas  
12 facile, ce n'est pas facile. Mais chaque chose à  
13 son temps. Puis j'ai dit: "On a l'espoir". On a  
14 vécu dans l'espoir, on a vécu aussi dans le  
15 désespoir, surtout le désespoir, mais on a réussi  
16 à passer à travers. C'est un... moi je dis ça,  
17 le programme du fédéral, ça ne concerne pas ici  
18 là, mais... mais c'est la programme le plus  
19 raciste. Il devrait même avoir le même processus  
20 qu'on fait là, mais le fédéral... Si vous avez  
21 des choses à recommander, je dirais ça au fédéral  
22 aussi. Mais on va survivre, Monsieur le  
23 Commissaire, on va survivre avec notre culture,  
24 avec la viande de bois. On va survivre. Merci  
25 beaucoup.

1       **LE COMMISSAIRE :**

2               Maître Barry-Gosselin, est-ce que vous auriez des  
3               précisions à demander à nos témoins?

4       **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

5               Bien à ce stade-ci, en fait, merci, premièrement,  
6               pour vos présentations. Vous avez parlé de  
7               plusieurs services publics, aimeriez-vous nous  
8               glisser un mot sur deux (2) des services qui  
9               n'ont pas été mentionnés, c'est-à-dire la justice  
10              puis le système carcéral, ou à ce stade-ci, vous  
11              allez vous en tenir à ce que vous avez déjà  
12              mentionné?

13       **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

14              Oui. Bien je vais vous dire, le système  
15              carcéral, on est dans un système carcéral, dans  
16              une communauté là, bien je sais comment les gens  
17              doivent se sentir une fois rentrés, ils doivent  
18              sentir la même chose.

19       **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20              O.K.

21       **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

22              Les gens, quand ils rentrent dans une détention  
23              là, ils doivent sentir la même chose que de vivre  
24              dans une communauté, c'est comme ça qu'on se  
25              sent. Mais ça n'apprend pas à revenir cette

1            personne-là dans... dans la société. Faut le...  
2            - comment on dit ça dont - ça fait rien que  
3            renforcer sa... ce qu'il a fait comme dégât là.

4            **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

5            Et est-ce que je comprends que la réhabilitation  
6            dans le système correctionnel c'est un enjeu pour  
7            vous?

8            **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

9            C'est un enjeu pour (inaudible)...

10          **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

11          La réhabilitation.

12          **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

13          Bien oui, bien oui, bien oui, bien oui. Et le  
14          système de justice, juste pour faire... il ne  
15          faut pas faire des cachettes ici là, dans une  
16          communauté... Moi, ma communauté, T'sé, on vit  
17          dans... je ne veux pas le nommer, le mot. Les  
18          gens, ils appellent ça une réserve indienne. Pour  
19          moi, c'est un zoo. Le terme réserve, c'est un  
20          zoo. On n'est pas... Je n'aime pas ça prononcer  
21          ce mot-là. Une communauté. J'ai des jeunes là,  
22          ils sont prêts... ils sont prêts à faire de la  
23          prison. Ils disent: "On est habitués de même,  
24          même si je m'en vais en prison, je suis habitué".  
25          Qu'est-ce que ça va aider? C'est quoi la



1 solution de ça? Non. La solution n'est pas  
2 loin. Moi ma mère, qui est encore envie, quatre-  
3 vingt-six (86) ans, elle dit... elle dit: "Mon  
4 gars là, mais la solution n'est pas loin. La  
5 solution est juste à côté: le retour en forêt".  
6 Les gens y vont savoir, t'sé, bûcher... bûcher le  
7 bois...

8 Moi je pratique, j'arrive... j'arrive d'une  
9 chasse cet hiver. On a coupé le bois, on a  
10 forcé, on a été obligés de déprendre nos Ski-Doo  
11 ou bien faire des traces, des *trails*. Il faut  
12 que ces gens-là retournent à leurs ressources,  
13 qui est la nature, qui est le Nitassinan, tout en  
14 mettant en place des gens qui vont... qui vont  
15 les suivre, des spécialistes ou des aînés, il  
16 faut qu'il y ait un mixte quelque part.  
17 La justice. Des fois... des fois je me pose la  
18 question là, je pense à ça là. Est-ce que la  
19 personne qui est devant... qui juge mes membres,  
20 est *conscient* que cette personne-là arrive de  
21 loin? Elle est-tu consciente qu'elle arrive  
22 d'une communauté qui est isolée? Quand il  
23 ordonne au... quand il juge une sentence de six  
24 (6) mois d'emprisonnement, tandis que le gars il  
25 a été... il a été en prison pendant des années,

1           il est habitué. Tu es conscient de ça, le  
2           problème va revenir après six (6) mois. Moi je  
3           pense, il faut faire... il faut s'asseoir  
4           ensemble, se parler. Il y a plein de solutions à  
5           tout ça.

6           **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

7           C'étaient les précisions que je voulais avoir,  
8           Monsieur le Commissaire, merci.

9           **LE COMMISSAIRE :**

10          Maître Coderre, est-ce que vous avez des  
11          précisions que vous aimeriez demander?

12          **M<sup>e</sup> DAVID CODERRE :**

13          Pas de précision ni de question pour moi.

14          **LE COMMISSAIRE :**

15          Eh bien, je vais vous remercier très sincèrement  
16          d'être venus nous rencontrer, nous présenter  
17          votre communauté ainsi que la région, ça nous  
18          donne une bien meilleure idée de... de qui sont  
19          les Innus, où sont-ils.

20          Je vous remercie aussi d'avoir indiqué les  
21          sujets qui vous préoccupent, je pense à la santé,  
22          la dialyse, les problèmes de distance, les coûts  
23          de transport pour se rendre chez vous. Ce sont  
24          des... des préoccupations que j'ai notées.

25          Au niveau de la DPJ, vous l'avez abordé

1            brièvement, aux assistés sociaux, les  
2            conséquences que... que vous avez.

3            J'ai noté aussi plus particulièrement votre  
4            préoccupation concernant le service de police.  
5            Vous vous ennuyez très sérieusement du temps où  
6            vous aviez un corps de police chez vous, à  
7            proximité, la police d'intervention. Alors j'ai  
8            noté tout ça.

9            Je comprends qu'éventuellement, on aura  
10           l'occasion de vous réentendre. On va... nous  
11           sommes dans la phase préliminaire. Comme...  
12           comme disait notre procureur chef, mettre la  
13           table, pour essayer de voir quelles sont les  
14           communautés autochtones au Québec, quelles sont  
15           leurs principales préoccupations, avant d'aller,  
16           peut-être à l'automne, dans des cas plus  
17           particuliers qui concernent les six (6) services  
18           publics qui sont l'objet de l'enquête.

19           Vous avez mentionné que vous seriez heureux  
20           qu'on se rende dans votre région. Évidemment,  
21           cette question-là, j'en faisais mention dans la  
22           déclaration d'ouverture et c'est déjà prévu dans  
23           notre mandat d'ailleurs. Si vous êtes allé lire  
24           le mandat, la création de la communauté,  
25           évidemment le siège, si on veut, de la Commission

1 est à Val-d'Or, mais nous avons la possibilité  
2 d'aller faire des auditions ailleurs en province,  
3 dans les communautés qui pourraient être  
4 touchées, concernées.

5 Évidemment, vous comprenez que la décision  
6 qu'on prendra, à ce moment-là, va dépendre, pas  
7 uniquement ça, mais en grande partie du nombre de  
8 personnes que nous aurons à entendre. À un  
9 moment donné, il faudra se poser la question:  
10 est-ce que ça coûte moins cher d'envoyer un  
11 billet d'avion pour une personne ou déplacer  
12 toute la Commission? Ce n'est pas le seul  
13 critère, mais ça en est un.

14 Alors pour nous, ce qui est important, c'est  
15 de... de savoir vraiment ce qui se passe, de  
16 connaître les... les situations. L'enquête a été  
17 lancée, d'un commun accord entre le gouvernement  
18 et les autorités autochtones. Vous vous  
19 souvenez, il y avait eu des discussions entre les  
20 *leaders* autochtones et le gouvernement, et la  
21 Commission est aboutie avec un mandat qui est  
22 bien déterminé. Évidemment, il y a des sujets  
23 qui ne concernant pas la Commission, je pense que  
24 vous en êtes conscient, mais il y en a plusieurs  
25 qui sont... qui font l'objet de notre mandat et

1           pour nous c'est important de vraiment connaître  
2           qui se passe. Il y a des belles choses aussi qui  
3           se passent. T'sé, j'ai entendu, vous aviez des  
4           bonnes relations avec la communauté qui est plus  
5           proche, la municipalité plus proche, Natashquan.  
6           S'il y a des choses qui sont... qui vont bien,  
7           bien c'est important qu'on le sache pour que le  
8           modèle se transpose ailleurs ou ça va peut-être  
9           moins bien. Puis c'est important qu'on sache ce  
10          qui ne va pas aussi concernant les services  
11          publics, pour qu'on soit capables de faire des  
12          recommandations qui soient efficaces, qui  
13          corrigent la situation, puis qui soient durables.  
14          En fait, c'est le mandat qu'on a.

15                   Alors je vous remercie encore d'être venus...

16          **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

17                   Merci beaucoup.

18          **LE COMMISSAIRE :**

19                   ... nous rencontrer. Puis si vous avez des  
20                   questions ou des suggestions, vous avez les  
21                   moyens de communiquer avec nous, puis nous sommes  
22                   ouverts aux suggestions. C'est pour ça qu'on  
23                   existe.

24          **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

25                   Merci beaucoup.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Alors je vous remercie encore, puis je vais vous  
3 souhaiter un bon voyage de retour.

4 **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

5 Oui.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Merci d'être venus nous voir.

8 **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

9 Merci beaucoup.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 (Inaudible). Oui, Maître Barry-Gosselin?

12 **Me MARIE-JOSÉE BARRY GOSSELIN :**

13 À ce stade ici, Monsieur le Commissaire, je  
14 voudrais déposer sous P-004, Madame la Greffière,  
15 la présentation PowerPoint de monsieur Ashini  
16 Goupil. Merci.

17 - PIÈCE COTÉE P-004 -

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Alors ça fait le tour?

20 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

21 Oui.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Est-ce qu'il y a autre chose ce matin?

24 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

25 Ce matin, je vous... Non, ça complète pour

1 l'avant-midi à Monsieur Wapistan, à moins que  
2 vous vouliez compléter avec quelque chose pour ce  
3 matin?

4 **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

5 Moi ça complète aussi. Merci beaucoup de votre  
6 intervention, puis je remercie beaucoup Marie-  
7 Josée là. Mais comme j'ai dit à matin là, je  
8 vais avoir une deuxième partie aussi, je vais  
9 faire intervenir des gens, si vous vous déplacez,  
10 en tout cas, sur la région... dans ma région. Je  
11 vais faire entendre... J'ai une madame qui s'est  
12 déplacée avec son enfant, qui a fait quatre (4)  
13 *hôpitals*, qui a fait quatre (4) *hôpitals* de la  
14 région Havre-Saint-Pierre, Sept-Îles aux  
15 Escoumins puis Chicoutimi, pour faire  
16 hospitaliser son enfant... à l'Enfant - comment,  
17 l'Enfant-Jésus c'est ça - il a vu quatre (4)  
18 médecins. Mais j'aimerais qu'elle raconte ça là,  
19 tous ses faits, comment les gens l'ont  
20 accueillie.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Ce que je peux vous suggérer de faire, dire à ces  
23 gens-là...

24 **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

25 Oui.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 ... c'est de... d'aller sur notre site.

3 Peut-être avez-vous vu notre site Internet?

4 **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

5 Oui, oui. J'ai vu, oui.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Vous avez vu, il y a un endroit « Information  
8 confidentielle ». Les gens peuvent remplir, nous  
9 donner leurs coordonnées, raconter sommairement  
10 le sujet de leurs préoccupations, puis on a des  
11 enquêteurs.

12 **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

13 O.K.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Je dirais peut-être des enquêteuses, notre  
16 service d'enquête est composé très  
17 majoritairement de... de femmes. Alors ces gens-  
18 là vont communiquer avec les gens qui...

19 **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

20 Parfait.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Puis il y aura des gens qui vont se déplacer  
23 aussi pour les rencontrer. Puis si... On est  
24 conscients qu'il peut avoir des gens qui sont  
25 fragilisés, qui ont vécu des choses très



1           pénibles, qui vont avoir besoin de support, qui  
2           vont avoir besoin de personnes avec eux, en  
3           rencontrant l'enquêteur, peut-être un ami ou une  
4           personne de confiance à côté. Alors ça c'est...  
5           c'est une de nos préoccupations aussi.

6           Alors soyez bien à l'aise puis... puis  
7           évidemment quand je disais... bien le déplacement  
8           de la Commission, pour entendre des gens bien, si  
9           vous avez des gens comme cette dame-là puis  
10          d'autres personnes chez vous, bien évidemment,  
11          plus il va en avoir - puis là, je n'essaie pas de  
12          dire d'inventer des choses là - des choses  
13          réelles, les problèmes qui ont pu survenir, bien  
14          nos enquêteurs vont... vont communiquer puis...  
15          le plus rapidement possible. D'ailleurs cet été,  
16          comme les audiences reprendront à l'automne, bien  
17          cet été, nos enquêteurs, nos... nos groupes, nos  
18          équipes d'information sur la Commission aussi  
19          vont se déplacer dans les communautés pour  
20          expliquer le... rôle de la Commission, comment ça  
21          fonctionne, comment communiquer avec nous.  
22          (Inaudible), on peut commencer à communiquer  
23          avant ça.

24          **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

25          Oui.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Ça va? Je pense qu'on...

3 **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

4 Oui, ça va.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 ... se comprend bien.

7 **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

8 Merci beaucoup.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 N'hésitez pas s'il y a quelques questions que ce  
11 soit...

12 **M. RODRIGUE WAPISTAN :**

13 Merci.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 ... de communiquer avec nous. Alors est-ce que  
16 ça fait le tour?

17 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

18 Ça fait le tour, Monsieur le Commissaire. Et  
19 pour ce matin, je vais vous suggérer, en fait, de  
20 prendre la pause du dîner immédiatement, et qu'on  
21 continue à treize heures (13 h) cet après-midi,  
22 on a un après-midi chargé avec trois (3) témoins.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Oui.

25

1 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

2 Oui

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Bon. Alors on va suspendre et on reprendra à  
5 treize heures (13 h). Alors bonne fin d'avant-  
6 midi.

7 **LA GREFFIÈRE :**

8 Veuillez vous lever. La Commission reprend son  
9 audience cet après-midi à treize heures (13 h).

10 **SUSPENSION**

11 -----

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1

**REPRISE DE L'AUDIENCE**

2

**LA GREFFIÈRE :**

3

Veillez vous lever. L'audience de la Commission

4

d'enquête se poursuit. Veuillez vous assoir.

5

**LE COMMISSAIRE :**

6

Bonjour. Bonjour. Bonjour. Alors bienvenue,

7

M<sup>e</sup> Thermitus, Madame Larivière. Ça me fait

8

plaisir que vous ayez accepté notre invitation.

9

Alors je vais demander à madame la greffière de

10

vous assermenter.

11

-----

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Widia Larivière  
2 Agente d'éducation et de coopération à la Commission  
3 des droits de la personne et des droits de la jeunesse  
4 Assermentée

5 -----

6 **M<sup>e</sup> MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

7 Je vais demander en fait qu'on assermente les  
8 deux (2) témoins, s'il vous plaît, Madame la  
9 greffière.

10 -----

11 M<sup>e</sup> Tamara Thermitus  
12 Présidente de la Commission des droits de la personne  
13 et des droits de la jeunesse  
14 Assermentée

15 -----

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Alors bienvenue à vous deux (2). Je comprends  
18 que vous allez nous faire une présentation.

19 **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

20 C'est exact.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Vous allez alterner?

23 **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

24 La présentation se tiendra... Je vais commencer,  
25 ma collègue qui suivra. Alors c'est ça, alors je

26

1           vais vous... je vais établir un peu qu'est-ce que  
2           la Commission a fait dans les dossiers  
3           autochtones au fil des années. Si vous avez des  
4           questions, il nous fera plaisir d'y répondre.  
5           Je le sais que vous aviez quelques préoccupations  
6           quant à certaines données. On pourra les  
7           spécifier, or j'ai... j'ai certaines informations,  
8           mais je pense qu'elles sont incomplètes, parce  
9           que je... d'après ce que je vois, j'ai pas toutes  
10          les informations en ce qui a trait à la jeunesse.  
11          Alors s'il le faut, nous compléterons par une  
12          lettre que nous vous adresserons.

13       **LE COMMISSAIRE :**

14           Oui. Mais vous savez, les audiences reprendront  
15           en septembre.

16       **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

17           Je suis au courant.

18       **LE COMMISSAIRE :**

19           On est dans la première phase et...

20       **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

21           Je suis au courant, Monsieur.

22       **LE COMMISSAIRE :**

23           ... vous serez toujours bienvenue.

24       **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

25           Oui, Monsieur le Commissaire. Alors tout ça

1           pour vous dire bonjour, Monsieur le Commissaire,  
2           bonjour mesdames, bonjour messieurs. Kwekwe.  
3           Tout d'abord, j'aimerais souligner que nous  
4           sommes en territoire traditionnel *ashnabe* non  
5           cédé. *Ashinabe* non cédé.

6           Je tiens à remercier la Commission d'enquête  
7           sur les relations entre les Autochtones et  
8           certains services publics. Nous sommes heureux  
9           d'avoir la possibilité de vous faire part des  
10          travaux effectués et des préoccupations que nous  
11          avons à la Commission concernant les relations  
12          qu'ont les Autochtones avec les services publics.  
13          Cette mise en contexte pourra, je l'espère, vous  
14          être utile afin de bien cerner les problématiques  
15          qui seront abordées par votre Commission.

16          La Commission des droits de la personne et  
17          des droits de la jeunesse est un organisme  
18          indépendant du gouvernement dont la  
19          responsabilité est de veiller à ce que soient  
20          respectés les droits prévus à la loi quasi  
21          constitutionnelle qu'est la Charte des droits et  
22          libertés de la personne.

23          Nous veillons à la protection de l'intérêt de  
24          l'enfant, au respect des droits qui lui sont  
25          conférés par la Loi sur la protection de la

1           jeunesse et par la Loi sur le système pénal pour  
2           adolescents.

3           Nous veillons également à l'application de la  
4           Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les  
5           organismes publics et à la mise en oeuvre des  
6           programmes d'accès à l'égalité en emploi.

7           Nous recevons des plaintes, faisons des  
8           enquêtes dans les... dans les cas de  
9           discrimination ainsi que dans les cas  
10          d'exploitation de personnes âgées et personnes  
11          handicapées.

12          Nous recevons aussi des plaintes dans les  
13          situations d'enfants suivis sous la protection de  
14          la Loi de la jeunesse. Nous effectuons des  
15          enquêtes individuelles et systémiques.

16          Je crois ici qu'il est important de souligner  
17          le courage des personnes qui portent plainte,  
18          ainsi la situation des plaignants ne peut nous  
19          laisser indifférents car que serait la justice  
20          sans l'empathie. Ce courage ne peut qu'inspirer  
21          le respect.

22          Ainsi, par nos travaux de recherche,  
23          d'éducation et de sensibilisation, nous faisons  
24          la promotion des droits et libertés et luttons  
25          contre toute forme de discrimination. De plus,



1 nous offrons un service conseil en matière  
2 d'accompagnement raisonnable aux décideurs.

3 Au cours des quarante (40) dernières années,  
4 la Commission a mené de nombreux travaux  
5 concernant les Autochtones en lien avec les  
6 droits et libertés protégés par la Charte. Elle  
7 a traité de divers enjeux dans des avis,  
8 mémoires, rapports, études concernant différentes  
9 thématiques telles que l'autodétermination des  
10 peuples autochtones, le logement social,  
11 l'éducation, les violations envers les femmes et  
12 l'adoption des enfants autochtones.

13 La Commission a joué un rôle significatif au  
14 Québec dans la sensibilisation et l'éducation aux  
15 réalités autochtones en milieu scolaire avec le  
16 projet qu'elle a mené conjointement avec  
17 l'Institut culturel et éducatif montagnais  
18 pendant une dizaine d'années. Ce programme avait  
19 pour objectif de développer un sens critique à  
20 l'égard des préjugés dont sont victimes les  
21 Autochtones.

22 Au terme de ce projet, plus de soixante-  
23 quinze mille (75 000) jeunes et deux mille  
24 (2 000) enseignants ont été sensibilisés aux  
25 questions touchant les Autochtones. Cette

1 initiative se fondait sur un document  
2 pédagogique, *Mythes et réalités sur les peuples*  
3 *autochtones*, publié en deux mille deux (2002), mis  
4 à jour en deux mille huit (2008) et qui le  
5 re-sera sous peu.

6 Ce document, toujours disponible sur notre  
7 site Internet, fut édité à vingt-deux mille  
8 (22 000) exemplaires en français et à deux mille  
9 (2 000) exemplaires en anglais.

10 Pierre Lepage, ancien agent d'éducation à la  
11 Commission, qui a rédigé ce document, fait  
12 d'ailleurs partie des personnes que vous  
13 entendrez cette semaine.

14 Le Service d'éducation et de coopération  
15 offre des formations sur les réalités et les  
16 droits des peuples autochtones. Je ferai tout  
17 d'abord un survol des actions de la Commission,  
18 comme je vous le disais tout à l'heure, pour  
19 ensuite laisser la parole à ma collègue, madame  
20 Larivière, agente d'éducation et de coopération,  
21 qui présentera les activités d'éducation et de  
22 coopération de la Commission.

23 Dans ses travaux, la Commission a traité des  
24 sujets visés par le mandat de la Commission. Je  
25 pense aux rapports entre les services policiers

1           ainsi qu'à la prestation des services de  
2           protection de la jeunesse auprès des jeunes  
3           enfants autochtones.

4           Parmi les enquêtes systémiques qu'elle a  
5           menées concernant les jeunes... les enfants  
6           autochtones, rappelons l'enquête portant sur les  
7           services de protection de la jeunesse dans la  
8           baie d'Ungava et la baie d'Hudson, ainsi que  
9           l'enquête sur l'application de la Loi sur la  
10          protection de la jeunesse par le Centre de  
11          protection et de réadaptation de la Côte-Nord.

12          Concernant la prestation des services  
13          policiers, la Commission a mené plusieurs travaux  
14          dont la consultation qu'elle a tenue en deux  
15          mille neuf (2009) sur le profilage racial des  
16          jeunes âgés de quatorze (14) à vingt-cinq (25)  
17          ans issus des communautés racisées et des  
18          Autochtones.

19          Cette consultation sur le profilage et la  
20          discrimination systémique a été circonscrite à la  
21          dispensation de services publics offerts par  
22          trois (3) secteurs institutionnels clés dans la  
23          vie des jeunes, et je cite : le secteur de la  
24          Sécurité publique, le milieu scolaire et le  
25          système de Protection de la jeunesse.

1 Dans son rapport, la Commission émet certains  
2 constats quant au profilage racial et à la  
3 discrimination systémique dont font l'objet les  
4 jeunes Autochtones.

5 Par ailleurs, mentionnons les travaux  
6 auxquels elle a participé avec le Réseau d'aide  
7 aux personnes seules et itinérantes de Montréal  
8 et la Ville de Montréal. Ces travaux l'ont  
9 amenée à rédiger un avis intitulé *La*  
10 *judiciarisation des personnes itinérantes à*  
11 *Montréal, un profilage social.*

12 Au même titre que le rapport sur la  
13 consultation sur le profilage racial et la  
14 discrimination systémique des jeunes racisés, les  
15 recommandations émises dans cet avis... cet avis  
16 – pardon – s'appliquent à la discrimination  
17 envers les Autochtones.

18 Contexte sociohistorique.

19 Comme la Commission des relations avec les  
20 citoyens de l'Assemblée nationale le soulignait  
21 dans son rapport intérimaire sur les conditions  
22 de vie des femmes autochtones en lien avec les  
23 agressions sexuelles et la violence conjugale,  
24 les conditions de vie des Autochtones  
25 caractérisées par de faibles niveaux d'éducation,

1 un taux de chômage élevé, des problèmes de santé,  
2 de violence familiale, de dépendance à l'alcool  
3 ainsi qu'aux drogues découlent directement de  
4 facteurs historiques, structurels et  
5 institutionnels.

6 Parmi ceux-ci, notons les discriminations  
7 systémiques de la Loi sur les Indiens et des  
8 autres politiques d'assimilation, la mise en...  
9 la mise en réserve, la sédenta...  
10 sédentarisation, la dévalorisation de la culture,  
11 l'aliénation identitaire, l'éducation forcée et  
12 les abus dans les pensionnats indiens, ainsi que  
13 la tutelle gouvernementale, tel que le rapporte  
14 cette Commission de l'Assemblée nationale.  
15 Principaux éléments historiques, contexte  
16 sociopolitique légal. La Loi sur les Indiens a  
17 été adoptée en dix-huit cent soixante-seize  
18 (1876) en vertu de l'article 94.24 de la Loi  
19 constitutionnelle de mille huit cent  
20 soixante-sept (1867), l'Acte d'Amérique du Nord  
21 britannique, qui donne au gouvernement fédéral  
22 l'autorité exclusive pour légiférer sur les  
23 Indiens et les terres réservées pour les Indiens.

24 Notons que pendant près de cent (100) ans  
25 cette loi était particulièrement discriminatoire

1           envers les femmes. Celles-ci perdaient leur  
2           statut d'Indienne si elles se mariaient à un non-  
3           Indien, ce qui les obligeait à quitter leur  
4           communauté.

5           Par ailleurs, soulignons que certains  
6           éléments discriminatoires de la Loi ont été  
7           éliminés en mille neuf cent quatre-vingt-cinq  
8           (1985).

9           Les pensionnats indiens. Nous croyons  
10          opportun de reprendre les propos du premier  
11          ministre Harper alors qu'il présentait des  
12          excuses au nom des Canadiens relativement aux  
13          pensionnats. Ses propos résumant sensiblement  
14          bien la situation.

15               « Pendant plus d'un siècle, les  
16               pensionnats indiens ont séparé plus de  
17               cent cinquante mille (150 000) enfants  
18               autochtones de leur famille et de leur  
19               communauté. Dans les années dix-huit  
20               cent soixante-dix (1870), en partie  
21               afin de remplir son obligation  
22               d'instruire les enfants autochtones, le  
23               gouvernement fédéral a commencé à jouer  
24               un rôle dans les établissements et  
25               l'administration de ces écoles. Le

1 système des pensionnats indiens avait  
2 deux (2) objectifs: isoler les enfants  
3 et les soustraire à l'influence de  
4 leurs foyers, de leurs familles, de  
5 leurs traditions, de leur culture, et  
6 les intégrer par assimilation dans la  
7 culture dominante. Ces objectifs  
8 reposaient sur l'hypothèse selon  
9 laquelle les cultures et les croyances  
10 spirituelles des Autochtones étaient  
11 inférieures. D'ailleurs, certains  
12 cherchaient, selon l'expression devenue  
13 tristement célèbre, à "tuer l'Indien au  
14 sein de l'enfant". Aujourd'hui, nous  
15 reconnaissons que cette politique  
16 d'assimilation était erronée, qu'elle a  
17 fait beaucoup de mal et qu'elle n'a pas  
18 de place dans notre pays. Le  
19 gouvernement reconnaît aujourd'hui que  
20 les conséquences de la politique des  
21 pensionnats indiens ont été très  
22 néfastes et que cette politique a causé  
23 des dommages durables à la culture, au  
24 patrimoine et à la langue autochtone.  
25 Bien que certains élèves aient dit

1                   avoir vécu une expérience positive dans  
2                   ces pensionnats, leur histoire est  
3                   loin... est de loin...

4                   - pardon -

5                   ... assombrie par les témoignages  
6                   tragiques sur la négligence, l'abus  
7                   émotif, physique, sexuel des enfants  
8                   sans défense et de leur séparation de  
9                   leurs familles et de leurs communautés  
10                  impuissantes. L'héritage laissé par  
11                  les pensionnats indiens a contribué à  
12                  des problèmes sociaux qui persistent  
13                  dans de nombreuses communautés  
14                  aujourd'hui. »

15                  Conséquences qu'on qualifie d'intergénéra-  
16                  tionnelles.

17                  La Commission de vérité et réconciliation a  
18                  été officiellement créée en deux mille huit  
19                  (2008) dans le cadre de la Convention relative  
20                  aux pensionnats indiens.

21                  En deux mille quinze (2015), la Commission a  
22                  rendu public le sommaire exécutif de son rapport  
23                  final. Contenu dans plusieurs volumes, le  
24                  rapport présente quatre-vingt-quatorze ('94)  
25                  appels à l'action et recommandations pour



1           favoriser la réconciliation entre les Canadiens  
2           et les peuples autochtones.

3           Bref, ce contexte sociopolitique est venu  
4           influencer les relations entre les populations  
5           autochtones et les services publics, soit les  
6           services de police et les services de Protection  
7           de la jeunesse.

8           La protection des droits humains des peuples  
9           autochtones à l'international. L'Instance  
10          permanente sur les questions autochtones est un  
11          organe subsidiaire du Conseil économique et  
12          social des Nations Unies qui a été créé en deux  
13          mille (2000). Elle a pour mandat de discuter des  
14          questions autochtones en matière de développement  
15          économique et social, d'environnement, de  
16          culture, d'éducation, de santé et de droits  
17          humains.

18          L'Instance permanente a pour objectifs de  
19          fournir des conseils spécialisés et des  
20          recommandations sur les questions autochtones au  
21          Conseil économique et social des Nations Unies  
22          ainsi... ainsi qu'aux programmes, fonds et  
23          institutions des États-Unis, sensibiliser et  
24          encourager l'intégration ainsi que la  
25          coordination des activités relatives aux

1 questions autochtones au sein des Nations Unies,  
2 élaborer et diffuser des informations sur les  
3 questions autochtones.

4 L'Instance permanente est responsable de la  
5 mise en oeuvre de la Déclaration des États-Unis,  
6 des Nations Unies – pardon – Nations Unies sur  
7 les droits et les... les droits des peuples  
8 autochtones.

9 Le rapporteur... La Commission des droits de  
10 l'homme des... des droits de l'homme des Nations  
11 Unies a décidé de nommer en deux mille un (2001)  
12 un rapporteur spécial sur les droits des peuples  
13 autochtones.

14 Dans l'accomplissement de son mandat, le  
15 rapporteur présente des rapports annuels sur des  
16 sujets ayant une importance pour la promotion et  
17 la protection des droits des peuples autochtones,  
18 répond à l'information reçue portant sur des  
19 allégations concernant la situation des peuples  
20 autochtones dans les pays, assure un suivi de ses  
21 recommandations.

22 En deux mille treize (2013), le rapporteur  
23 spécial James Anaya a émis un rapport sur la  
24 situation des peuples autochtones au Canada. Il  
25 explique pourquoi le non-respect des droits des

1 personnes autochtones a pris l'ampleur d'une  
2 crise.

3 Il souligne que la situation socioéconomique  
4 déplorable des Autochtones dans un pays aussi  
5 développé que le Canada est préoccupant. Voici  
6 quelques-unes de ses recommandations :  
7 prendre immédiatement des mesures pour régler la  
8 crise du logement dans plusieurs des  
9 collectivités autochtones;  
10 financer suffisamment les services sociaux dans  
11 les réserves et hors réserve; veiller à ce que  
12 les lois et les programmes soient adoptés et  
13 soient conçus au moyen de véritables partenariats  
14 avec les Autochtones lorsque les enjeux les  
15 touchent;  
16 lancer une enquête nationale sur la disparition  
17 et le meurtre des femmes et des filles  
18 autochtones;  
19 améliorer la coordination des instances  
20 gouvernementales dans la prestation des services  
21 aux Autochtones;  
22 augmenter les efforts afin de soutenir les  
23 services sociaux et judiciaires autochtones et  
24 qu'ils soient culturellement adaptés;  
25 développer en consultation avec les Autochtones

1 des lois, politiques et programmes qui les  
2 concernent.

3 La Déclaration sur les droits des peuples  
4 autochtones a été adoptée en assemblée générale  
5 le treize (13) septembre deux mille sept (2007).  
6 La majorité des cent quarante-quatre (144) états  
7 pour, quatre (4) voix contre, dont celle du  
8 Canada, et onze (11) abstentions.

9 La Déclaration met un terme à l'exclusion  
10 historique des peuples autochtones du système  
11 juridique international et établit un cadre  
12 universel de normes minimales pour la survie, la  
13 dignité, le bien-être des droits des peuples  
14 autochtones.

15 Ainsi, en mai deux mille dix (2010), la  
16 Commission des droits de la personne et des  
17 droits de la jeunesse, comme plusieurs défenseurs  
18 des droits, a invité le Canada à adhérer à la  
19 Déclaration des droits des peuples autochtones  
20 sans restriction aucune quant aux droits qui y  
21 sont reconnus.

22 En novembre de la même année, le Canada a  
23 publié un énoncé d'appui dans lequel il soutient  
24 les principes énoncés dans la Déclaration des  
25 Nations Unies sur les droits des peuples

1 autochtones.

2 En novembre deux mille quinze (2015), le  
3 premier ministre du Canada a demandé à la  
4 ministre des Affaires autochtones et du Nord  
5 ainsi qu'à d'autres ministres de mettre en oeuvre  
6 la Déclaration, et en mai deux mille seize  
7 (2016), la ministre des Affaires autochtones et  
8 du Nord a annoncé que le Canada appuie sans  
9 réserve cette Déclaration.

10 Je me permets ici de souligner quelques  
11 articles de cette Déclaration.

12 Article 1, droit collectif. Article 2, droit  
13 de ne pas faire l'objet d'aucune forme de  
14 discrimination. L'article 3, autodétermination.  
15 Le droit à l'autodétermination. L'article 7.1,  
16 droit à la vie, l'intégrité physique et mentale,  
17 à la liberté et à la sécurité de la personne.  
18 L'article 7.2, le droit de ne pas faire l'objet  
19 d'aucun acte de génocide ou autre acte de  
20 violence, y compris le transfert forcé d'enfants  
21 autochtones d'un groupe à un autre. Article 21,  
22 droit à l'amélioration de leur situation  
23 économique et sociale. Article 23, le droit  
24 d'être activement associé à l'élaboration et à la  
25 définition des programmes de santé, de logement

1 et d'autres programmes économiques et sociaux qui  
2 les concernent. Droit de jouir du meilleur état  
3 physique et mental, article 24.2. Et article 34,  
4 droit de promouvoir et de développer et de  
5 conserver leurs structures institutionnelles et  
6 leurs systèmes de coutumes juridiques.  
7 En principe, comme vous le savez, les  
8 déclarations de l'ONU n'ont pas de force  
9 juridique contraignante. Toutefois, comme  
10 l'explique la juge Rivest, malgré le caractère  
11 non contraignant de ces instruments – pardon –  
12 ils n'en traduisent pas moins les objectifs  
13 standards communs visés par l'ensemble des états  
14 membres de la communauté internationale.

15 Par ailleurs, la Déclaration reprend les  
16 droits de la personne qui ont été reconnus dans  
17 plusieurs instruments internationaux que le  
18 Canada a ratifiés avec l'accord du gouvernement  
19 du Québec, et qui ont, eux, une force  
20 contraignante.

21 Pensons notamment au Pacte relatif aux droits  
22 civils et politiques, au Pacte relatif aux droits  
23 économiques, sociaux et culturels, et à la  
24 Convention relative aux droits des enfants.

25 Il est vrai que les normes qui lient le

1 Canada sur le plan du droit international ne  
2 lient pas le pouvoir judiciaire étant donné qu'en  
3 droit canadien il n'y a pas de processus  
4 d'incorporation directe d'un texte international  
5 en droit interne.

6 Néanmoins, comme l'a affirmé la Cour suprême  
7 dans l'arrêt Baker, les valeurs exprimées dans le  
8 droit international, les droits de la personne  
9 peuvent être pris en compte dans l'approche  
10 contextuelle de l'interprétation des lois.

11 Alors que plusieurs autres provinces  
12 canadiennes avaient adopté des lois antidiscrimi-  
13 natoires à partir des années soixante ('60), au  
14 Québec, les recours en matière de discrimination  
15 se sont fondés jusqu'en mille neuf cent quatre-  
16 vingt-quinze (1995) sur le Code civil du Bas  
17 Canada. Il s'agit donc d'une protection limitée.  
18 La Ligue des droits de l'Homme, aujourd'hui la  
19 Ligue des droits et libertés, fondée en mille  
20 neuf soixante-trois (1963), ainsi que des  
21 juristes entreprennent alors de convaincre le  
22 gouvernement de développer une loi visant à  
23 protéger les droits et libertés.

24 Le vingt-neuf (29) octobre soixante-quatorze  
25 ('74), le ministre de la Justice, monsieur

1           Choquette, répond aux demandes de la Ligue des  
2           droits de l'Homme en déposant un projet de loi à  
3           l'Assemblée nationale.

4           Ce projet de loi, ensuite adopté à  
5           l'unanimité par l'Assemblée nationale le vingt-  
6           sept (27) juin, et c'est le vingt-huit (28) juin  
7           mille neuf cent soixante-seize (1976) que la  
8           Commission ouvre ses portes et que la Charte, loi  
9           fondamentale au statut quasi constitutionnel,  
10          entre en vigueur.

11          Cette loi de juridiction québécoise protège  
12          les droits de toutes les personnes du Québec et  
13          s'applique, entre autres, à l'ensemble des lois  
14          et des services du gouvernement du Québec.  
15          Voici quelques articles de la Charte. L'article  
16          1, tout être humain a droit à la vie, à sa  
17          sécurité, à l'intégrité et à la liberté de sa  
18          personne. Article 3, liberté de conscience, de  
19          religion, d'opinion, d'expression et de réunion  
20          publique et... pacifique et d'association.  
21          Article 4, sauvegarde de sa dignité, honneur,  
22          réputation. Article 5, le droit au respect de sa  
23          vie privée. L'article 10, le droit à l'égalité.  
24          La Charte... L'article 10 de la... l'article 10  
25          de la Charte consacre le droit à l'égalité et



1 prévoit quatorze (14) motifs de discrimination.

2 Voici donc son libellé:

3 « Toute personne a droit à la  
4 reconnaissance et à l'exercice, en  
5 pleine égalité, des droits et libertés  
6 de la personne, sans distinction,  
7 exclusion ou préférence fondée sur la  
8 race, la couleur, le sexe, l'identité,  
9 l'expression de genre, la grossesse,  
10 l'orientation sexuelle, l'état civil,  
11 l'âge, sauf dans la limite prévue par  
12 la loi, la religion, les convictions  
13 politiques, la langue, l'origine  
14 ethnique ou nationale, la condition  
15 sociale, le handicap ou l'utilisation  
16 d'un moyen pour pallier à ce  
17 handicap. »

18 Pour qu'une personne soit victime de  
19 discrimination, elle doit pouvoir démontrer  
20 qu'elle a subi une distinction, exclusion ou  
21 préférence fondée sur l'un des quatorze (14)  
22 motifs de l'article 10 qui a pour effet de  
23 réduire ou de compromettre le droit à la pleine  
24 égalité et de la reconnaissance de... et  
25 l'exercice d'un droit ou d'une liberté de la

1            personne appartenant à l'une ou l'autre des  
2            catégories de droits et libertés inscrites à  
3            l'intérieur de la Charte, soit les droits  
4            fondamentaux, le droit à l'égalité, le... les  
5            droits politiques, judiciaires, économiques ou  
6            sociaux.

7            Rappelons que la jurisprudence a reconnu  
8            trois (3) formes de discrimination.

9            La discrimination directe a lieu lorsqu'une  
10           personne est soumise à un traitement différent  
11           reposant sur un motif de discrimination prohibé,  
12           de façon ouverte et avouée. Elle constitue la  
13           forme la plus rudimentaire et la plus flagrante  
14           de discrimination.

15           La discrimination indirecte se produit quant  
16           à elle lorsqu'une règle de... une règle ou une  
17           norme d'apparence neutre a des effets  
18           préjudiciables sur les personnes ou un groupe de  
19           personnes à cause de leur appartenance à un  
20           groupe protégé par l'article 10.

21           La discrimination indirecte constitue une  
22           forme des plus subtiles de discrimination. Elle  
23           se produit généralement sans intention  
24           discriminatoire. Cette forme de discrimination  
25           découle plutôt de l'application uniforme d'une

1 norme, d'une politique, d'une règle, d'une  
2 pratique, neutre à première vue, ayant néanmoins  
3 des effets discriminatoires auprès d'un individu  
4 ou une catégorie d'individus en leur imposant des  
5 obligations et des conditions restrictives non  
6 imposées à autrui.

7 La discrimination systémique est la forme...  
8 est la somme – pardon – des faits d'exclusion  
9 disproportionnée qui résulte de l'effet conjugué  
10 d'attitudes empreintes de préjugés et de  
11 stéréotypes souvent inconscients et de politiques  
12 et de pratiques généralement adoptées sans tenir  
13 compte des caractéristiques des membres de  
14 groupes visés par l'interdiction de  
15 discrimination.

16 Par ailleurs, la Commission insiste sur  
17 l'importance de l'analyse intersectionnelle. En  
18 effet, l'intersectionnalité est à l'origine un  
19 concept qui a été mis de l'avant par les  
20 mouvements féministes noirs américains comme  
21 outil d'analyse pour comprendre les multiples  
22 façons dont les rapports de sexe entrent en  
23 interaction avec d'autres aspects de l'identité  
24 sociale et la façon dont ces intersections  
25 mènent... mettent au jour des expériences

1           particulières d'oppression ou de... et de  
2           privilège.

3           Bref, en matière de droits à l'égalité,  
4           l'intersectionnalité constitue une oppression  
5           issue de la combinaison de plusieurs oppressions  
6           qui produit une discrimination différente de  
7           toute autre forme de discrimination.

8           Pour y remédier, il faut tenir compte du contexte  
9           historique, social et politique ainsi... et ainsi  
10          reconnaître le caractère unique de l'expérience  
11          vécue à la suite de l'intersection de plusieurs  
12          motifs de discrimination.

13          Comme le soulignent les professeurs Bilge et  
14          Roy, le traitement isolé des motifs discrimina-  
15          toires constitue en soi un mécanisme de  
16          marginalisation des individus et groupes  
17          subissant des formes de discrimination multiples.

18          Un tel constat incite à questionner une  
19          conception unidimensionnelle de la discrimination  
20          afin de laisser la place... la place – pardon – à  
21          une approche axée sur l'imbrication des motifs de  
22          discrimination là où elle s'applique.

23          Il est donc nécessaire de prendre en  
24          considération les interactions entre les motifs  
25          de discrimination puisque cela permet de

1 reconnaître l'expérience particulière due à la  
2 confluente des motifs en cause et d'y remédier.

3 La discrimination dont sont victimes les  
4 populations autochtones est le plus souvent  
5 fondée sur le croisement de plusieurs motifs de  
6 discrimination prévus à l'article 10 de la  
7 Charte, par exemple l'origine ethnique, le sexe,  
8 la condition sociale.

9 Afin de bien pouvoir comprendre l'expérience  
10 particulière vécue par les populations  
11 autochtones face aux discriminations dont elles  
12 sont victimes, il est important d'adopter une  
13 approche intersectionnelle.

14 En deux mille cinq (2005), la Commission a  
15 adopté une définition du profilage racial qui  
16 tient compte de son caractère systémique.

17 « Le profilage racial désigne toute  
18 action prise par une ou des personnes  
19 en situation d'autorité à l'égard d'une  
20 personne ou d'un groupe de personnes,  
21 pour des raisons de sûreté, de sécurité  
22 ou de protection du public, qui repose  
23 sur des facteurs d'appartenance réelle  
24 ou présumée, tels que la race, la  
25 couleur, l'origine ethnique ou

1 nationale, la religion, sans motif réel  
2 ou soupçon raisonnable, et qui a pour  
3 effet d'exposer la personne à un examen  
4 ou un traitement différent.

5 Le profilage racial inclut toute action  
6 de personnes en situation d'autorité  
7 qui appliquent une mesure de façon  
8 disproportionnée sur des segments de la  
9 population du fait, notamment, de leur  
10 appartenance raciale, ethnique,  
11 nationale ou religieuse, réelle ou  
12 présumée. »

13 Dans le cadre de sa consultation sur le  
14 profilage racial des jeunes âgés entre quatorze  
15 (14) et vingt-cinq (25) ans issus de communautés  
16 racisées, soulignons qu'au sujet des jeunes  
17 Autochtones la Commission expliquait :

18 « Au Québec, les groupes racisés les  
19 plus susceptibles d'être victimes de  
20 profilage racial sont les Noirs, les  
21 personnes d'origine latino-américaine,  
22 sud-asiatique, arabe ou de religion  
23 musulmane, ainsi que les Autochtones. »

24 Bien que les personnes autochtones soient  
25 susceptibles d'être victimes de profilage racial

1 et de discrimination systémique au même titre que  
2 les autres minorités racisées, la Commission  
3 tient à préciser l'ampleur des désavantages  
4 d'ordre politique, économique, éducatif et social  
5 auxquels font face les jeunes des peuples  
6 autochtones dépassent largement l'objet de sa  
7 consultation.

8 Cela dit, même si la problématique autochtone  
9 dépasse le cadre de cette consultation, les  
10 Autochtones qui résident dans les centres urbains  
11 sont directement concernés par le profilage  
12 racial et la discrimination systémique dont sont  
13 victimes toutes les personnes appartenant à des  
14 groupes racisés.

15 L'interaction entre les populations  
16 autochtones et les autorités policières constitue  
17 souvent le premier contact entre les Autochtones  
18 et le système de justice. Les Autochtones sont  
19 cependant pénalisés de manière disproportionnée  
20 lors de cette interaction; les autorités  
21 policières qui ont tendance à les traduire en  
22 justice plus fréquemment que les Allochtones.  
23 *Over...* C'est ce qu'on appelle le "*over-*  
24 *policing*".

25 Ainsi, le profilage racial par les autorités

1            policières découle de stéréotypes et de préjugés  
2            qu'ils entretiennent à l'égard des populations  
3            autochtones, les associant ainsi à une plus  
4            grande propension à la criminalité.

5            En les surveillant de manière excessive et  
6            disproportionnée, les autorités policières font  
7            en sorte que les infractions commises par ces  
8            populations les rendent plus susceptibles d'être  
9            interpellés et traduits en justice.

10           Le profilage racial des Autochtones contribue à  
11           leur surreprésentation au sein de la population  
12           incarcérée et contribue... en contribuant  
13           - pardon - à la surincarcération des Autochtones,  
14           la discrimination systémique au sein du système  
15           pénal crée un cercle vicieux qui alimente les  
16           stéréotypes liés à la criminalité des  
17           Autochtones, qui à leur tour renforcent les  
18           pratiques de profilage.

19           Au Québec, en deux mille onze (2011), la  
20           population... le Québec comptait en deux mille  
21           onze (2011) une population de un point huit pour  
22           cent (1.8 %) d'Autochtones, alors qu'ils  
23           représentent cinq pour cent (5 %) des détenus.

24           Voici les axes d'intervention et quelques  
25           recommanda... quelques recommandations qui se



1           retrouvent dans le rapport de consultation sur le  
2           profilage racial et la discrimination systémique  
3           chez les jeunes racisés.

4           Interdiction de profilage racial. Il doit  
5           être... il doit être formellement...  
6           l'interdiction – pardon – de profilage racial  
7           doit être formellement inscrite dans une loi, un  
8           cadre réglementaire ou une politique  
9           organisationnelle. Il faut prévoir des recours  
10          pour pouvoir sanctionner le profilage. La  
11          formation antiraciste et interculturelle sur les  
12          réalités des Autochtones... Il faut former les  
13          personnes qui sont en autorité.

14          Cet axe d'intervention correspond à l'appel  
15          57 du rapport de la Commission de vérité et  
16          réconciliation du Canada, qui demande aux  
17          gouvernements de même qu'aux administrations  
18          municipales de s'assurer que les fonctionnaires  
19          soient formés sur l'histoire des peuples  
20          autochtones, incluant celle des pensionnats.  
21          Ainsi, des formations touchant la Déclaration des  
22          Nations Unies sur les droits des peuples  
23          autochtones, les traités, les droits des  
24          Autochtones et les pratiques autochtones devront  
25          être offertes.

1                   Ce rapport souligne l'importance des  
2                   compétences interculturelles et de la maîtrise  
3                   des modes alternatifs de règlement de différends  
4                   des droits de la personne.

5                   Ensuite, les axes qui étaient mentionnés dans  
6                   le rapport sur le profilage racial réfèrent aussi  
7                   à la représentativité du personnel dans les  
8                   diverses institutions, à la collecte de données,  
9                   c'est-à-dire de mettre en place des mécanismes  
10                  rigoureux de collecte de données et d'analyse  
11                  afin de disposer d'un portrait des trajectoires  
12                  différenciées dans le système pour mieux détecter  
13                  s'il y a des manifestations de profilage ou de  
14                  discrimination systémique.

15                  On parle également de reddition de comptes.  
16                  Chaque acteur devra rendre des comptes de ses  
17                  actions en matière de prévention de profilage  
18                  racial et de discrimination systémique.

19                  On traite également des relations  
20                  communautaires. Il faudra établir des  
21                  partenaires... partenariats durables avec les  
22                  organismes qui interviennent auprès des  
23                  populations autochtones afin de bénéficier de  
24                  leur expertise.

25                  Cela n'est pas sans rappeler les obligations

1 qu'avait mentionnées la Cour suprême dans les  
2 arrêts *Taku* et *Haïda*.

3 Ainsi, le développement de partenariats est  
4 important, voire même obligatoire. C'est en  
5 reconnaissant l'expertise des organismes et des  
6 groupes autochtones que les institutions  
7 publiques qui ne connaissent pas les réalités  
8 autochtones vont pouvoir mieux adapter leurs  
9 interventions.

10 Dans... dans ses commentaires relatifs à la  
11 consultation portant sur le rapport de la mise en  
12 oeuvre du plan d'action gouvernemental en matière  
13 d'agression sexuelle, la Commission souligne  
14 l'importance de la consultation et de la  
15 collaboration avec la communauté autochtone et  
16 qu'il est impératif que le gouvernement poursuive  
17 son engagement à favoriser la collaboration avec  
18 les organismes autochtones pour éliminer et  
19 prévenir les causes fondamentales de la violence  
20 sexuelle dont les premières victimes sont les  
21 jeunes filles et les jeunes femmes autochtones.  
22 Ce plan d'action comporte de même des mesures en  
23 vue de bonifier les interventions auprès des  
24 communautés autochtones, dimension importante  
25 pour contrer les discriminations systémiques dont

1           elles sont victimes.

2           La Commission estime impératif que le  
3           gouvernement poursuive son engagement à favoriser  
4           la collaboration avec les organismes autochtones  
5           afin d'éliminer et de prévenir la violence  
6           sexuelle dont les premières victimes sont les  
7           jeunes filles et les femmes autochtones.

8           Des mesures de prévention contre les agressions  
9           sexuelles envers les jeunes femmes doivent être  
10          mises en oeuvre pour garantir que les autorités  
11          gouvernementales concernées prêtent assistance  
12          aux organisations autochtones dans le processus  
13          d'identification des femmes disparues et des  
14          filles assassinées... des femmes et des filles  
15          disparues et assassinées.

16          La Commission s'est associée avec ses  
17          homologues des autres juridictions canadiennes, à  
18          savoir l'Association canadienne des commissions  
19          et des conseils des droits de la personne et le  
20          Conseil canadien des défenseurs des enfants et  
21          des jeunes pour appuyer publiquement les actions  
22          entreprises pour promouvoir les droits des  
23          peuples autochtones.

24          Nous avons également demandé à plusieurs  
25          reprises aux gouvernements nationaux, provinciaux

1 et territoriaux de s'attaquer plus vigoureusement  
2 en posant des gestes concrets aux atteintes aux  
3 droits que subissent les membres les plus  
4 vulnérables des communautés, en particulier les  
5 enfants, les jeunes et les femmes.

6 Les recommandations qui étaient dans le  
7 rapport sur le profilage racial. Nous croyons  
8 important de souligner quelques recommandations  
9 de ce rapport sur le profilage racial.

10 Alors les recommandations en matière de  
11 sécurité publique. La Commission a recommandé de  
12 réviser les politiques de déploiement des  
13 ressources policières selon les communautés  
14 autochtones afin de prévenir la discrimination et  
15 le profilage racial; de réviser les politiques et  
16 les pratiques policières afin de détecter et  
17 d'éliminer les effets discriminatoires sur les  
18 personnes autochtones; reconnaître officiellement  
19 une définition du profilage racial et prendre des  
20 mesures pour modifier la Charte des droits et des  
21 libertés pour y inclure un motif interdisant le  
22 profilage discriminatoire; documenter la  
23 trajectoire judiciaire des jeunes... des  
24 Autochtones tout le long du processus judiciaire.

25 La Commission avait tout d'abord recommandé

1 de modifier la Loi sur la police afin de créer un  
2 bureau des enquêtes spéciales. Le Bureau des  
3 enquêtes indépendantes a été créé depuis.  
4 Tout en saluant les avancées que représente le  
5 projet de règlement visant à encadrer le  
6 déroulement des enquêtes du Bureau – pardon – le  
7 déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes  
8 indépendantes qui mettra fin à la pratique des  
9 enquêtes de la police par la police, la  
10 Commission estime qu'il faut lui apporter des  
11 modifications.

12 La Commission recommande d'étendre la  
13 définition de "blessure grave" pour y inclure les  
14 blessures graves d'ordre psychologique de même  
15 que celles qui découlent d'une agression sexuelle  
16 ou d'une arme autre qu'une arme à feu.

17 Le Barreau du Québec, quant à lui, dans son  
18 mémoire en réponse à la consultation sur le  
19 profilage racial de la Commission, fait état de  
20 la perception défavorable que les Autochtones ont  
21 envers les policiers. Celle-ci fait en sorte  
22 qu'il n'y a... qu'ils n'y recourent pas pour  
23 dénoncer des infractions, convaincus que les  
24 policiers ne seront pas en mesure de les aider.  
25 Des études récemment effectuées soulignent que la

1           pratique du profilage réduit l'efficacité de la  
2           police, qui dépend profondément... qui dépend  
3           profondément – pardon – de la coopération du  
4           public pour obtenir les signalements des  
5           infractions et les témoignages, ce qu'on appelle  
6           le "*under-policing*".

7           La confiance envers les autorités policières  
8           constitue un facteur déterminant afin que les  
9           citoyens leur dénoncent les actes criminels dont  
10          ils sont victimes et coopèrent avec elles en  
11          rapport... en rapportant l'information reliée à  
12          des comportements criminels. L'efficacité des  
13          forces policières dépend grandement du caractère  
14          équitable de leur pratique.

15          Notons également que dans son communiqué à la  
16          suite des allégations concernant les policiers de  
17          Val-d'Or la Commission a tenu à réitérer sa  
18          demande de modifier le règlement visant à  
19          encadrer le déroulement des enquêtes du Bureau  
20          des enquêtes indépendantes afin d'étendre la  
21          définition.

22          Parlons maintenant de profilage social. Tout  
23          d'abord, nous croyons important de reprendre les  
24          éléments de la définition issue de l'adaptation  
25          de celle du profilage racial que nous avons

1           proposée en deux mille cinq (2005).

2                   « Le profilage social désigne toute  
3                   action prise par une ou des personnes  
4                   en autorité à l'égard d'une personne ou  
5                   d'un groupe de personnes, pour des  
6                   raisons de sûreté, sécurité, protection  
7                   du public, qui repose sur des facteurs  
8                   d'appartenance réelle ou présumée, tels  
9                   que la condition sociale, sans motif  
10                  réel ou soupçon raisonnable, et qui a  
11                  pour effet d'exposer la personne à un  
12                  examen ou à un traitement différent. »

13                  La notion de profilage social, qui constitue  
14                  une forme de discrimination au sens de l'article  
15                  10, est dérivée de celle du profilage racial.  
16                  Dans le cas de profilage social, il s'agit de  
17                  signes visibles de pauvreté ou de marginalité.  
18                  Pour qu'il y ait profilage social, il suffit que  
19                  la personne en autorité assigne une identité  
20                  itinérante à un individu sur la base de signes  
21                  visibles, tels que l'apparence physique, les  
22                  comportements, l'attitude et la tenue  
23                  vestimentaire, signes qui suffisent à réserver un  
24                  traitement différentiel, voire discriminatoire, à  
25                  un individu dans l'application des règlements.



1 Les Autochtones et l'itinérance. Je crois  
2 important de rappeler que la population  
3 itinérante canadienne comprend un nombre  
4 disproportionné de personnes autochtones.  
5 Selon une étude effectuée en deux mille treize  
6 (2013), sept pour cent (7 %) de la population  
7 autochtone canadienne serait en situation  
8 d'itinérance, soit neuf (9) fois plus que la  
9 moyenne canadienne, qui est évaluée à zéro point  
10 soixante-dix-huit (0.78).

11 Cette plus grande propension à l'itinérance  
12 s'explique par une combinaison de plusieurs  
13 facteurs : manque de logements adéquats et  
14 abordables, la pauvreté, manque d'emplois, les  
15 problèmes de santé physique et mentale, les  
16 dépendances, la violence domestique, qui touchent  
17 de manière disproportionnée les populations  
18 autochtones.

19 En deux mille quatorze (2014), les  
20 communautés autochtones vivaient une crise du...  
21 de... du logement – pardon – caractérisée par un  
22 déficit de neuf mille (9 000) unités, un  
23 surpeuplement des unités existantes, des  
24 problèmes liés à la qualité et à la salubrité des  
25 logements. Le phénomène du surpeuplement

1 contribue notamment à l'augmentation des  
2 problèmes de santé et des problèmes liés à la  
3 violence.

4 Hors réserve, la situation est préoccupante  
5 pour les Autochtones, qui ont de la difficulté à  
6 se trouver du logement à cause du racisme et de  
7 la discrimination et de l'intolérance auxquels  
8 ils font face.

9 Le plus souvent, les Autochtones qui quittent  
10 les réserves pour s'installer en milieu urbain en  
11 espérant améliorer leurs conditions de vie,  
12 ceux-ci sont attirés par des avantages que la  
13 ville a à offrir, notamment en ce qui a trait aux  
14 opportunités d'emploi, d'éducation et d'accès aux  
15 services sociaux et de santé. Cependant, une fois  
16 arrivés en ville, les Autochtones font face à une  
17 toute autre réalité. Ils se retrouvent victimes  
18 de discrimination, éprouvent des difficultés à se  
19 trouver un logement abordable et un emploi, ce  
20 qui les pousse vers l'itinérance.

21 Cette surreprésentation des Autochtones en  
22 situation d'itinérance fait en sorte que le  
23 profilage social qui est exercé à leur endroit  
24 dans l'espace public affecte... les affecte de  
25 manière disproportionnée.

1           La Commission a souligné dans son rapport sur  
2           la judiciarisation des personnes itinérantes  
3           qu'il n'est pas rare que la discrimination subie  
4           par les personnes itinérantes par la suite de  
5           judiciarisation soit multifactorielle dans ses  
6           fondements. Ainsi, la présence de personnes  
7           itinérantes autochtones au centre-ville risque  
8           d'être perçue socialement comme étant plus  
9           indérisa... indésirable – pardon –, car ces  
10          personnes cumulent deux (2) motifs de  
11          discrimination, soit l'appartenance à un groupe  
12          racisé et leur condition socioéconomique  
13          défavorisée.

14          Les études révèlent d'ailleurs que les  
15          minorités racisées et les Autochtones vivant en  
16          situation d'itinérance font davantage l'objet de  
17          surveillance et de harcèlement dans le cadre des  
18          pratiques de profilage social exercées par les  
19          autorités policières que le reste de la  
20          population itinérante.

21          Le profilage que subissent ces individus en  
22          tant qu'Autochtones et le profilage subi en tant  
23          qu'itinérants se croisent et se renforcent  
24          mutuellement, ce qui exacerbe la discrimination  
25          dont ils sont victimes.

1            Dans son avis intitulé *La judiciarisation des*  
2            *personnes itinérantes à Montréal, un profilage*  
3            *social*, la Commission a ainsi démontré que la  
4            discrimination subie par les personnes  
5            itinérantes est attribuable à la fois au cadre  
6            normatif qui oriente l'application de la  
7            réglementation municipale par les policiers à  
8            certains règlements porteurs de biais  
9            discriminatoire et au profilage social qui en  
10           découle.

11           Dans cet avis, la Commission exposait au  
12           sujet des Autochtones qu'il importe enfin  
13           d'évoquer la surreprésentation des Autochtones  
14           parmi les populations itinérantes de Montréal,  
15           ainsi que la présence de personnes âgées plus  
16           enclines à fréquenter les refuges sur une base  
17           chronique et régulière. Toutefois, il existe  
18           encore peu de données relativement à ces  
19           problématiques.

20           L'accès aux lieux et aux services publics.  
21           Destinés au public. Le profilage racial et le  
22           profilage social dont sont victimes les  
23           populations autochtones s'exercent aussi quant à  
24           l'accès des lieux destinés au public et aux  
25           services qui y sont offerts.

1 Les stéréotypes et les préjugés liés à  
2 l'alcoolisme, la violence, ainsi que la  
3 propension à la criminalité associés aux  
4 populations autochtones constituent le fondement  
5 des pratiques de profilage exercées par les  
6 personnes en autorité chargées de s'assurer de la  
7 sécurité au sein de ces lieux publics.

8 Un exemple de profilage dans... dans l'accès aux  
9 lieux publics. Dans l'affaire Blais, le  
10 gestionnaire d'un bar décide d'y interdire  
11 l'accès aux Autochtones à cause de bagarres qui y  
12 seraient survenues entre Autochtones et  
13 Allochtones.

14 Le défendeur ne conteste pas qu'il y a  
15 discrimination sur la base de l'origine  
16 autochtone de la plaignante, mais il soutient  
17 qu'il n'en est pas l'auteur.

18 Le Tribunal a jugé que la plaignante a été  
19 victime de discrimination dans l'accès à un  
20 service sur la base de l'origine autochtone et  
21 que monsieur Blais, gestionnaire du bar, en était  
22 l'auteur.

23 Le juge dans l'affaire invoque que les  
24 mauvaises expériences antérieures avec les  
25 catégories de personnes identifiables par un

1 motif interdit ne sauraient justifier le refus  
2 généralisé des personnes appartenant au même  
3 groupe.

4 Les faits de cette affaire illustrent bien  
5 comment les auteurs des pratiques de profilage  
6 tendent à attribuer à une personne les  
7 comportements qu'ils rattachent à son groupe  
8 ethnique d'appartenance par des stéréotypes ou  
9 des idées préconçues.

10 Monsieur Blais a attribué le comportement  
11 violent d'un individu à l'ensemble de son groupe  
12 d'appartenance, qu'il décide de bannir de son  
13 club. Par effet de cette politique, les  
14 plaignants ont subi un traitement différentiel  
15 sur la base de leur origine autochtone sans qu'il  
16 y ait de motif réel de croire qu'elles sont  
17 elles-mêmes des personnes au comportement violent  
18 et susceptibles de menacer la sécurité des  
19 clients du club.

20 Son attribution du comportement d'un  
21 Autochtone à l'ensemble de son groupe ethnique  
22 découle de préjugés qu'il entretenait à l'égard  
23 de ces communautés.

24 Droits des enfants autochtones et Protection  
25 de la jeunesse. Au Québec, les enfants

1 autochtones confiés au Directeur de la protection  
2 de la jeunesse sont cinq (5) fois plus nombreux  
3 que les Allochtones considérant leur poids  
4 démographique.

5 En effet, selon Statistique Canada, dix pour  
6 cent (10 %) des enfants confiés aux services  
7 sociaux sont Autochtones, cependant à peine deux  
8 pour cent (2 %) des enfants sont... alors que  
9 deux pour cent (2 %) seulement des enfants sont  
10 Autochtones.

11 La Commission a réalisé des enquêtes dans la  
12 plupart des régions... dans la plupart des  
13 régions du Québec où se trouvent des communautés  
14 autochtones, constatant qu'elles peinent à  
15 obtenir des services adéquats conformément aux  
16 droits reconnus à la Loi sur la protection de la  
17 jeunesse.

18 L'enquête sur l'application de la Loi sur la  
19 protection de la jeunesse par le Centre de  
20 protection et de réadaptation de la Côte-Nord a  
21 révélé qu'un signalement sur deux (2) sur  
22 l'ensemble du territoire de la Côte-Nord concerne  
23 un enfant autochtone. De plus, les signalements  
24 visant les enfants autochtones sont retenus aux  
25 fins d'une évaluation deux (2) fois plus souvent

1 que ceux qui concernent les enfants allochtones.  
2 Dans le cadre du suivi des recommandations de  
3 cette enquête, la Commission a reconnu le travail  
4 exemplaire et les efforts importants déployés par  
5 les communautés autochtones et le Centre de  
6 protection et de réadaptation de la Côte-Nord  
7 pour améliorer la dispensation des services.

8 L'enquête portant sur les services de la  
9 Protection de la jeunesse au Nunavik a permis de  
10 constater que la situation géographique,  
11 l'éloignement des ressources ainsi que le manque  
12 de personnel, de même que la formation déficiente  
13 de ce personnel sont des éléments affectant la  
14 prestation des services offerts par le réseau de  
15 la DPJ.

16 Bien que le réseau de la santé et des  
17 services sociaux se soit mobilisé pour venir en  
18 aide au Nunavik, la Commission soulignait la  
19 tâche considérable à accomplir et la précarité...  
20 et la précarité des résultats observés.

21 Dans l'exercice des compétences qui lui sont  
22 conférées en vertu de l'article 23 de la Loi sur  
23 la protection de la jeunesse ainsi que l'article  
24 10 et 39 de la Charte, la Commission a, par ses  
25 différents travaux, émis certains constats



1 relatifs à l'évolution des enfants inuits du  
2 Québec.

3 De deux mille dix (2010) à deux mille quinze  
4 (2015), la Commission a reçu soixante (60)  
5 demandes d'intervention en jeunesse en lien avec  
6 les services dispensés par ses deux (2) centres  
7 de santé du Nunavik.

8 Les principales lésions de droit soulignées  
9 concernaient les dossiers fermés, portaient sur  
10 le droit de mettre fin à une situation de  
11 compromission, à ce que ces décisions soient  
12 prises dans l'intérêt de l'enfant, à ce que  
13 l'enfant soit maintenu le plus possible dans son  
14 milieu familial, à ce que soit donnée à l'enfant  
15 et aux parents l'occasion d'être entendus et  
16 ainsi qu'à bénéficier de services de santé et de  
17 services sociaux adéquats, continus et  
18 personnalisés.

19 Les enjeux rencontrés au fil de ces dossiers  
20 sont relatifs à la violence conjugale, physique  
21 ou sexuelle, à la consommation abusive d'alcool,  
22 de drogues, au taux de suicide, à l'absentéisme  
23 scolaire, à des manques de logement, à une  
24 application non conforme de la Loi sur la  
25 protection de la jeunesse, ainsi qu'à une

1            prestation déficiente des services de santé et  
2            des services sociaux.

3            Il a été constaté que les enfants du Nunavik  
4            n'avaient pas accès à des services éducatifs  
5            appropriés en raison d'absentéisme régulier du  
6            corps *professionnal*. Professoral. À titre  
7            d'exemple, pour la période comprise entre le  
8            premier (1<sup>er</sup>) septembre deux mille seize (2016) et  
9            le premier (1<sup>er</sup>) mai deux mille dix-sept (2017),  
10           les enseignants se sont régulièrement absentés de  
11           leur travail de façon hebdomadaire.

12           Plusieurs enfants ont dû être retournés à leur  
13           domicile et privés de services, mettant ainsi en  
14           péril leur cheminement scolaire, leur protection,  
15           leur sécurité et leur développement.

16           Les bouleversements sociaux des dernières  
17           décennies ont entraîné des modifications majeures  
18           dans le mode de vie des Inuits. Traditionnelle-  
19           ment, les Inuits partageaient leur campement avec  
20           plusieurs personnes réunies dans leur... selon  
21           leurs activités, leurs liens familiaux et leurs  
22           affinités.

23           Aujourd'hui, le manque de logement est une  
24           réalité affectant les jeunes, facilitant  
25           l'émergence et le maintien de situations

1           compromettant leur sécurité ou leur  
2           développement.

3           Cette condition sociale force la cohabitation  
4           de plusieurs membres d'une famille élargie. Le  
5           climat de promiscuité qui en résulte occasionne  
6           des scénarios que la Loi sur la protection de la  
7           jeunesse a pour mission d'éviter. Il s'agit  
8           d'être exposé... il s'agit, entre autres, d'être  
9           exposé à la violence conjugale, à des abus  
10          physiques ou sexuels et parfois à la répétition  
11          d'agressions, la victime et l'agresseur se  
12          trouvant sous le même toit.

13          La Commission a constaté depuis deux mille  
14          dix (2010) que les demandes d'intervention reçues  
15          en jeunesse portaient sur le non-respect des  
16          droits des enfants reconnus par la Loi sur la  
17          protection de la jeunesse, la Charte des droits  
18          et libertés et la Convention internationale  
19          relative aux droits de l'enfant.

20          La Commission a remarqué dans les demandes  
21          d'intervention qu'elle a reçues que les droits de  
22          base, à savoir le droit à la sécurité, à la  
23          protection, au développement et à la  
24          scolarisation n'étaient pas respectés.

25          Malgré des améliorations depuis deux mille

1 dix (2010), particulièrement quant à la  
2 connaissance de la Loi sur la protection de la  
3 jeunesse et des structures organisationnelles, la  
4 Commission constate des problèmes d'application  
5 de cette Loi car les lésions de droit chez les  
6 Inuits sont toujours présentes.

7 À l'heure actuelle, la Commission demeure  
8 préoccupée par la fragilité et la précarité de la  
9 situation des jeunes Inuits au Québec.

10 Dans un communiqué de presse publié en deux  
11 mille seize (2016), la Commission a également  
12 pris formellement acte du jugement historique  
13 rendu dans *First Nations Child & Family Caring*  
14 *Society of Canada & al. v. Attorney General of*  
15 *Canada for the Minister of Indian... Indian and*  
16 *Northern Affairs Canada*.

17 En deux mille sept (2007), la Société de  
18 soutien à l'enfance et à la famille des Premières  
19 Nations du Canada et l'Assemblée des Premières  
20 Nations ont déposé une plainte qui mettait de  
21 l'avant deux (2) allégations de discrimination.

22 La première portait sur les conflits de  
23 compétence entre les gouvernements qui font en  
24 sorte que les enfants des Premières Nations sont  
25 souvent laissés en attente de services dont ils

1 ont besoin et se voient même refuser des services  
2 qui sont offerts aux autres enfants.

3 La deuxième allégation de discrimination  
4 concernait le traitement défavorable de cent  
5 soixante-trois mille (163 000) enfants des  
6 Premières Nations dans le cadre du système de  
7 Protection de la jeunesse offert sur les  
8 réserves.

9 En février, le Tribunal canadien des droits  
10 de la personne a rendu sa décision et a donné  
11 raison aux plaignants. Voici certaines des  
12 mesures correctives ordonnées par le Tribunal au  
13 gouvernement fédéral par le biais du ministère  
14 des Affaires autochtones :

15 cesser toute pratique discriminatoire;  
16 réformer le programme de services à l'enfance et  
17 à la famille des Premières Nations;  
18 cesser d'appliquer sa définition étroite et  
19 limitée des principes de Jordan;  
20 prendre des mesures pour mettre immédiatement en  
21 oeuvre la pleine signification de la portée du  
22 principe de Jordan.

23 Dans le cadre de son mémoire sur le projet de  
24 loi numéro 99, loi modifiant la Loi sur la  
25 protection de la jeunesse et d'autres

1 dispositions, la Commission a insisté sur  
2 l'importance de la préservation de l'identité  
3 culturelle des enfants autochtones. Elle écrit :

4 « La Commission estime que les  
5 modifications proposées en vue de  
6 préserver l'identité culturelle de  
7 l'enfant membre d'une communauté  
8 autochtone, c'est-à-dire celle qui  
9 représente... celle qui est représentée  
10 par un conseil de bande ou par un conseil  
11 de village nordique, sont essentielles  
12 pour lui assurer une reconnaissance  
13 pleine et entière de ses droits lorsqu'il  
14 reçoit des services en vertu de la Loi  
15 sur la protection de la jeunesse. »

16 Elle a également soutenu cette position dans  
17 ses mémoires sur les modifications législatives  
18 relatives à l'adoption coutumière.

19 Le projet de loi numéro 99 introduit des  
20 modifications sur la Loi sur la protection de la  
21 jeunesse afin qu'il y ait une prise en  
22 considération de la préservation de l'identité  
23 culturelle des enfants membres d'une communauté  
24 autochtone lors de l'évaluation de son  
25 signalement lorsqu'il doit être confié à un

1 milieu de vie substitut.

2 Actuellement, la Loi sur la protection de la  
3 jeunesse traite de la *spécifité*... spécificité  
4 – pardon – des communautés autochtones en vertu  
5 de deux (2) dispositions.

6 Malgré l'existence de ces dispositions, des  
7 études ont démontré que les enfants autochtones  
8 sont surreprésentés dans le système de Protection  
9 de la jeunesse. De plus, leur surreprésentation  
10 augmente à mesure qu'ils progressent à travers  
11 les diverses étapes des services de Protection de  
12 la jeunesse, soit de leur signalement à leur  
13 placement. Il s'agit là d'une réalité observable  
14 dans l'ensemble du Canada.

15 L'ampleur de la situation est d'une telle  
16 importance que la Commission de vérité et  
17 réconciliation du Canada a interpellé les  
18 gouvernements dans un premier appel à l'action  
19 afin qu'ils s'engagent à réduire le nombre  
20 d'enfants autochtones pris en charge.

21 À cette fin, cette Commission, la Commission  
22 de la vérité et conciliation, a recommandé  
23 d'affecter des ressources suffisantes pour  
24 permettre aux collectivités autochtones et aux  
25 organismes de protection à l'enfance de garder

1           les familles autochtones ensemble dans les cas où  
2           il est sécuritaire de le faire et de garder les  
3           enfants dans les environnements adaptés à leur  
4           culture quel que soit l'endroit où ils habitent.  
5           Dans le mémoire qu'elle a transmis à la  
6           Commission de la santé et des services sociaux de  
7           l'Assemblée nationale, la Commission mentionne  
8           que les modifications proposées par le projet de  
9           loi s'inscrivent dans cet objectif de maintenir  
10          les enfants autochtones dans un milieu adapté à  
11          leur culture.

12                   Elle a salué l'ajout à la Loi sur la  
13          protection de la jeunesse de la prise en  
14          considération de la préservation de l'identité  
15          culturelle des enfants membres d'une communauté  
16          autochtone aux autres éléments à considérer lors  
17          de l'évaluation de leur signalement lorsqu'ils  
18          doivent être confiés à un milieu de vie  
19          substitut.

20                   La Commission considère que les modifications  
21          proposées à cet égard offriront de meilleures  
22          garanties quant au respect de l'ensemble des  
23          droits de l'enfant membre d'une communauté  
24          autochtone, notamment ceux qui lui sont reconnus  
25          par la Loi sur la protection de la jeunesse, la



1           Charte ainsi que par les instruments  
2           internationaux.

3           La Commission a toutefois souligné que ces  
4           modifications devraient se traduire par une  
5           véritable prise en considération de l'identité  
6           culturelle de l'enfant membre d'une communauté  
7           autochtone afin qu'il en résulte des actions  
8           concrètes lorsque les décisions doivent être  
9           prises à son sujet, et plus particulièrement  
10          lorsqu'ils ont été confiés à un milieu de vie  
11          substitut.

12          De plus, la Commission constate que les  
13          dispositions actuelles de la Loi sur la  
14          protection de la jeunesse qui traitent de la  
15          spécificité des communautés autochtones n'ont pas  
16          suffi à garantir le plein respect du droit à  
17          l'égalité des enfants autochtones qui reçoivent  
18          des services de protection au sens de cette Loi.  
19          Ainsi, à ce jour, aucune entente n'a été conclue  
20          avec une communauté autochtone afin d'établir un  
21          système de Protection de la jeunesse dont les...  
22          dont les modalités sont mieux adaptées aux  
23          réalités autochtones, comme le permet depuis  
24          quinze (15) ans l'article 3... 37.5 de la Loi sur  
25          la protection de la jeunesse.

1           Pourtant, le gouvernement a l'obligation de  
2           s'assurer... de leur assurer l'égalité avec  
3           l'ensemble des enfants du Québec dans le  
4           traitement de leur situation. Cela a d'ailleurs  
5           été clairement énoncé dans l'importante décision  
6           rendue par le Tribunal canadien des droits de la  
7           personne concernant les services à l'enfance  
8           vivant sur les réserves au Canada.

9           Afin de respecter cette obligation, le  
10          gouvernement est tenu de prendre des mesures  
11          particulières en faveur des enfants autochtones.  
12          La Commission considère que les modifications  
13          proposées par le projet de loi concernant les  
14          enfants autochtones constituent de telles mesures  
15          et qu'elles permettront dorénavant de bénéficier  
16          de tous les droits qui leur sont reconnus par la  
17          Loi si elles s'actualisent de façon pratique par  
18          les autorités concernées.

19          Quant au projet de loi numéro 113, Loi  
20          modifiant le Code civil du Québec et d'autres  
21          dispositions législatives en matière d'adoption  
22          et de communication des renseignements, dont  
23          l'étude détaillée en commission parlementaire est  
24          en cours, projet de loi qui propose une série de  
25          dispositions qui introduisent dans le Code civil

1 du Québec un régime distinct fondé sur l'adoption  
2 coutumière autochtone qui crée un nouveau lien de  
3 filiation.

4 Comme la Commission l'a observé dans son  
5 mémoire sur le projet de loi, l'adoption  
6 coutumière qui crée un nouveau lien pour la...  
7 pour... – pardon – l'adoption coutumière qui crée  
8 un nouveau lien de filiation pour l'enfant se  
9 pratique principalement chez les Inuits.

10 La Commission a salué la proposition de  
11 reconnaître dans le Code civil du Québec un  
12 régime distinct fondé sur l'adoption coutumière  
13 autochtone. En effet, actuellement, l'absence de  
14 cette reconnaissance entraîne des problèmes  
15 juridiques et administratifs importants pour  
16 l'enfant et pour les parents adoptifs.

17 Déjà en deux mille treize (2013), dans ses  
18 commentaires sur le projet de loi numéro 47, Loi  
19 modifiant le Code civil et autres dispositions  
20 législatives en matière d'adoption, d'autorité  
21 parentale et de divulgation de renseignements,  
22 projet de loi mort au feuillet lors de la  
23 dissolution de l'Assemblée nationale en deux  
24 mille quatorze (2014), la Commission s'était  
25 prononcée en faveur de l'adoption de mesures qui

1           reconnaissent l'autonomie des nations autochtones  
2           tout en rappelant son devoir de s'assurer du  
3           respect du droit des enfants et des autres  
4           personnes concernées par ces mesures.

5           C'est dans cette perspective qu'elle a  
6           proposé des amendements relativement au  
7           consentement des personnes concernées par  
8           l'adoption conformément aux droits qui sont  
9           prévus à la Charte et à la Protection de la  
10          jeunesse et au Code civil du Québec.

11          De l'avis de la Commission, la reconnaissance  
12          des effets juridiques de l'adoption coutumière  
13          d'enfants autochtones telle que proposée par le  
14          projet de loi contribuerait à la mise en oeuvre  
15          d'appels à l'action concernant le placement des  
16          enfants autochtones formulés par la Commission de  
17          vérité et réconciliation du Canada aux  
18          gouvernements.

19          Ceux-ci sont appelés à s'engager à réduire le  
20          nombre d'enfants autochtones placés et à garder  
21          les familles autochtones ensemble dans des  
22          environnements adaptés à leur culture lorsqu'ils  
23          doivent être placés temporairement ou de façon  
24          permanente.

25          D'autre part, la reconnaissance légale des

1 effets juridiques de l'adoption coutumière  
2 autochtone permettrait de mettre en oeuvre les  
3 droits qui sont garantis par la Charte, dont  
4 notamment le droit à l'intégrité, à la liberté de  
5 sa personne, le droit au respect de sa  
6 personnalité juridique, le droit à la sauvegarde  
7 de sa dignité et le droit à la protection, la  
8 sécurité et l'attention des parents ou des  
9 personnes qui en tiennent lieu. Permettrait  
10 aussi... Elle permettrait aussi d'assurer le  
11 respect des droits garantis en vertu du droit  
12 international, plus particulièrement la  
13 Convention aux droits de l'enfant et la  
14 Déclaration sur les droits des peuples  
15 autochtones.

16 Dans son mémoire présenté l'automne dernier à  
17 la Commission sur l'éducation à la petite  
18 enfance, la Commission écrit :

19 « [Qu']au regard de l'égalité des chances  
20 pour les enfants autochtones, il apparaît  
21 donc primordial de rappeler l'importance  
22 [que] des services éducatifs à la petite  
23 enfance soient non seulement accessibles à  
24 ces enfants, mais qu'ils soient aussi  
25 culturellement adaptés. »

1            Nous croyons important de rappeler les  
2            recommandations faites par la Commission des  
3            droits de la personne et des droits de la  
4            jeunesse dans le cadre de l'analyse du projet de  
5            loi 99.

6            La Commission recommande d'introduire la  
7            préservation de l'identité culturelle de l'enfant  
8            membre d'une famille... membre d'une communauté  
9            autochtone aux éléments à considérer dans la  
10          décision prise en vertu de la Loi sur la  
11          protection de la jeunesse.

12          La Commission recommande de s'assurer que les  
13          ressources financières requises soient octroyées  
14          aux communautés autochtones pour [que] les  
15          services en première ligne soient implantés et  
16          développés afin de soutenir les familles et  
17          prévenir les situations de compromission.

18          La Commission recommande de s'assurer que les  
19          enfants autochtones et inuits aient accès à la  
20          famille d'accueil représentant des  
21          caractéristiques de leur communauté, dans  
22          l'intérêt et le respect de leurs droits.

23          La Commission recommande de s'assurer que les  
24          enfants autochtones et inuits aient accès à des  
25          familles d'accueil autochtones dans l'intérêt et

1 le respect de leurs droits.

2           Finalement, soulignons que dans le cadre de  
3 la Commission... dans le cadre de la Commission  
4 vérité et réconciliation le Conseil canadien des  
5 défenseurs des droits des jeunes, dont est membre  
6 la Commission, a effectué une déclaration de  
7 réconciliation dans laquelle il s'est engagé à  
8 poursuivre leurs efforts en faveur du processus  
9 de réconciliation *entrepis...* *entrepris* – pardon  
10 – afin que soient respectés les droits des jeunes  
11 Autochtones.

12           Il ne me reste que de vous parler des  
13 programmes d'accès à l'égalité.

14           Les programmes d'accès à l'égalité en emploi  
15 visent à corriger la situation des personnes  
16 appartenant à certains groupes victimes de  
17 discrimination en emploi, soit les femmes, les  
18 personnes handicapées, minorités visibles,  
19 minorités ethniques et les Autochtones.

20           Au lieu de combattre la discrimination de  
21 façon individuelle, les programmes d'accès à  
22 l'égalité ont une approche systématique afin de  
23 – pardon – systémique afin de contrer la  
24 discrimination en milieu de travail en s'assurant  
25 d'une représentation équitable des membres des

1           groupes visés au sein des effectifs des  
2           organismes assujettis.

3           Les organisations se doivent ainsi de  
4           procéder à une analyse rigoureuse de leurs  
5           effectifs et de leur système d'emploi dans  
6           l'objectif d'identifier d'éventuelles  
7           sous-représentations des groupes visés dans les  
8           différentes catégories d'emploi. Elles doivent  
9           également identifier et réduire les obstacles qui  
10          peuvent freiner l'embauche, le maintien et la  
11          progression en emploi des membres des groupes  
12          visés.

13          Des objectifs raisonnables et cohérents sont  
14          fixés par la Commission en fonction des résultats  
15          de l'analyse et les organisations doivent mettre  
16          en oeuvre les moyens nécessaires afin de les  
17          atteindre.

18          Les programmes d'accès à l'égalité touchent  
19          présentement quatre cent soixante-quinze (475)  
20          organisations, tant publiques que privées, qui  
21          emploient près de soixante... sept cent mille  
22          (700 000) personnes. Ils ont un effet important  
23          sur le marché du travail en permettant de viser  
24          une égalité réelle en emploi pour les groupes  
25          discriminés tels que les Autochtones.



1           À ce jour, beaucoup reste à faire pour les  
2           Autochtones en matière d'accès à l'égalité. En  
3           effet, en fonction des données disponibles et  
4           malgré la disponibilité d'une main-d'oeuvre  
5           compétente, la représentation autochtone dans les  
6           organismes assujettis à la Loi sur l'égalité en  
7           emploi dans les organismes publics était de point  
8           trois pour cent (0.3 %) des effectifs, alors que  
9           l'objectif était de un pour cent (1 %).

10           En conclusion, dans les prochaines années il  
11           serait important, tant pour la Commission que  
12           pour les organisations visées, d'intensifier les  
13           efforts en matière d'égalité afin d'avoir un  
14           effet systémique quant à la réduction des  
15           inégalités et de la discrimination subie par les  
16           Autochtones.

17           J'espère que ce bref surb... survol  
18           – pardon – vous sera utile et qu'il répondra à  
19           certaines de vos questions.

20           **LE COMMISSAIRE :**

21           (Inaudible). (Inaudible) quelques minutes avant  
22           de passer à vous, Madame Larivière. (Inaudible)  
23           une chance à tout le monde de se dégourdir les  
24           jambes un peu. À moins que vous ayez des  
25           précisions à demander, M<sup>e</sup> Barry-Gosselin.

1 **M<sup>e</sup> MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

2 Pas à ce stade-ci, Monsieur le Commissaire.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Non.

5 **M<sup>e</sup> MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

6 Merci.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 M<sup>e</sup>Coderre, ça va aussi?

9 **M<sup>e</sup>DAVID CODERRE :**

10 (Inaudible).

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Moi aussi ça m'apparaît clair. Je vous  
13 remercie beaucoup, M<sup>e</sup> Thermitus.

14 **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

15 Ça m'a fait plaisir.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Alors on peut prendre une quinzaine de minutes.  
18 Je vous demanderais d'être précis, parce que...  
19 de revenir rapidement, parce que l'horaire est  
20 assez chargé. On a des... des choses  
21 intéressantes à entendre aujourd'hui, des gens  
22 intéressants, madame Larivière, monsieur Salée.

23 **WIDIA LARIVIÈRE :**

24 Ça va être une quinzaine... dix (10), quinze  
25 minutes (15 min) maximum.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Dix (10), quinze minutes (15 min)?

3 **WIDIA LARIVIÈRE :**

4 Oui. Même une dizaine de minutes, donc ce sera  
5 pas très long de mon côté. Je vais parler... je  
6 vais parler du Service d'éducation.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Est-ce qu'on serait aussi bien... comme on s'est  
9 changé les idées un petit peu, on pourrait peut-  
10 être...

11 **WIDIA LARIVIÈRE :**

12 Oui oui, il y a pas de problème. C'était  
13 juste...

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 ... aller directement avec madame Larivière et  
16 ensuite on suspendra.

17 **M<sup>e</sup> MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

18 Si c'est une dizaine, quinzaine de minutes, je  
19 pense qu'on pourrait poursuivre, Monsieur le  
20 Commissaire,...

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Oui.

23 **WIDIA LARIVIÈRE :**

24 Oui, c'est ça.

25

1 **M<sup>e</sup> MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

2 ... puis faire la pause ensuite

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Ça me paraît sage. Ensuite on poursuivra avec  
5 monsieur Salée.

6 **M<sup>e</sup> MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

7 Parfait. Merci.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Ça va. Alors, Madame Larivière, je vous écoute  
10 avec plaisir.

11 -----

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1       **WIDIA LARIVIÈRE :**

2           Parfait. Juste l'approcher. Donc on a souvent  
3           l'impression que la Commission des droits de la  
4           personne et des droits de la jeunesse c'est  
5           essentiellement du traitement de plaintes puis je  
6           trouve import... bien en fait, on trouve  
7           important de rappeler qu'il y a aussi d'autres  
8           mandats plus dans une perspective de prévention  
9           puis de recherche de solutions plus d'un point de  
10          vue systémique.

11           Puis moi, je travaille présentement dans le  
12          Service d'éducation et de coopération, donc je  
13          vais vous parler rapidement du mandat de ce  
14          Service-là d'éducation et de coopération.  
15          Donc le Service de l'éducation et de coopération  
16          de la Commission des droits de la personne a pour  
17          mandat d'éduquer, de sensibiliser la population  
18          du Québec aux droits et libertés de la personne.  
19          Il agit comme agent de changement en faisant la  
20          promotion et la vulgarisation des droits. Il  
21          intervient auprès de différents publics afin de  
22          les habileter à faire valoir et à respecter leurs  
23          droits, et dans le cadre de ses activités, il  
24          privilégie des actions auprès d'agents  
25          multiplicateurs.

1                   Donc parmi les principales responsabilités,  
2                   donc c'est d'offrir des séances de formation et  
3                   de concevoir des programmes et des outils  
4                   d'éducation aux droits; de participer à la  
5                   réalisation de projets systémiques, notamment en  
6                   accomplissant le travail terrain avec différents  
7                   acteurs, en contribuant au processus et au  
8                   contenu des rapports et des recommandations et en  
9                   effectuant le bilan et les suivis; développer  
10                  aussi des partenariats avec différents groupes et  
11                  organismes en lien avec le plan stratégique de la  
12                  Commission; contribuer à la prévention des  
13                  atteintes aux droits de la personne par des  
14                  interventions de conciliation; exercer un rôle  
15                  conseil auprès de la Commission, notamment pour  
16                  qu'elle tienne compte des réalités du terrain; et  
17                  développer et maintenir des liens étroits en  
18                  servant de relais entre les commissions et les  
19                  acteurs sociaux.

20                  Donc parmi les activités qu'on offre, en  
21                  fait, dans les activités principales qu'on offre,  
22                  c'est des séances de formation, donc d'aider sur  
23                  demande des organismes, des agents  
24                  multiplicateurs à élaborer leurs programmes et  
25                  activités de formation, concevoir des programmes

1 et outils d'éducation aux droits, participer à la  
2 conception et à la réalisation de projets  
3 systémiques, notamment en accomplissant le  
4 travail terrain avec les différents acteurs en  
5 contribuant au processus et au contenu des  
6 rapports et des recommandations et en effectuant  
7 le bilan et les suivis.

8 J'aimerais peut-être souligner qu'on offre  
9 une formation spécifique sur les réalités et les  
10 droits des peuples autochtones, donc qui a pour  
11 objectifs de se sensibiliser aux réalités  
12 autochtones et déconstruire les préjugés,  
13 s'approprier les droits en cause et applicables  
14 aux Autochtones selon la Charte des droits et  
15 libertés de la personne et d'autres instruments  
16 juridiques nationaux et internationaux, et lutter  
17 contre la discrimination envers les peuples  
18 autochtones dans... dans son milieu de travail,  
19 donc d'accompagner aussi des organisations,  
20 notamment ces services publics, afin d'évaluer  
21 s'il y aurait pas des pratiques discriminatoires  
22 envers les Autochtones au sein de leurs  
23 organismes.

24 Cette formation-là, comme M<sup>e</sup> *Therminus*...  
25 *Thermitus* l'a mentionné plus tôt, répond à

1 l'appel de l'action 54 de la Commission de vérité  
2 et réconciliation.

3 Un aspect aussi important d'information,  
4 c'est que oui c'est important de sensibiliser la  
5 population allochtone aux réalités autochtones,  
6 mais on trouve aussi important que... de  
7 rejoindre en fait aussi les groupes et  
8 organisations autochtones, donc pour qu'ils  
9 connaissent leurs droits en fait.

10 Donc on offre une série de formations, par  
11 exemple vraiment sur les droits de la personne,  
12 la Charte des droits et libertés, mais aussi sur  
13 le harcèlement discriminatoire, la lutte contre  
14 l'exploitation des personnes âgées, les droits de  
15 la personne en matière de logement, les  
16 profilages racial, social, les droits des femmes,  
17 les droits de la personne, les droits judiciaires  
18 aussi, les droits de la personne en milieu de  
19 travail, donc on parle de l'entrevue, la  
20 sélection, l'embauche, l'intégration, la  
21 promotion, une formation qui est spécifique sur  
22 les droits de la jeunesse.

23 Puis on trouve important que les  
24 Autochtones... de rappeler qu'en fait les  
25 Autochtones sont protégés par la Charte et qu'on



1 les invite en fait à porter plainte s'ils sont  
2 victimes de discrimination.

3 Et finalement, on crée des partenariats avec  
4 des projets spéciaux, des organisations  
5 d'activités avec... avec différentes  
6 organisations autochtones. Donc parmi les  
7 organisations autochtones avec qui qu'on a déjà  
8 créé des partenariats, on parle des... du  
9 Regroupement des centres d'amitié autochtones,  
10 différents Centres d'amitié à travers le Québec,  
11 Femmes autochtones du Québec, le Wapiconi mobile,  
12 Terres en vues, le Cercle Kisis, le Réseau pour  
13 la stratégie urbaine de la communauté autochtone  
14 de Montréal, puis ce sont essentiellement tous  
15 des projets en lien avec le respect des droits de  
16 la personne et des droits des peuples  
17 autochtones. Et on invite évidemment à contacter  
18 la Commission des droits de la personne pour  
19 toute demande de formation et de collaboration,  
20 et c'est gratuit. Merci.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 (Inaudible).

23 **WIDIA LARIVIÈRE :**

24 Pardon?

25

1       **LE COMMISSAIRE :**

2               Vous avez terminé?

3       **WIDIA LARIVIÈRE :**

4               Oui.

5       **LE COMMISSAIRE :**

6               C'est rapide. Avez-vous des... avez-vous des  
7               questions, des précisions, M<sup>e</sup> Barry-Gosselin?

8       **M<sup>e</sup> MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

9               Bien, peut-être une, Monsieur le Commissaire, si  
10              vous me permettez.

11             Vous avez parlé de la formation spécifique sur  
12             les réalités autochtones qui fait suite à l'appel  
13             à l'action 54 de la comité... de la Commission  
14             vérité et réconciliation. Est-ce que c'est  
15             possible que vous nous fassiez part un petit peu  
16             plus précisément de ce programme-là ou est-ce que  
17             c'est prématuré que je vous pose cette  
18             question-là ce... cet après-midi?

19       **WIDIA LARIVIÈRE :**

20             Oui. Bien en fait, c'est... la liste de  
21             formations est sur notre site Web.  
22             Comme j'ai dit tantôt, les objectifs c'est de se  
23             sensibiliser aux réalités autochtones,  
24             déconstruire les préjugés, s'approprier les  
25             droits en cause et applicables aux Autochtones

1           selon la Charte des droits et libertés, mais  
2           aussi selon d'autres instruments juridiques  
3           nationaux, internationaux, puis de... c'est ça en  
4           fait, de lutter contre la discrimination envers  
5           les peuples autochtones.

6                   Puis plus précisé... plus précisément, on  
7           aborde les réalités autochtones d'un point de vue  
8           sociohistorique contemporain au Québec et au  
9           Canada, les violations de droits humains, les  
10          différentes formes de discrimination qui sont  
11          vécues par les peuples autochtones, les  
12          instruments juridiques nationaux et  
13          internationaux qui protègent et *garantit* leurs  
14          droits.

15                   Puis on fait aussi des exercices, des  
16          propositions de pratique afin de lutter contre le  
17          racisme et la discrimination envers les peuples  
18          autochtones dans son milieu.

19                   Puis les publics cibles, c'est très large,  
20          là, donc on parle vraiment de personnel  
21          enseignant, non enseignant, les directions  
22          d'école, les animatrices, animateurs de... de vie  
23          étudiante, les personnels... comités d'organismes  
24          communautaires, les personnels d'organismes  
25          d'insertion psychosociale, les syndicats, les

1           fonctionnaires, employeurs, gestionnaires,  
2           groupes et organisations de femmes, personnels  
3           d'organismes de défense de droits, des  
4           regroupements de citoyens, des formatrices et  
5           formateurs, des agents et agentes multiplicateurs  
6           qui mènent des projets de... de défense et  
7           d'éducation aux droits des... droits et libertés  
8           ou qui souhaitent élaborer de tels projets.

9           **M<sup>e</sup> MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

10           Merci.

11           **LE COMMISSAIRE :**

12           Ça va. M<sup>e</sup>Coderre?

13           **M<sup>e</sup> DAVID CODERRE :**

14           Pas de questions pour moi. Merci.

15           **LE COMMISSAIRE :**

16           Donc ça fait le tour. Alors écoutez, je vais...  
17           je vais vous remercier, M<sup>e</sup> Thermitus, Madame  
18           Larivière, d'avoir accepté notre invitation,  
19           venir nous présenter votre organisme, le rôle que  
20           vous exercez, et soyez assurées que nous sommes  
21           très conscients que il a passé beaucoup d'eau en  
22           dessous des ponts depuis des décennies et même  
23           beaucoup de temps avant.

24           Je ne pense pas être détenteur d'une baguette  
25           magique et personne dans l'équipe de la

1 Commission le pense. Par contre, nous sommes  
2 conscients que nous pouvons bénéficier grandement  
3 de ce qui a été fait par d'autres organismes  
4 avant que nous commencions à exister le vingt et  
5 un (21) décembre.

6 **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

7 Bien sûr.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Et la Commission des droits de la personne et de  
10 la jeunesse, bien est un de ces organismes, parce  
11 que vous étiez probablement peut-être le seul,  
12 là, qui était en mesure de recevoir des plaintes  
13 ou des signalements de traitement différent, de  
14 discrimination dont, entre autres, les  
15 Autochtones ont pu faire l'objet.

16 Alors vos... vos travaux, ce que vous avez  
17 recueilli au fil des années nous intéresse  
18 énormément. D'ailleurs, j'en avais glissé un mot  
19 à monsieur Laberge lorsqu'on s'est parlé.

20 **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

21 Ah, il y a pas de problème.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Et...

24 **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

25 Monsieur Laberge a bien fait son travail, vous

1           voyez.

2           **LE COMMISSAIRE :**

3           Oui, parce que j'ai compris dans ce que vous avez  
4           dit que... que vous étiez consciente de... des  
5           propos que je lui avais (inaudible).

6           **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

7           Oui, mais en ce qui a trait aux chiffres, j'ai  
8           quelques chiffres que je pourrais vous donner,  
9           mais je pense que si... si vous voulez, je  
10          pourrais vous envoyer une lettre avec copie aux  
11          personnes concernées...

12          **LE COMMISSAIRE :**

13          Oui.

14          **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

15          ... pour que les... parce que j'ai pas  
16          l'aspect... il me manque des années. Parce que  
17          je comprends que vous voulez quinze (15) ans en  
18          arrière.

19          **LE COMMISSAIRE :**

20          Oui, bien...

21          **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

22          De ce qu'on m'a dit.

23          **LE COMMISSAIRE :**

24          Oui.

25

1 **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

2 Mais si...

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 C'est ce qui est écrit dans le mandat.

5 **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

6 Bien, c'est ça, alors je... je vais essayer de  
7 vous donner les données. J'ai une partie de  
8 données aujourd'hui que je pourrais vous  
9 remettre, mais je veux dire ça... ça recule  
10 quinze (15) ans en arrière en ce qui a trait aux  
11 plaintes, mais j'ai pas toutes les données sur  
12 tous les secteurs. Comme en jeunesse, j'ai pas  
13 les données, alors je pense que ça c'est quelque  
14 chose qui va vous intéresser.

15 Alors tant qu'à répondre à cette question-là,  
16 je veux dire je pense qu'on pourrait vous faire  
17 une belle lettre avec CC à toutes les parties  
18 concernées, vous me direz lesquelles, et comme ça  
19 on pourrait vous soumettre l'information, qui  
20 devrait être lisible. S'il y a des questions,  
21 bien ça va nous faire plaisir de faire une visio.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Oui. Et comme nous reprendrons les audiences...

24 **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

25 Ah, bien nous verrons, Monsieur le juge.

1       **LE COMMISSAIRE :**

2               ... en septembre...

3       **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

4               Monsieur le Commissaire.

5       **LE COMMISSAIRE :**

6               ... nous pourrons toujours vous inviter à revenir  
7               nous voir. Val-d'Or est une belle ville.

8       **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

9               Bien sûr.

10       **LE COMMISSAIRE :**

11              Ou peut-être qu'à un moment donné on peut se  
12              déplacer, dépendant de (inaudible).

13       **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

14              Nous verrons. Alors nous, qu'est-ce qu'on va  
15              faire, si vous me demandez de vous produire ces  
16              chiffres-là, je vais essayer de vous les produire  
17              d'ici... d'ici le début juillet, là, juste pour  
18              être sûre, puis je vais vous les produire par une  
19              lettre puis vous me direz qui mettre en CC. Ça  
20              nous faire plaisir.

21       **LE COMMISSAIRE :**

22              Vous savez, le feu est pas pris, là. On...

23       **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

24              Hein?

25



1       **LE COMMISSAIRE :**

2               On a du temps.

3       **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

4               Oui, je comprends, mais je veux dire...

5       **LE COMMISSAIRE :**

6               Pourquoi faire demain ce qu'on peut faire  
7               aujourd'hui, hein.

8       **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

9               Bien, c'est ça. C'est parce qu'on sait pas ce  
10              que demain nous réserve.

11       **LE COMMISSAIRE :**

12              Ah, c'est un fait. Alors je vais vous remercier  
13              encore et vous dire qu'on apprécie beaucoup votre  
14              présence et qu'on espère vous revoir dans une  
15              autre étape avec des données. Vous aussi,  
16              (inaudible).

17       **M<sup>e</sup> TAMARA THERMITUS :**

18              Je vous remercie, Monsieur le Commissaire. Il  
19              faut... Vous êtes commissaire aujourd'hui et non  
20              juge, on me l'a spécifié, alors je vous remercie,  
21              Monsieur le Commissaire Viens.

22       **LE COMMISSAIRE :**

23              Alors bonne journée. Merci.

24       **LA GREFFIÈRE :**

25              Veuillez vous lever. Suspension de l'audience

1                   quinze minutes (15 min).

2                   SUSPENSION

3                   -----

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Vous pouvez vous asseoir. Alors bonjour,  
4 M<sup>e</sup> Leblanc. Je comprends que vous prenez la  
5 relève de M<sup>e</sup> Barry-Gosselin?

6 **M<sup>e</sup> CHRISTIAN LEBLANC :**

7 C'est exact, Monsieur le Commissaire. Alors je  
8 vous présente... je vous présente monsieur Daniel  
9 Salée, qui est professeur titulaire en science  
10 politique à l'École des affaires publiques et  
11 communautaires de l'Université Concordia. On  
12 peut peut-être commencer par le...  
13 l'assermentation.

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Daniel Salée  
2 Professeur titulaire de science politique à  
3 l'Université Concordia  
4 Assermenté

5 -----

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Alors, Monsieur Salée, bienvenue à Val-d'Or,  
8 bienvenue aux audiences de la Commission. Nous  
9 sommes très heureux que vous ayez accepté notre  
10 invitation.

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1       **DANIEL SALÉE :**

2           Et moi aussi. D'ailleurs, je vous remercie de  
3           cette invitation et je veux aussi remercier les  
4           gens de Val-d'Or et les gens du territoire  
5           algonquin sur lequel nous nous trouvons, où je  
6           retrouve des amis et des connaissances que je  
7           salue. Et je suis très heureux d'être accueilli  
8           par... par les gens de Val-d'Or et par les gens  
9           du territoire algonquin, des territoires  
10          algonquins qui nous entourent.

11           Peut-être un mot ou deux avant de commencer,  
12          sur qui je suis. Bon, j'ai dit que j'étais  
13          Daniel Salée. M<sup>e</sup> Leblanc m'a présenté.  
14          Effectivement, je suis professeur de science  
15          politique à l'Université Concordia. J'y enseigne  
16          depuis la fin des années quatre-vingt ('80).

17           Depuis une vingtaine d'années environ, je  
18          m'intéresse aux populations autochtones, si vous  
19          voulez, mais aux questions liées aux... aux  
20          peuples autochtones du Québec et du Canada.

21           Je m'intéresse surtout aux questions de  
22          dynamiques, d'interactions, si vous voulez, les  
23          dynamiques politiques. Étant... étant  
24          politologue, je m'intéresse beaucoup aux  
25          dynamiques politiques, aux rapports de pouvoir

1           entre des populations qu'on peut dire  
2           majoritaires, bon, les populations allochtones  
3           disons au Québec, et les populations  
4           minoritaires, entre autres, les groupes  
5           immigrants, racisés et bien sûr aussi les peuples  
6           autochtones.

7           Donc c'est dans cette perspective-là que  
8           j'aborde ma compréhension, si vous voulez, des...  
9           des rapports entre les Autochtones, entre les  
10          peuples autochtones et les... la population  
11          allochtone ou l'État et la société allochtone, je  
12          dirais.

13          Et donc, vous allez voir, ma... ma  
14          perspective en est une de science politique, tout  
15          à fait, c'est-à-dire de politologue et de  
16          quelqu'un qui est intéressé par les dynamiques de  
17          pouvoir, par les rapports sociaux, les rapports  
18          sociaux, les tensions aussi, parce que je pense  
19          qu'on peut pas comprendre les dynamiques ou enfin  
20          comment arriver à trouver des solutions si on  
21          comprend pas à la source les dynamiques de  
22          pouvoir, les rapports sociaux, les tensions qui  
23          existent. Il faut essayer de les déconstruire,  
24          si vous voulez, pour arriver à une meilleure  
25          compréhension de ce qui peut, ce qui doit être

1 fait éventuellement pour changer véritablement  
2 les choses dans une société juste et démocratique  
3 que... comme nous espérons en avoir une.

4 Avant, cependant, j'aimerais profiter de  
5 l'occasion pour mettre une chose au clair. Je  
6 crois comprendre avoir été invité à témoigner  
7 devant la Commission aujourd'hui pour m'être fait  
8 remarquer, entre autres, par une opinion que j'ai  
9 publiée sur Espaces autochtones, la plateforme  
10 numérique spécialisée de Radio-Canada, au moment  
11 de l'annonce de la création de la Commission.  
12 Dans cette opinion, j'avais émis des réserves  
13 quant à la nécessité de l'entreprise  
14 d'aujourd'hui, c'est-à-dire la Commission. Je  
15 soutenais, en essence, que nous disposons  
16 aujourd'hui d'un réservoir considérable de  
17 connaissances sur les problématiques qui  
18 affectent les peuples autochtones et sur les  
19 manières d'y faire face, et qu'en fait il nous  
20 suffit simplement de mettre en application ce que  
21 nous savons déjà plutôt que de nous engager dans  
22 une nouvelle ronde d'enquêtes et de  
23 consultations.

24 Cette opinion, certains collègues et des  
25 collaborateurs proches, que je tiens en très

1 haute estime en passant, me l'ont reprochée. On  
2 m'a fait valoir que dans le contexte actuel mon  
3 argument paraissait un peu insensible, car  
4 plusieurs intervenants des milieux autochtones la  
5 réclamait, cette Commission, à cor et à cri,  
6 depuis un très bon moment et que pour eux ça  
7 revêtait une importance capitale à leurs yeux.

8 Je conviens avec le recul que prise au  
9 premier degré mon intervention ait pu sembler un  
10 peu... manquer de tact, si vous voulez.  
11 Toutefois, mon intention était bien à mille lieux  
12 de suggérer qu'il ne sert à rien d'entendre ce  
13 que les gens des communautés autochtones ont à  
14 dire sur le traitement qui leur est réservé au  
15 sein des services publics québécois. Je cherchais  
16 plutôt à mettre en relief ce qui m'apparaissait  
17 être une manoeuvre de diversion de la part du  
18 gouvernement.

19 À mon sens, plutôt que d'agir maintenant et  
20 d'utiliser les outils et connaissances de pointe  
21 déjà à sa disposition, le gouvernement cherchait,  
22 à mon avis, à calmer le jeu avec l'annonce d'une  
23 Commission d'enquête et à remettre à plus tard ce  
24 qui pouvait être entrepris tout de suite.

25 J'analyse, comme je vous l'ai dit, les



1 dynamiques de pouvoir et les rapports politiques  
2 entre l'État et les peuples autochtones depuis  
3 près de vingt (20) ans, et force m'est de  
4 constater que les gouvernements n'agissent jamais  
5 par magnanimité à l'égard des peuples  
6 autochtones, mais bien très souvent par calculs  
7 politiques et cherchent invariablement souvent à  
8 rogner sur leurs engagements, à réduire leur  
9 mise, à *dé légitimer* leurs revendications... les  
10 revendications des peuples autochtones.

11 Bon, ceci dit, malgré ces réserves, certains  
12 manqueront peut-être pas de voir ces réserves  
13 comme... comme du cynisme. Si c'en est, je m'en  
14 excuse, mais il participe de mon observation des  
15 pratiques délétères, je dirais, trop souvent  
16 répétées par les états, par les gouvernements,  
17 pour ne pas être désabusé un peu à l'égard de ce  
18 que les gouvernements tentent pour, si vous  
19 voulez, colmater les brèches que nous avons  
20 créées avec les peuples autochtones.

21 Ceci dit, je pense que la Commission a tout  
22 lieu d'exister, a tout lieu d'être, ne serait-ce  
23 que pour entendre à nouveau des voies auxquelles  
24 nous n'avons porté qu'une attention, à mon avis,  
25 fort distraite au fil des ans, et j'espère très

1 bien que nous saurons mieux prêter l'oreille  
2 cette fois-ci et je suis sûr que ce sera le cas  
3 grâce à votre présidence de cette Commission.

4 Ma présentation aujourd'hui se divise en...  
5 en deux (2) grandes parties.

6 Dans la première, en réponse à ce que l'on  
7 m'a demandé lorsqu'on m'a approché pour  
8 participer aux audiences de la Commission, je  
9 vais tracer un bilan, assez rapide quand même,  
10 mais un bilan de ce que nous savons quant aux  
11 conditions préalables à l'amélioration de la  
12 qualité de vie des peuples autochtones.

13 Dans un deuxième temps, je propose une  
14 réflexion, peut-être un peu personnelle, à la  
15 lumière des connaissances actuelles. Une  
16 réflexion qui, à mon sens, est celle qu'il  
17 convient de faire pour... pour changer et  
18 repenser, si vous voulez, les services publics  
19 offerts aux peuples autochtones, pour offrir aux  
20 peuples autochtones surtout des services publics  
21 qui sont à la hauteur de leurs attentes.

22 Donc ce que nous savons. En deux mille sept  
23 (2007), il y a un économiste américain du nom de  
24 William Easterly qui publiait un ouvrage  
25 percutant, à mon sens, qui m'a beaucoup influencé

1            au cours des années. Ça s'appelait *The White*  
2            *Man's... White Man's Burden*.

3            Dans ce livre-là, Easterly explore les  
4            raisons pour lesquelles les efforts massifs  
5            d'aide économique aux pays en voie de  
6            développement par les pays bien nantis ne  
7            semblaient pas porter fruits après plus d'une  
8            cinquantaine d'années d'interventions soutenues.

9            Easterly enseigne à l'Université de New York,  
10           mais il a également travaillé pendant plusieurs  
11           années au sein de la Banque mondiale et au sein  
12           du Fonds monétaire international. Donc il sait  
13           de quoi il en retourne, il connaît... il connaît  
14           ce qui... les problèmes de développement,  
15           développement économique, entre autres, dans les  
16           pays dits en voie de développement.

17           Sur la foi de cette expérience qu'il a eue au  
18           Fonds monétaire et à la Banque mondiale, il en  
19           est venu à conclure dans son livre que les  
20           initiatives de développement conçues par des  
21           ressortissants, entre autres, des pays riches, ne  
22           remplissent pas les attentes, parce que dans la  
23           plupart des cas, elles sont imposées par des  
24           experts internationaux dont les savoirs  
25           participent de réalités socioéconomiques propres

1           aux pays occidentaux et ces savoirs-là n'ont  
2           rien, très souvent, n'ont rien à avoir avec les  
3           conditions locales des pays en voie de  
4           développement.

5           Très souvent, remarque Easterly dans son  
6           livre, ces experts sont déconnectés du terrain,  
7           sont déconnectés des traditions, des cultures et  
8           des pratiques sociopolitiques qui marquent ces  
9           pays-là, et il note à l'inverse que là où des  
10          initiatives de développement économique ont  
11          semblé fonctionner ou fonctionnent en fait, c'est  
12          justement parce qu'on s'en est remis aux savoirs  
13          locaux et que l'on a facilité la prise de  
14          contrôle par les gens locaux, par les gens de la  
15          base, si vous voulez, on a facilité la prise de  
16          contrôle par ces gens-là des moyens de se prendre  
17          en main, en fonction des priorités, en fonction  
18          d'objectifs, en fonction d'approches qu'ils ont  
19          eux-mêmes définis et appliqués au préalable.

20          Il y a dans cette... Je vous parle  
21          d'Easterly parce que, bon, je pense que c'est...  
22          c'est peut-être un livre que nous aurions tous  
23          intérêt à... à lire, bien que ça ne parle des  
24          Autochtones comme tels. C'est plus sur les pays  
25          en voie de développement, donc des pays qui sont

1           très loin de chez nous, mais il y a dans son...  
2           dans son oeuvre, dans ce... dans ce livre et  
3           aussi dans d'autres livres qu'il a écrits une  
4           conclusion quasi universelle qui traverse la  
5           majorité, je dirais, des travaux et des  
6           réflexions relatifs à des communautés humaines  
7           affaiblies, vulnérables ou confrontées à des  
8           situations d'adversité socioéconomique  
9           endémiques.

10                 Les travaux qui traitent des populations  
11           autochtones au Canada et au Québec ne font pas  
12           exception à cette conclusion-là. Et la  
13           conclusion d'Easterly, et c'est une conclusion à  
14           laquelle les travaux canadiens et québécois font  
15           écho, c'est essentiellement que là où des  
16           communautés ont pu prendre en main leur propre  
17           destinée, souvent à l'encontre des normes et des  
18           diktats gouvernementaux et d'experts patentés, là  
19           où elles ont réussi à se gérer en conformité  
20           d'abord avec leurs priorités et leurs savoirs  
21           propres et non pas ceux des gouvernements, ces  
22           communautés en général se portent mieux et même  
23           très souvent beaucoup mieux.

24                 Il y a toute une littérature assez importante  
25           qui abonde dans ce sens-là et c'est une

1           littérature qui nous parvient du milieu  
2           universitaire, qui nous parvient des... des  
3           instituts de recherche indépendants, et qui nous  
4           parvient surtout aussi du milieu autochtone, de  
5           penseurs autochtones, de chercheurs autochtones  
6           qui ont travaillé sur ces questions-là.

7           Des exemples. Je pourrais mentionner, entre  
8           autres, la *Harvard Project on American Indian*  
9           *Economic Development*. C'est un projet... enfin,  
10          une... un projet de recherche, un programme de  
11          recherche qui est... qui est en existence depuis  
12          mille neuf cent quatre-vingt-sept (1987), qui a  
13          été fondé à l'initiative d'un économiste et d'une  
14          sociologue de l'Université Havard.

15          Ils ont découvert aux États-Unis que les  
16          communautés autochtones qui tirent le mieux leur  
17          épingle du jeu sont précisément celles qui,  
18          d'abord, sont souveraines, qui sont en mesure de  
19          prendre leurs propres décisions dans la plupart  
20          des domaines de politique publique, ce sont des  
21          communautés dont les institutions de gouvernance  
22          internes sont stables et sont fondées sur des  
23          règles très claires et acceptées par tous, et ce  
24          sont aussi des communautés dont les institutions  
25          de gouvernance s'alignent sur les fondements

1            culturels de la nation, et ça, c'est important,  
2            parce que c'est un *leitmotive*, ça revient dans  
3            presque tous les travaux en fait sur... sur les  
4            questions de qualité de vie des Autochtones ou  
5            sur les questions de gouvernance ou encore sur  
6            les questions de rapports entre l'État et les  
7            peuples autochtones.

8            Un autre exemple, c'est un *think tank* ou un  
9            institut de recherche qui s'appelle le *Centre for*  
10           *Nations... First Nations Governance*, qui est un  
11           institut de recherche canadien, canadien anglais.  
12           C'est un institut de recherche qui est voué  
13           essentiellement à la... indépendant, qui est voué  
14           essentiellement à la production de données et de  
15           connaissances en appui aux communautés  
16           autochtones désireuses d'améliorer leur gestion  
17           interne.

18           Je vous le mentionne parce que c'est un  
19           centre qui a produit un bon nombre d'études de  
20           cas précis de communautés qui fonctionnent bien,  
21           et ces études de cas-là, en général, démontrent  
22           que quels que soient les obstacles auxquels une  
23           communauté puisse être confrontée, une  
24           gouvernance efficace est la condition primordiale  
25           à l'amélioration de la situation et un

1           développement réussi.

2           Leurs études de cas montrent aussi qu'il est  
3           essentiel de mettre en place des mécanismes  
4           appropriés pour que le processus de décision soit  
5           ouvert, inclusif et en phase avec la communauté,  
6           et surtout, compris par tous. Et enfin aussi, ce  
7           que leurs études de cas très souvent  
8           démontrent... je... il y en a plusieurs études de  
9           cas, ils démontrent peut-être pas tous ça, mais  
10          c'est une des choses qui revient assez souvent,  
11          c'est que la connexion au territoire et aux  
12          pratiques culturelles que le territoire peut  
13          susciter est de première importance.

14          Les communautés qui vont bien, ce sont des  
15          communautés, en tout cas selon les études de cas  
16          du *First Nations Governance*... du *Centre for*  
17          *First Nations Governance*, ces études de cas  
18          démontrent très bien que lorsque les... les  
19          communautés parviennent à avoir un certain  
20          contrôle sur le territoire ou qu'ils sont en  
21          contact véritablement avec le territoire, ils ont  
22          des points de repère importants sur le territoire  
23          et que ces pratiques culturelles qui émanent du  
24          territoire, de leurs liens avec le territoire...  
25          le territoire sont... sont en santé, si vous



1           voulez, ne sont pas remises en question par  
2           l'extérieur, en général ces communautés-là vont  
3           beaucoup mieux. Donc c'est de première  
4           importance.

5           Une autre littérature qu'on retrouve, qui est  
6           un peu plus... bon, enfin, qui est pas... qui est  
7           pas nécessairement tellement plus vieille, mais  
8           qui date un peu du début des années deux mille  
9           (2000), alors qu'à l'époque il y avait le  
10          *Canadian Policy Research Networks*, qui est un...  
11          un réseau de recherche en politique publique  
12          indépendant qu'on retrouvait à Ottawa, qui  
13          n'existe plus maintenant, mais qui a quand même  
14          fait pas mal de travaux à l'époque, à la fin des  
15          années quatre-vingt-dix ('90), début des années  
16          deux mille (2000), et ils avaient eu parmi leurs  
17          programmes de recherche un programme de recherche  
18          justement sur la question du... ce qu'on appelle  
19          en anglais le *capacity building*, c'est-à-dire la  
20          notion de capital social, de développement de...  
21          de capacités, si vous voulez, au sein des  
22          communautés.

23          Ce qu'ils nous disent dans ces travaux-là, et  
24          je pense par exemple aux travaux de... de ma  
25          collègue Frances Abele à Carleton ou de mon

1           collègue Martin Papillon à l'Université de  
2           Montréal, ce qu'ils nous disent en général dans  
3           ces travaux, ça se résume à ceci :

4                   « Il est essentiel que les peuples  
5                   autochtones, tant dans les villes que  
6                   dans les régions, soient en mesure de  
7                   développer leurs propres structures de  
8                   gouvernance et de gestion interne de  
9                   manière autonome. Sans cette autonomie,  
10                  même les meilleures politiques publiques  
11                  qui les affectent directement n'auront  
12                  pas d'impact durable. »

13                  C'est leur conclusion générale, si vous  
14                  voulez, aux... aux différents travaux qui ont été  
15                  faits dans le cadre du *Canadian Policy Research*  
16                  *Networks*.

17                  Dernier exemple. Je pourrais allonger la  
18                  liste, mais bon, j'ai quand même... je suis quand  
19                  même limité dans le temps, je vais pas en donner  
20                  trop. Mais il y a eu au cours des années... je  
21                  dirais au cours des quinze (15), vingt (20)  
22                  dernières années, pas mal de travaux qui ont été  
23                  faits, par exemple sur la santé mentale des  
24                  peuples autochtones, les travaux de Kirmayer, à  
25                  l'Université McGill, un psychiatre à l'Université

1           McGill, des travaux sur le suicide dans les  
2           communautés autochtones, des travaux de Chandler  
3           et Lalonde à l'Université de la Colombie-  
4           Britannique, sur les processus de guérison, je  
5           pense aux travaux de l'anthropologue de York,  
6           Naomi Adelson, et aussi de ma propre étudiante,  
7           Yona Radou, qui a déposé une thèse très  
8           intéressante il y a un an et demi sur les  
9           processus de guérison en territoire cri, chez les  
10          Cris de la baie James, sur aussi les travaux sur  
11          le bien-être, la santé des enfants et des  
12          familles, je pense aux travaux très connus et  
13          très importants de Cindy Black... Blackstock.  
14          Et tous ces travaux-là, ça parle... on parle ici  
15          de différentes... de différentes questions, santé  
16          mentale, suicide, processus de guérison,  
17          bien-être, santé en milieu autochtone, tous ces  
18          travaux-là arrivent, je vous dirais, à la même  
19          conclusion.

20                 Première des choses, c'est qu'il est  
21                 impératif que les services sociaux et de santé  
22                 destinés aux personnes autochtones soient soumis  
23                 au contrôle direct des communautés locales, non  
24                 seulement parce que la grande majorité des cas où  
25                 cela... où cela se passe... non seulement parce

1           que dans la grande majorité – pardon – des cas où  
2           cela se passe les services sont plus efficaces et  
3           répondent beaucoup mieux aussi aux besoins de la  
4           population, mais aussi parce que dans la plupart  
5           des cas ç'a un effet positif sur le mieux  
6           *naître*... le mieux-être – pardon – général de la  
7           communauté.

8           Deuxième conclusion à laquelle ils arrivent  
9           aussi, ces travaux-là, c'est que dans tous les  
10          cas où les communautés locales ont pu gérer à  
11          leur guise les services de proximité; quand je  
12          dis "à leur guise", c'est façon de parler, c'est  
13          en... en fonction de leurs priorités et de  
14          leurs... de leurs besoins propres; dans tous les  
15          cas où les gestions... les communautés locales  
16          ont pu gérer de cette manière-là les services de  
17          proximité selon leurs propres priorités, il  
18          s'instaure généralement un sentiment de sécurité  
19          culturelle qui est bénéfique et qui diminue les  
20          risques de suicide, de maladie mentale et de  
21          mieux... de mal-être.

22          Comme je vous ai dit, je pourrais allonger  
23          presque *ad infinitum* et *ad...* et *ad nauseam* la  
24          liste d'exemples de travaux dans les différents  
25          domaines de politiques et services publics. Le

1            verdict est à peu près toujours le même.

2            Bien sûr, il y a peut-être... il y a peut-  
3            être des travaux qui... qui vont vous dire... qui  
4            vont avoir un son de cloche différent, mais même  
5            chez les travaux... même dans les travaux qui ont  
6            un son de cloche différent, je pense par exemple  
7            ici à des travaux par exemple d'un... d'un auteur  
8            qui est honni, je dirais, au sein de la  
9            communauté en sciences sociales, parce qu'on le  
10          trouve trop conservateur, mais les travaux d'un  
11          Tom Flanagan, qui était professeur de science  
12          politique à l'Université de Calgary. Lui, il  
13          disait essentiellement, bon, "il faut se  
14          débattre, il faut se défaire des réserves, il  
15          faut... il faut faire en sorte que le territoire  
16          dans les réserves soit capitalisé et que ça  
17          devienne des entreprises capitalistes".

18          Bon, ce genre d'approche-là généralement est  
19          pas très bien apprécié, si vous voulez, mais même  
20          lui il va dire qu'en quelque part, en quelque  
21          sorte il faut que justement les communautés aient  
22          beaucoup plus de latitude et beaucoup plus de  
23          marge de manoeuvre qu'elles en ont.

24          Donc, de façon générale, le verdict, je vous  
25          le disais, est à peu près toujours le même. Sans

1           mécanisme, sans opportunité ou sans outil  
2           d'*empowerment* – excusez le terme anglais –,  
3           c'est-à-dire sans prise de contrôle par les  
4           Autochtones des destinées de leurs communautés  
5           respectives, sans la possibilité de se gérer en  
6           fonction de cadres normatifs et administratifs  
7           dont ils auront eux-mêmes déterminés les tenants  
8           et aboutissants, il est presque assuré que  
9           l'espèce de marasme socioéconomique et  
10          psychosocial qui afflige un certain nombre de  
11          communautés, ça va pas se dissiper demain, et que  
12          si on comprend pas ça, il y a des grandes chances  
13          qu'on continue de faire du surplace pendant un  
14          bon bout de temps.

15                Ce genre de conclusion-là date pas d'hier.  
16          Là, je vous parle de travaux, en passant, qui  
17          s'accumulent depuis trois-quatre (3-4) décennies  
18          maintenant.

19                En fait, on retrouve les premiers linéaments,  
20          si vous voulez, dans le concept de Citizens Plus  
21          qui avait été avancé dans les années soixante  
22          ('60), à la fin des années soixante ('60), par la  
23          Commission Hawthorn-Tremblay sur les... les... la  
24          situation économique des Indiens.

25                C'est une commission d'enquête nationale qui

1 s'était... qui avait siégé, qui s'était prononcée  
2 à la fin des années soixante ('60). Une  
3 commission d'enquête qui était... qui en était  
4 venue avec l'idée de *Citizens Plus*, citoyens  
5 plus, faire des Autochtones des citoyens, bien,  
6 pas différents, au sens où, bon, oui,  
7 effectivement ils sont différents, mais où on  
8 doit agréer une espèce de citoyenneté à part, on  
9 doit comprendre qu'ils doivent jouir d'une  
10 citoyenneté un peu à part, d'une citoyenneté en  
11 plus, c'est-à-dire avec des... des prérogatives  
12 et des bénéfiques même que nécessairement pas  
13 l'ensemble de la population aurait... aurait...  
14 l'ensemble de la population n'aurait pas  
15 nécessairement accès à ces bénéfiques, mais que  
16 c'est nécessaire justement pour amener les choses  
17 à niveau.

18 Ça, je vous parle de ça, soixante-sept ('67),  
19 soixante-huit ('68), donc ça fait... ça fait  
20 cinquante (50) ans de ça. Déjà à ce moment-là on  
21 parlait de ça. Malheureusement, l'idée a été...  
22 a pas été retenue.

23 Deux (2) ans plus tard, le... le gouvernement  
24 Trudeau, avec le ministre Chrétien, Jean  
25 Chrétien, qui était ministre des Affaires

1           indiennes à l'époque, ont décidé de... d'aller de  
2           l'avant avec un livre blanc qui au contraire  
3           mettait tout le monde au même niveau. Et je vais  
4           en parler de ce problème-là, c'est justement  
5           cette égalité formelle qui n'avait pas été  
6           acceptée par les peuples autochtones et qui avait  
7           été remise en question, parce que éventuellement,  
8           ça aurait appelé... on en... on en serait venu à  
9           leur disparition. Et à l'époque, il y avait eu  
10          pas mal d'Autochtones, dont entre autres, bon,  
11          les... les gens de l'Alberta, et Harold Cardinal,  
12          un Autochtone cri de l'Alberta qui avait écrit un  
13          livre là-dessus justement, pour dire, pour  
14          dénoncer cette approche du livre blanc.  
15          Donc l'idée d'une citoyenneté extraordinaire, si  
16          vous voulez, d'une citoyenneté en plus, est pas  
17          tout à fait neuve. Même la Commission royale sur  
18          les peuples autochtones, au cours des années  
19          quatre-vingt-dix ('90), l'a évoquée aussi, à  
20          certains égards, peut-être pas de la même  
21          manière. On en trouve aussi, plus récemment,  
22          dans les recommandations de la Commission de  
23          vérité et réconciliation, l'idée que justement il  
24          faut que les peuples autochtones soient beaucoup  
25          plus, si vous voulez... aient beaucoup plus de...



1 de marge de manoeuvre, beaucoup plus de latitude  
2 institutionnelle. C'est pas nouveau.

3 Et on la retrouve... M<sup>e</sup> Thermitus en parlait  
4 tantôt, la présidente de la Commission des droits  
5 de la personne et droits de la jeunesse en  
6 parlait tantôt, on retrouve aussi ces idées-là  
7 dans la Déclaration des Nations Unies sur les  
8 droits des peuples autochtones. Notamment, elle  
9 a mentionné plusieurs articles. Moi, je... je  
10 note surtout les articles 3, 4, 5, 20 et 23. Il  
11 y en a d'autres, comme M<sup>e</sup> Thermitus en a parlé  
12 tantôt.

13 Donc ce genre de conclusions auxquelles les  
14 travaux arrivent datent pas d'hier. Donc les  
15 idées, les notions, les balises qui permettraient  
16 de réserver un meilleur traitement aux peuples  
17 autochtones ne manquent donc pas.

18 Pourtant, on se retrouve ici aujourd'hui, je  
19 dirais, avec... avec cette Commission, un peu à  
20 la case de départ une fois de plus, comme si nous  
21 étions un peu incapables d'avancer au-delà des  
22 voeux pieux. Parce que des voeux pieux, il y en  
23 a eu, après par exemple la Commission royale sur  
24 les peuples autochtones, bon, les gouvernements  
25 ont fait amende honorable, ont dit, "on va

1           changer les choses", mais on est... on est encore  
2           à revenir, si vous voulez, à nous demander  
3           pourquoi les services publics offerts... offerts  
4           aux peuples, aux personnes et communautés  
5           autochtones semblent faillir en fait à la tâche.  
6           On est à se demander quels genres de correctifs  
7           faut-il amener et comment faire pour... pour  
8           changer les choses. Et malheureusement, je pense  
9           qu'il faut faire attention, parce qu'il y a des  
10          correctifs qui, s'ils restent ancrés dans le  
11          paradigme dominant actuel – je vais revenir  
12          là-dessus –, si nos correctifs, si les  
13          changements qu'on va apporter sont ancrés encore  
14          dans le paradigme actuel, ça va pas régler les  
15          choses, à mon avis, ou si peu à long terme en  
16          tout cas. Parce que pour moi, en bout de piste,  
17          l'enjeu tient à ceci, il faut se poser la  
18          question: "l'État est-il prêt à consentir aux  
19          peuples autochtones toute la latitude  
20          institutionnelle et administrative nécessaire à  
21          leur prise en charge des services publics selon  
22          leurs normes, selon leurs valeurs propres, ainsi  
23          que le recommandent depuis près de cinq (5)  
24          décennies la plupart des intervenants, des  
25          chercheurs et des observateurs sur la question?".

1           Poser la question, je dirais, malheureusement,  
2           c'est un peu y répondre. De toute évidence, je  
3           pense que l'État ne l'est pas prêt, justement, à  
4           consentir aux peuples autochtones... autochtones  
5           cette latitude institutionnelle.

6           Je dis ça parce que je me demande comment  
7           expliquer autrement qu'il fasse fi des  
8           injonctions répétées et toujours mieux appuyées  
9           en ce sens. Parce que la littérature dont je  
10          vous parle, la recherche qui a été faite  
11          depuis... depuis des années, elle est toujours  
12          améliorée, elle est toujours meilleure, elle va  
13          toujours plus dans le détail.

14          Donc le problème c'est que l'idée que les  
15          Autochtones puissent disposer des structures  
16          administratives sur lesquelles l'État  
17          n'exercerait presque aucun contrôle et jouir au  
18          surplus, si vous voulez, de la liberté d'en  
19          définir les orientations selon leurs propres  
20          termes, cette idée-là, malheureusement, n'emporte  
21          pas beaucoup l'adhésion dans les officines  
22          gouvernementales actuelles, que ce soit à Québec  
23          ou à Ottawa, et je dirais aussi et sans doute  
24          dans les autres... dans les autres provinces du  
25          pays.

1           Cet état de fait, à mon avis, soulève une  
2           autre question, qui devrait être un préalable  
3           obligé, je dirais, à la réflexion dans laquelle  
4           est présentement engagée la Commission.

5           Pour moi, avant même de savoir comment  
6           rectifier le tir dans les services publics  
7           destinés aux Autochtones, il faut se demander  
8           "pourquoi l'État fait-il la sourde oreille à des  
9           évidences et des recommandations fondées sur des  
10          recherches et des observations pourtant bien  
11          étayées?", et je dirais, il faut le dire je  
12          pense, des recherches et des observations que  
13          l'État... dont l'État a assumé les coûts. Parce  
14          que la recherche subventionnée par exemple que je  
15          fais en tant que chercheur universitaire, c'est  
16          la recherche qui est subventionnée par l'État,  
17          hein.

18          Alors l'État nous demande de faire des trucs,  
19          nous demande de faire des... des recherches, de  
20          comprendre certaines choses, on fait des  
21          recommandations – quand je dis "on", c'est  
22          l'ensemble des chercheurs –, on fait des  
23          recommandations, on fait des observations, on  
24          dit, "voici ce qui se passe, voici ce qu'il  
25          serait bien de faire", et malheureusement, on

1 revient encore à la case de départ.

2           Donc répondre à cette question "pourquoi  
3 l'État fait-il la sourde oreille?" nécessite, à  
4 mon sens, un examen de conscience honnête, un  
5 examen de conscience sans complaisance, quoique  
6 j'admettrais, et je l'admets très volontiers, cet  
7 examen de conscience sera sans doute  
8 inconfortable. Mais je pense qu'il faut le  
9 faire, parce que faire l'économie de cet examen  
10 de conscience, à mon avis, c'est courir le risque  
11 que l'exercice auquel nous nous livrons  
12 actuellement, auquel la Commission se livre,  
13 n'aboutisse à rien de plus qu'à un coup d'épée  
14 dans l'eau. Et je sais que c'est pas... c'est  
15 pas ce que vous voulez, mais si on change pas de  
16 paradigme, si on fait pas cet examen de  
17 conscience honnête, j'ai peur que malheureusement  
18 on se retrouve...

19           Parce que vous savez, c'est pas la première  
20 commission, on en a eu plusieurs, surtout depuis  
21 cinquante (50) ans, là, depuis... on est rendu...  
22 enfin, il y a eu des commissions nationales  
23 surtout, des commissions provinciales on n'en a  
24 peut-être pas... on n'en a peut-être pas eu  
25 autant bien sûr, mais quand même, on s'est posé

1           la question depuis un certain nombre d'années  
2           "qu'est-ce qu'on fait avec les Autochtones?".  
3           C'est pas la première fois donc et... et  
4           pourtant, on... on revient un peu à la case de  
5           départ.

6           Pour moi, il y a au moins trois (3) raisons  
7           pour lesquelles l'État rechigne à adopter une  
8           démarche qui irait dans le sens d'une plus grande  
9           latitude institutionnelle et administrative pour  
10          les peuples autochtones.

11          La première, ça tient au fait que un état  
12          d'inspiration libérale comme le nôtre carbure  
13          d'abord à l'égalité formelle. Tous doivent être  
14          rigoureusement traités par l'État de la même  
15          manière, avoir accès aux mêmes ressources et  
16          disposer des mêmes outils de mobilité  
17          socioéconomique.

18          C'est une fiction. Je pense que c'est une  
19          fiction en tout cas, car dans les faits bien sûr,  
20          toute société libérale est fondamentalement  
21          inégalitaire en raison des dynamiques sociales  
22          induites par le marché, mais il s'agit d'une  
23          fiction à laquelle nous tenons tous mordicus.

24          L'idée que des individus ou des groupes  
25          pourraient bénéficier d'un traitement susceptible

1 de conférer quelque avantage est généralement  
2 anathème dans notre société, même si cet  
3 avantage-là est surtout conçu pour amener ces  
4 individus ou ces groupes au même niveau que tous  
5 les autres.

6 On a beaucoup de difficulté à penser en  
7 termes d'équité. L'équité puis l'égalité, c'est  
8 pas la même chose, j'ai pas à vous le dire.

9 Dans ce contexte, c'est nécessairement avec  
10 une extrême réticence que l'État en arrive  
11 parfois à permettre, parce que bon, tout n'est  
12 pas noir, là, je veux pas non plus donner  
13 l'impression que c'est blanc ou noir, il y a  
14 beaucoup de zones... de zones grises à  
15 l'intérieur de tout ça et il arrive parfois que  
16 l'État, oui, consente à créer des sphères un peu  
17 différentes, des sphères de citoyenneté pour  
18 certains groupes de... de personnes au sein de la  
19 société, mais c'est en général avec beaucoup de  
20 réticence que l'État va le faire et... et je  
21 dirais que lorsqu'on le fait, c'est presque un  
22 acte contre nature pour l'État, c'est-à-dire que  
23 autoriser les Autochtones, dans ce cas-ci, à  
24 jouir d'une pleine latitude en matière de gestion  
25 des services publics constituerait...

1           constituerait justement aussi et vu pratiquement  
2           comme un acte contre nature, parce que l'État  
3           pense justement en termes de... d'égalité  
4           formelle, tout le monde de la même manière, et si  
5           on traite un groupe mieux qu'un autre ou  
6           semble... semble... ce qui pourrait sembler être  
7           mieux qu'un autre, alors on pousse les hauts  
8           cris.

9           Je vous donne un exemple très simple. En  
10          deux mille quatre (2004), deux mille trois  
11          (2003), deux mille quatre (2004), lorsqu'il y a  
12          eu l'approche commune avec les Innus, bien  
13          l'approche commune, c'était une entente globale  
14          qui était vraiment très généreuse, qui aurait  
15          changé pas mal de choses pour les Innus sur la  
16          Côte-Nord, en tout cas pour au moins quatre (4)  
17          des communautés qui étaient... qui étaient  
18          inscrites... enfin, qui étaient engagées dans le  
19          processus de négociation. Ce qu'on a vu, c'est  
20          dans la région, surtout des... venant des... des  
21          villes, des villages non autochtones de la  
22          région, les gens ont poussé des hauts cris.  
23          On a dit, "ah, ç'a pas de sens ce qu'on donne aux  
24          Innus", hein. Puis en général, c'était... on  
25          donnait bien, c'était généreux, mais on leur



1           donnait pas tout l'entier contrôle du territoire  
2           de la Côte-Nord, de la Basse-Côte-Nord. Non,  
3           c'était pas ça du tout qu'on faisait, mais pour  
4           les gens de la région, c'était des non-  
5           Autochtones entre autres, c'était encore trop.  
6           Ils ont dit, "ah, ça va créer une situation  
7           d'inégalité, ils vont se trouver en meilleure  
8           situation que nous, ils vont faire plus d'argent  
9           que nous, ils vont avoir plus d'accès à... à des  
10          ressources économiques que nous".

11                 Et ça, ça ressortait, par exemple lors de la  
12          Commission... il y avait eu une commission, je  
13          sais pas si vous vous souvenez, il y avait eu une  
14          commission parlementaire des institutions à  
15          Québec qui s'était penchée justement sur  
16          l'approche commune, et quand on lit les... les  
17          mémoires qui ont été présentés là, on retrouve  
18          ça.

19                 C'était pas dans tous les mémoires. Il y  
20          avait à peu près quatre-vingt-cinq (85), quatre-  
21          vingt-quatre (84) mémoires qui avaient été  
22          présentés, mais dans une bonne proportion des  
23          mémoires on voit ce genre d'inquiétudes de la  
24          part des populations non autochtones, qui  
25          disaient, "ah, bien vous savez, les Innus, là,

1           ils vont en avoir beaucoup trop" ou "nous,  
2           qu'est-ce qui va nous arriver à nous? On va  
3           perdre au change".

4                    Donc c'est pour ça que je dis c'est... ça  
5           c'est une... c'est ce qui empêche l'État, c'est  
6           une des raisons en tout cas, c'est la première  
7           que je vois, qui empêche l'État ou qui amène  
8           l'État à rechigner, si vous voulez, à adopter une  
9           démarche de... de... qui irait dans le sens d'une  
10          plus grande latitude institutionnelle.

11                   La deuxième raison, je dirais qu'il est  
12          nécessairement délicat pour l'État d'autoriser à  
13          l'intention des peuples autochtones l'aménagement  
14          d'espaces institutionnels de gouvernance et de  
15          citoyenneté qui seraient pleinement autonomes.

16                   Il faut bien voir que pareille approche  
17          manquerait sans doute pas d'ouvrir la porte, en  
18          toute logique à tout le moins, c'est comme ça que  
19          je le vois, à la reconnaissance éventuelle des  
20          revendications territoriales globales que  
21          formulent depuis longtemps la plupart des peuples  
22          autochtones situés dans les limites géographiques  
23          du Québec.

24                   Parce que quand on regarde les... les  
25          revendications territoriales de plusieurs des...

1 des nations autochtones qui résident dans les  
2 limites géographiques du Québec, ça vient avec la  
3 question d'autonomie gouvernementale. Ça  
4 vient... On veut bien sûr, pour pouvoir contrôler  
5 son territoire, ça nous prend l'autonomie  
6 gouvernementale.

7 Alors si on disait, "bon, on vous donnera pas  
8 l'autonomie gouvernementale, mais on va vous  
9 donner plus d'autonomie administrative", par  
10 exemple, pour l'État, il y a toujours ce danger  
11 que *oups* ça rouvrirait le dossier des  
12 revendications territoriales, et s'il y a bien  
13 une chose que l'État québécois cherche à éviter  
14 par-dessus tout, je dirais que il cherche  
15 éviter... ça c'est à l'instar de... de... il faut  
16 bien le dire, de... de tous les états quels  
17 qu'ils soient, une chose qu'un état libéral  
18 cherche à éviter par-dessus tout, c'est bien le  
19 morcellement du territoire sur lequel s'exerce  
20 son autorité et sur lequel reposent ses assises  
21 économiques. Donc c'est un autre... un frein, si  
22 vous voulez, à cette reconnaissance de latitude  
23 institutionnelle.

24 Enfin, la troisième raison, je vous dirais  
25 qu'elle renvoie au fait brutal et désolant que

1 l'État et la société allochtone considèrent au  
2 fond les peuples autochtones comme des entités  
3 sociales mineures, politiquement sous-développées  
4 et en général incapables de se gouverner  
5 correctement.

6 C'est sûr qu'il y a peu d'Allochtones, il y a  
7 peu d'entre nous qui allons admettre d'emblée  
8 qu'on pense de cette manière-là, qu'on voit les  
9 Autochtones comme ça, parce que... d'une part  
10 parce que cette manière de se représenter les  
11 Autochtones fait plutôt mal paraître celui ou  
12 celle qui se réclamerait de cette vision-là, si  
13 vous voulez, mais surtout d'autre part parce que  
14 cette vision, je dirais qu'elle est intériorisée  
15 dans l'imaginaire social que la vaste majorité  
16 des citoyens allochtones... allochtones ne se...  
17 ne se rendent pas compte à quel point il  
18 détermine leurs rapports aux populations  
19 autochtones.

20 C'est un sentiment qui pourtant est bien réel  
21 et je dirais qu'il habite notre perception des  
22 peuples autochtones tel un écho idéologique, je  
23 dirais, persistant de l'histoire trouble et je  
24 dirais infâme aussi de nos interactions avec les  
25 peuples autochtones.

1 C'est une histoire qui est marquée au coin de  
2 rapports de pouvoir inégaux fondés sur la  
3 spoliation de leurs terres, sur la  
4 marginalisation socioéconomique, politique et  
5 culturelle délibérée et je dirais même planifiée  
6 et... et... oui, planifiée, de leurs communautés.

7 Ne pas s'avouer ça, à mon avis, ne pas le  
8 reconnaître rend futile toute volonté de dialogue  
9 et de réconciliation avec les peuples  
10 autochtones, parce que je pense que si tant est  
11 que l'on ait véritablement à coeur l'amélioration  
12 des conditions de vie des peuples autochtones, la  
13 mise en oeuvre de services publics qui  
14 satisfassent véritablement leurs besoins et  
15 l'instauration d'un dialogue fécond, il faut  
16 avoir le courage de prendre fait et acte de notre  
17 histoire et des effets délétères que les  
18 pratiques passées et actuelles entraînent.

19 Nous avons eu, juste avant ma présentation,  
20 la présentation de la présidente de la Commission  
21 des droits de la personne et des droits de la  
22 jeunesse. On a vu qu'il y a toute une panoplie  
23 de... de... toute une panoplie de... de mesures  
24 qui sont en place, mais on a vu aussi, on a  
25 entendu aussi parler d'histoires qui font en

1            sorte que les raisons pour lesquelles ces... ces  
2            mesures antiracistes ou antidiscriminatoires sont  
3            en place c'est parce que justement on est obligé  
4            de reconnaître qu'il y a une histoire des effets  
5            délétères de cette histoire-là et qu'on vit  
6            encore avec ça.

7            Lorsque la création de la Commission a été  
8            annoncée, la ministre... la ministre de la  
9            Justice, madame Stéphan... Stéphanie Vallée, a  
10          déclaré la chose suivante :

11                    « Le mandat de la Commission n'est pas  
12                    de trouver des coupables; nous  
13                    recherchons la réconciliation et non le  
14                    blâme. »

15            Il est sûr que cette affirmation participe  
16            d'une intention qui est admirable, mais pour moi,  
17            elle est problématique. Elle suppose que l'on  
18            est bien conscient des zones troubles et toxiques  
19            qui contaminent le rapport des Autochtones à la  
20            société et à l'État québécois, mais qu'en fin de  
21            compte on n'est pas nécessairement prêt à aller  
22            au fond des choses, à la racine du mal; effaçons  
23            tout simplement l'ardoise et recommençons à zéro  
24            (0). C'est beaucoup plus simple, c'est beaucoup  
25            moins exigeant, mais en même temps, je pense

1           qu'il y a là une manière plutôt commode de se  
2           dédouaner et de se soustraire aux exigences  
3           ardues de l'imputabilité la plus élémentaire.

4           En filigrane de cette déclaration... Et je  
5           ne blâme pas la... la ministre de la Justice. Je  
6           pense que on est dans ça, on est tous à penser  
7           comme ça à certains égards. En filigrane de  
8           cette déclaration se trouve en fait le meilleur  
9           moyen, je pense, de ne rien changer à la donne  
10          actuelle et de passer à côté du dialogue, de la  
11          confiance et de la réconciliation que cherche  
12          pourtant à inspirer le gouvernement.

13          Je vais être dur. Je pense qu'il faut au  
14          contraire blâmer, non pas des individus. À mon  
15          sens, ça ne ferait qu'envenimer les choses, ça  
16          arrangerait rien non plus. Il faut blâmer, pas  
17          pour trouver des coupables, je pense que  
18          là-dessus la ministre a raison, mais bien  
19          plutôt... Je dis "blâmer", j'utilise le mot  
20          "blâmer", c'est plus une figure de style, si vous  
21          voulez. Il faut blâmer pour nous amener à forcer  
22          un examen de conscience en profondeur, une  
23          autocritique honnête, je dirais, et sans détour  
24          sur la nature des dispositifs sociaux et  
25          institutionnels qui ont été mis en place par la

1 population allochtone et qui perpétuent une donne  
2 sociopolitique éminemment inégalitaire et  
3 inéquitable pour les peuples autochtones.  
4 Blâmer, oui, mais surtout pour en arriver à faire  
5 comprendre et admettre en fin de compte qu'à  
6 travers ses institutions et ses services publics,  
7 tout aussi bien intentionnés soient-ils, la  
8 société allochtone entretient à l'endroit des  
9 peuples autochtones un rapport marqué au coin de  
10 la violence. Une violence douce peut-être, une  
11 violence lente.

12 Il y a une... il y a un... un auteur  
13 américain qui parle *slow violence*, de violence  
14 lente, mais ça veut dire cette violence elle est  
15 là, elle est peut-être pas aussi brutale qu'elle  
16 ait pu être par exemple dans le passé, qu'on  
17 pense bien sûr aux pensionnats, qu'on pense bien  
18 sûr aussi, bon, parfois aux tentatives réelles de  
19 faire disparaître physiquement les... les peuples  
20 autochtones. Cette violence est peut-être pas  
21 aussi brutale que dans le passé, mais c'est une  
22 violence qui est peut-être plus symbolique, mais  
23 c'est une violence qui est là malgré tout. Et  
24 c'est une violence qui, je dirais, dans une  
25 société libre, démocratique et juste, à mon sens,



1 est inacceptable.

2 Sans une volonté, je dirais, d'adopter... une  
3 volonté authentique d'adopter au préalable cette  
4 attitude autocritique dont je parle, je pense  
5 qu'on va accoucher de solutions inadéquates, des  
6 solutions mi-figue, mi-raisin au mieux, mais des  
7 solutions qui vont pas régler grand-chose et qui  
8 au final vont mécontenter les peuples  
9 autochtones.

10 Il faut bien voir une chose, c'est que les  
11 services publics aux Autochtones ou auxquels les  
12 Autochtones ont accès ici au Québec sont pensés  
13 dans la plupart des cas, sont pensés, sont  
14 conçus, sont mis en place, sont dispensés par  
15 l'État québécois et donc par des Allochtones  
16 généralement insensibles, il faut... il faut bien  
17 dire les choses telles qu'elles sont, aux  
18 réalités autochtones, ou s'ils sont pas  
19 insensibles, ils sont ignorants des réalités  
20 autochtones. Et ça, c'est pensé, conçu et... et  
21 configuré à l'intérieur de cadres et de normes  
22 qui tiennent très rarement compte, je pense, des  
23 besoins spécifiques et des contextes  
24 socioculturels et des savoir autochtones, et  
25 c'est bien là où le bât blesse.

1           Vous savez, quand une travailleuse sociale va  
2           dans une communauté, elle voit des... des enfants  
3           laissés à eux-mêmes tard le soir dans la rue,  
4           bon, elle va peut-être conclure que il y a  
5           négligence parentale. Elle va suggérer peut-être  
6           qu'il est préférable que ces enfants-là soient  
7           retirés de la communauté ou de leurs parents et  
8           mis sous la protection de l'État.

9           En passant, il y a plusieurs études qui...  
10          qui font état de ça. Je prends pas ça en l'air.  
11          Il y a plusieurs études qui font état de ce genre  
12          de... de pratiques.

13          Mais il y a plus d'enfants autochtones  
14          aujourd'hui qui se retrouvent en famille ou en  
15          centre d'accueil géré par l'État que d'enfants  
16          forcés d'intégrés les pensionnats autochtones au  
17          plus fort du système, un système qui avait été  
18          pourtant décrié, le système des pensionnats.

19          De la même manière, le policier qui est  
20          confronté à un Autochtone je dirais itinérant ou  
21          peut-être en état d'ébriété sur la voie publique,  
22          il va voir d'abord un fauteur de troubles, il va  
23          voir un criminel peut-être en puissance, une  
24          personne qu'il faut traiter par la manière forte.  
25          Il va pas se demander qu'est-ce qu'il faut faire

1           avec cette personne-là. Il va pas se demander...  
2           il va pas penser à l'histoire qui a... qui a  
3           peut-être amené cette personne-là dans sa  
4           situation. De sorte qu'aujourd'hui, madame  
5           Thermitus en a parlé, il y a surreprésentation  
6           des populations autochtones dans le milieu  
7           carcéral et à peu près à toutes les étapes du  
8           processus judiciaire, et ça c'est un phénomène  
9           qui est courant et bien documenté, vous le savez  
10          sans doute autant que moi.

11                 Le Québec ne fait pas nécessairement bonne  
12          figure. Il y a des provinces au Canada qui font  
13          beaucoup moins bonne figure sur cette  
14          question-là.

15                 Par exemple, dans les provinces de l'Ouest on  
16          voit parfois jusqu'à vingt-cinq pour cent (25 %),  
17          même plus parfois, de la population carcérale qui  
18          est une population autochtone, alors que la  
19          population de ces... de ces provinces-là... de  
20          ces provinces-là est peut-être à six (6), sept  
21          (7), huit pour cent (8 %). Donc, des fois, c'est  
22          trois-quatre (3-4) fois, même cinq (5) fois la...  
23          la population.

24                 Enfin, le fonctionnaire du... du ministère de  
25          l'Éducation qui va évaluer les cursus dispensés

1 dans les écoles des réserves va être avant tout,  
2 d'abord et avant tout soucieux de s'assurer que  
3 ces programmes-là ou que les cursus qui sont  
4 dispensés correspondent aux programmes du  
5 Ministère, or, le taux de décrochage...  
6 décrochage scolaire des jeunes Autochtones sont  
7 parmi les plus élevés.

8 Ce que je vous dis, c'est que les gens des  
9 services sociaux ou des services policiers, des  
10 services de santé ou du ministère de l'Éducation  
11 font leur travail. On peut estimer qu'ils le  
12 font très bien en général, mais ils le font en  
13 général aussi en toute méconnaissance des  
14 contextes et des enjeux internes aux communautés,  
15 et surtout, je dirais, en toute ignorance de  
16 l'histoire.

17 Il faut bien comprendre que ce qu'on peut  
18 voir comme étant du désœuvrement auquel  
19 certaines personnes autochtones ou certaines  
20 communautés autochtones peuvent être en proie,  
21 l'inaptitude apparente de certains parents ou le  
22 désintérêt de certains jeunes Autochtones pour  
23 l'apprentissage de connaissances émanant de la  
24 société allochtone, bref, tout ce que nous  
25 pourrions voir comme étant des pratiques

1           dysfonctionnelles ou des comportements déviants,  
2           ça c'est essentiellement imputable à l'héritage  
3           historique.

4           Et je pense, encore là je le répète, il faut  
5           avoir le courage de reconnaître avec franchise  
6           que la société et l'État allochtone sont à la  
7           source de réalités socioéconomiques  
8           consternantes, la détresse... et la détresse  
9           psychosociale accablante qui afflige encore trop  
10          de communautés et d'individus autochtones.

11          Il faut pas hésiter à se livrer avant tout,  
12          sans louvoyer, à un examen, quand je parlais  
13          d'examen de conscience, c'est aussi un examen  
14          lucide de l'histoire, une histoire malsaine, une  
15          histoire interminable qui dure encore, de  
16          rapports sociaux qui, à mon sens, sont  
17          scandaleusement inégaux entre les peuples  
18          autochtones et la société allochtone du Québec.

19          Ce sont des rapports sociaux marqués par la  
20          spoliation des terres, je vous l'ai dit tantôt,  
21          mais ce sont des rapports qui... qui ont justifié  
22          au fil du temps des pratiques institutionnelles  
23          en vertu desquelles toutes sortes de règles, de  
24          normes, de pratiques sont étrangères aux peuples  
25          autochtones et leur ont été imposées au seul

1 profit de la population allochtone et de sa  
2 domination incontestable.

3 Ce que je dis ici, c'est pas une question de  
4 se culpabiliser ou de s'autoflageller, mais  
5 c'est... il faut aller à la racine du problème et  
6 si on... on fait pas justement cet exercice de  
7 comprendre les raisons pour lesquelles nous nous  
8 retrouvons dans cette situation-là, pour  
9 lesquelles les peuples autochtones sont dans ce  
10 rapport inégal, mais vraiment très inégal, on...  
11 on va manquer certaines choses, on va manquer, on  
12 n'ira pas au fond des choses.

13 C'est sûr qu'on refera pas l'histoire, mais  
14 je pense qu'il est important d'en connaître au  
15 moins les tenants et les aboutissants afin de  
16 réaliser, dans la mesure, bien sûr, où on veut  
17 véritablement changer les choses, afin de  
18 réaliser qu'il faut procéder autrement, qu'il  
19 faut mettre en place un nouveau paradigme, parce  
20 que de toute... de toute évidence, les pratiques  
21 actuelles donnent des résultats qui sont à mille  
22 lieux de ce qui est souhaitable.

23 Ce paradigme-là, il est à inventer, et dans  
24 le fond je suis heureux que la Commission existe,  
25 justement parce qu'elle pourrait nous donner

1           la... la possibilité de réfléchir à ce qu'il faut  
2           mettre dans ce paradigme-là.

3           Mais je dirais, pour moi personnellement, que  
4           pour fonctionner, pour que ce paradigme-là vaille  
5           vraiment la peine et... et arrive, donne des  
6           résultats qui valent la peine, il y a au moins  
7           deux (2) préalables qu'il faut. Le paradigme  
8           doit participer de deux (2) préalables.

9           Le premier, c'est qu'il faut d'abord nous  
10          départir de notre manière, je dirais,  
11          paternaliste de voir et de percevoir  
12          l'Autochtone.

13          Il faut admettre par exemple qu'un exercice  
14          comme celui que constitue la Commission, en  
15          raison de sa mécanique interne, pose quand même  
16          la société et l'État allochtone en maîtres du jeu  
17          plénipotentiaire dont la mansuétude apparente  
18          reconduit quand même une logique sociopolitisée  
19          en vertu de laquelle ça revient à l'homme blanc  
20          civilisé et omniscient d'apporter ses lumières,  
21          de décider au bout du compte des rectificatifs,  
22          qui, il faudra voir, mais compromettront pas trop  
23          sans doute ses intérêts propres.

24          Je parle de la Commission, mais je pourrais  
25          parler... parce qu'on est là, mais je pourrais

1            parler de plein d'autres agences, plein d'autres  
2            initiatives.

3            Si on est toujours dans cette dimension  
4            paternaliste, parce qu'il y a quand même un peu  
5            de ça quand on pense, bon, qu'est-ce qu'il faut  
6            faire avec les Autochtones, comment... Puis ça,  
7            ça remonte à loin, hein, le problème autochtone,  
8            le "problème indien" qu'on appelait ça à la fin  
9            du dix-neuvième (19<sup>e</sup>) siècle, début du vingtième  
10            (20<sup>e</sup>) siècle. On appelait ça le "problème  
11            indien". "Qu'est-ce qu'on fait avec ces gens-là?  
12            Qu'est-ce qu'on va faire? Il faut leur trouver  
13            des solutions. Il faut, nous, trouver des  
14            solutions."

15            Bien sûr, une des solutions qu'on avait  
16            trouvée à l'époque, c'était les pensionnats.  
17            C'était pas la meilleure solution, bien sûr, mais  
18            on est toujours dans cette espèce de... de, je  
19            dirais, de... de registre-là où essentiellement  
20            c'est à nous, Allochtones, de trouver des  
21            solutions et ces solutions-là doivent en général  
22            être en phase, si vous voulez, nos propres  
23            intérêts.

24            Ce qu'il faut faire, à mon sens, c'est qu'il  
25            faut reconnaître que nous bénéficions des effets



1           à long terme d'une histoire qui n'a de cesse de  
2           nous avantager, et à l'inverse, qui minorise  
3           l'Autochtone.

4           Je pense que c'est important de... de partir  
5           de ça, de reconnaître ça. Que bien sûr on est  
6           peut-être le... le plus pauvre des... des  
7           Allochtones, mais qu'en quelque part même cette  
8           pauvreté-là fait en sorte que notre situation  
9           globale est encore meilleure que celle de plein  
10          d'Autochtones, O.K.

11          Donc il faut reconnaître qu'on bénéficie de  
12          cette histoire-là et en... je dirais, à partir de  
13          là il faut reconnaître aussi également que cette  
14          hiérarchisation qui s'est instituée en  
15          fonction... à cause de cette histoire, que cette  
16          hiérarchisation, que cet écart épouvantable dans  
17          le fond, cet écart encore trop grand n'est pas  
18          acceptable en démocratie et qu'il faut y  
19          renoncer. Ça c'est le premier préalable, à mon  
20          sens, à ce paradigme à construire, à inventer.  
21          Le deuxième préalable, c'est qu'il faut amener  
22          l'État à... quand je dis "amener l'État", ça veut  
23          dire nous amener nous, parce que l'État... l'État  
24          est un produit de la société, il faut amener  
25          l'État à abandonner son approche d'égalité

1 formelle et accepter collectivement que c'est pas  
2 avantager indûment un groupe, comme les peuples  
3 autochtones, que de consentir à certaines  
4 prérogatives, mais bien de faire preuve  
5 d'équité et de justice sociale.

6 C'est pas si... Pour reprendre encore mon  
7 exemple de l'approche commune en deux mille trois  
8 (2003), deux mille quatre (2004), bon, je peux  
9 comprendre les gens de la... de la Côte-Nord  
10 d'avoir eu... d'avoir eu peur, mais en même  
11 temps, le fait qu'ils auraient eu... que les  
12 Autochtones auraient eu par exemple droit à  
13 peut-être plus de l'industrie forestière de  
14 là-bas ou plus de l'industrie des pêches ou quoi  
15 que ce soit, auraient pu avoir accès à plus de  
16 ces ressources-là ne leur... ne leur aurait rien  
17 enlevé, au contraire.

18 Et je pense que c'est une chose à laquelle il  
19 faut... il faut s'habituer, c'est-à-dire qu'il  
20 faut... il faut... non pas s'habituer, mais il  
21 faut se reconditionner l'esprit en quelque sorte  
22 et voir que l'égalité formelle c'est pas  
23 nécessairement la meilleure chose.

24 Si on veut parler en termes de justice  
25 sociale et d'équité, c'est pas une mauvaise chose

1           parfois que de... de faire en sorte que certains  
2           groupes aient accès, peut-être temporairement, à  
3           des ressources auxquelles d'autres n'ont pas  
4           accès, accès à des... à des... appelons ça des  
5           privilèges, si vous voulez, certains appellent...  
6           appelleraient ça des privilèges, appelez ça comme  
7           vous voulez, mais qu'ils ont... quand ils ont  
8           accès à ça c'est en fait pour amener les choses à  
9           niveau puis à créer une société qui soit  
10          véritablement égalitaire.

11                 Pour que ce nouveau paradigme, que j'appelle  
12          de mes voeux ici, se forme ou prenne forme, je  
13          pense d'abord qu'il faut cesser de penser que si  
14          certains individus et communautés autochtones  
15          sont en mauvaise posture psychosociale ou  
16          socioéconomique c'est de leur faute, hein.  
17          Malheureusement, c'est des choses qu'on entend  
18          très souvent. En tout cas, ce sont des choses  
19          que moi j'ai entendues. Ça, il faut arrêter de  
20          penser ça.

21                 Il faut comprendre que lorsqu'une personne  
22          autochtone transgresse une loi, un règlement  
23          municipal ou une norme institutionnelle donnée,  
24          il ne transgresse en fait qu'un cadre légal qui  
25          lui a été imposé par une force, une autorité

1           institutionnelle extérieure et une dynamique de  
2           pouvoir qu'il ne contrôle pas et qui au fond  
3           l'agresse.

4           Je suis pas en train de dire qu'il faut  
5           laisser tout passer aux Autochtones s'ils  
6           respectent pas la... ils respectent pas... ils  
7           respectent pas la loi. Bon, c'est une chose,  
8           mais il faut comprendre aussi, là, qu'il y a...  
9           que quand on... quand un Autochtone transgresse  
10          une loi qui lui est extérieure, qu'il est  
11          presque, je dirais, en situation d'autodéfense.

12          Il faut aussi accepter que certaines nations  
13          autochtones puissent désirer opérer en dehors du  
14          giron socio-institutionnel dominant. Oui,  
15          effectivement, et peut-être qu'on peut s'accorder  
16          ou s'entendre sur des... des partenariats, mais  
17          il est pas impossible aussi que certaines  
18          communautés, certains groupes puissent dire à un  
19          moment donné, "non, nous on aime mieux opter...  
20          opter out", comme on dit en anglais, c'est-à-dire  
21          "on veut... on veut pas vraiment faire partie de  
22          ça et qu'on a besoin d'un espace en fait pour un  
23          certain temps à l'extérieur... à l'extérieur du  
24          pays".

25          En fait, on devrait être sensibles à ça,

1 nous, les Québécois, parce que... en tout cas,  
2 plusieurs Québécois aimeraient bien opter out de  
3 la fédération canadienne et pensent que c'est  
4 possible justement de... de faire cavalier seul.

5 Mais dans une démocratie, l'idée... je pense  
6 que de repousser les frontières de la démocratie,  
7 d'aller jusqu'au bout de la démocratie, de ce que  
8 la démocratie veut véritablement dire, bien c'est  
9 de permettre, en tout cas c'est de... c'est de à  
10 tout le moins envisager cette possibilité-là,  
11 qu'un groupe, que des groupes puissent vouloir  
12 opérer en dehors du giron socio-institutionnel  
13 dominant, et que s'ils le font, c'est pas  
14 nécessairement grave, c'est pas nécessairement  
15 problématique et qu'il y a moyen d'établir des  
16 partenariats. Et donc ce qu'il faut aussi, c'est  
17 les laisser profiter de la latitude nécessaire.  
18 Et ça, je vous dis ça, c'est... encore là, c'est  
19 en rapport aux... aux recommandations, aux  
20 trouvailles ou aux observations ou aux recherches  
21 qui ont été faites depuis une cinquantaine  
22 d'années. C'est vers ça que ça pointe en fait.  
23 Et donc, il faut se rendre, je dirais, en bout de  
24 piste, et ça c'est une plus grosse commande, aux  
25 revendications d'autonomie gouvernementale et

1 voir aux revendications territoriales des peuples  
2 autochtones.

3 Bon, une fois que tout ça est dit, quelles  
4 recommandations pourrais-je faire? Je veux pas  
5 faire de "recommandations". Je ne pense pas que  
6 ce soit de mon ressort de faire des recommanda-  
7 tions, mais il me semble qu'il y a des pistes ou  
8 en fait il y a des choses minimales auxquelles il  
9 faut... qu'il faut prendre en considération et  
10 vers lesquelles on doit tendre.

11 Puis si on veut changer les choses dans les  
12 services... dans les services publics offerts aux  
13 Autochtones, première des choses, je dirais que  
14 ça prend un financement accru.

15 Bien qu'il soit pas rare d'entendre au sein  
16 de la population allochtone des commentaires à  
17 l'effet que les Autochtones sont "gras dur",  
18 "vivent aux crochets des contribuables", dans les  
19 faits, les Autochtones à travers le pays  
20 reçoivent en général presque deux (2) fois moins,  
21 *per capita*, en paiement de transferts et  
22 contributions étatiques de toutes sortes, tous  
23 pays confondus, que les citoyens allochtones.  
24 C'est une chose qu'on ne sait pas. On pense  
25 toujours que les Autochtones nous en demandent,

1 nous en demandent, nous en demandent, qu'on leur  
2 donne plein d'argent, qu'il y a rien qui...  
3 qui... en bout de piste ça sert pas à grand-chose  
4 parce qu'ils savent pas la gérer. Au fond, en  
5 réalité, ils reçoivent encore moins d'argent, *per*  
6 *capita*, hein, par tête de pipe. Un Autochtone  
7 reçoit moins de transferts étatiques, de  
8 transferts gouvernementaux qu'un non-Autochtone,  
9 presque à la hauteur de deux (2) fois moins.

10 Je dis "financement accru", mais attention,  
11 pas de saupoudrage nécessairement. Il faut le  
12 faire de manière réfléchie et ciblée. Très  
13 souvent, quand on dit "financement accru", on  
14 fait des programmes puis on distribue l'argent à  
15 gauche et à droite, mais c'est pas pensé dans  
16 une... d'une manière intégrée et réfléchie, les  
17 programmes sont... on a distribué l'argent qui  
18 est pas nécessairement bien... bien dépensé.  
19 Mais je parle de financement accru à créer des  
20 programmes en consultation étroite avec les...  
21 les communautés autochtones et de façon à  
22 véritablement répondre à leurs besoins.

23 Je disais "pas de saupoudrage", mais aussi  
24 surtout pas de programme qu'on dit en anglais *one*  
25 *size fits all*, pas de programme où on fait le

1 même programme à travers... Il faut être capable  
2 de penser en dehors de la boîte et puis en dehors  
3 de... des paramètres étatiques ou gouvernementaux  
4 qui peuvent être établis puis voir dans quelle  
5 mesure on peut laisser cette latitude  
6 institutionnelle à certains groupes autochtones  
7 ou à certains... à certains groupes qui  
8 pourraient le demander.

9 Encore là, ce ne sont pas tous qui demandent  
10 cette... ce type de latitude, mais là où elle est  
11 exigée, là où... où on pense que cette latitude  
12 pourrait être meilleure pour la communauté, bien  
13 écoutons, assoyons-nous et écoutons ce que la  
14 communauté a à dire à propos de ça.

15 Deuxième recommandation, ce serait peut-être  
16 que il faudrait mettre en place des programmes de  
17 formation pour les Autochtones par des  
18 Autochtones, de manière à dispenser des services  
19 publics en accord avec les principes de  
20 sécurisation culturelle. C'est peut-être un mot  
21 qui va revenir au cours des audiences de la  
22 Commission "sécurisation" ou "sécurité  
23 culturelle". Je pense que ma collègue, Carole  
24 Lévesque, qui va venir ici la semaine prochaine,  
25 va vous en parler.



1           Mais c'est important, créer, offrir des  
2           services publics dans un... dans un cadre qui  
3           soit en accord, qui soit en phase avec les... les  
4           critères de bien-être culturel, parce que le  
5           bien-être c'est pas simplement que d'avoir de  
6           l'argent, comme vous le savez, et d'être en  
7           santé, ça va plus loin... ça va beaucoup plus  
8           loin aussi.

9           Troisième recommandation ce serait : toujours  
10          travailler de concert avec les Autochtones. Ne  
11          pas engager d'initiatives ni mettre de l'avant  
12          des programmes dont ils ne soient d'abord  
13          porteurs.

14          J'entendais parler par une de mes collègues,  
15          pas plus tard que la semaine dernière, d'un cas.  
16          Je pense que... Bon, elle travaille avec des  
17          gens du... du ministère des Services *socials*...  
18          du ministère des Services sociaux à Québec puis  
19          elle leur disait un peu ce que je vous ai dit,  
20          puis ils lui ont dit... ils lui ont dit, "ah,  
21          c'est correct, on va faire des programmes, mais  
22          on va envoyer nos gens faire ces programmes-là et  
23          puis on va faire un petit peu de... de formation  
24          de nos gens puis ils vont pouvoir y aller".

25          C'est pas tout à fait la... la cible à... à

1           chercher à atteindre, c'est-à-dire qu'il faut  
2           pas... il faut que l'initiative vienne véritable-  
3           ment des communautés autochtones, qu'elle soit  
4           portée par les communautés autochtones, par des  
5           individus des... des individus des communautés  
6           autochtones et qu'on soit à l'écoute  
7           véritablement des besoins et de la manière dont  
8           ils voient les choses.

9           Une autre recommandation que je ferais si  
10          j'en avais à faire, ce serait d'avoir des  
11          programmes de sensibilisation culturelle aux  
12          fonctionnaires allochtones chargés de dispenser  
13          et de gérer les programmes et services  
14          gouvernementaux.

15          C'est sûr que demain matin on va pas changer  
16          les choses, ça va être encore des... des  
17          Allochtones qui vont offrir des services publics  
18          aux... aux personnes autochtones, O.K., mais je  
19          parle d'une... d'une formation en profondeur.  
20          Donc c'est pour ça quand je parlais de  
21          ressources, financement accru, ressources  
22          accrues, bien ça prend une formation en  
23          profondeur et non pas une séance d'une heure  
24          (1hre) ou deux (2) ici et là. C'est beaucoup  
25          plus complexe.

1           Moi, je donne... à l'Université Concordia, je  
2           donne des... des séances de formation. Écoutez,  
3           un cours sur les peuples autochtones à  
4           l'université c'est... c'est quarante-cinq heures  
5           (45 h), hein, bon, et encore là, on gratte  
6           seulement que la surface.

7           Nous, on a un programme d'études autochtones  
8           à Concordia où on offre toute une panoplie de  
9           cours, c'est quarante-cinq (45) crédits, alors  
10          c'est quarante-cinq (45) fois quarante-cinq  
11          heures (45 h), ça. C'est pour vous dire.

12          Alors, bon, je dis pas que tout le monde  
13          devrait avoir ce type de formation-là, mais il  
14          faut une sensibilisation culturelle aux... une  
15          plus de grande sensibilisation culturelle aux  
16          fonctionnaires allochtones.

17          C'est pas que nous soyons insensibles. J'ai  
18          utilisé le mot "insensibles" tout à l'heure, mais  
19          c'est... c'est... bon, tout à l'heure, mais c'est  
20          peut-être pas le bon mot, mais c'est surtout que  
21          nous sommes ignorants.

22          Vous dire combien de fois, soit en faisant  
23          des séances de formation ou même auprès de mes  
24          étudiants, je leur montre le film parfois de...  
25          en fait, je commence souvent mon cours avec le

1 film de Richard Desjardins, *Nation invisible*.  
2 Écoutez, les gens qui sont pas familiers à ces  
3 questions-là, le visage leur tombe. Ils disent,  
4 "ah, ça se peut pas qu'on fasse ça au Québec, au  
5 Canada", pourtant c'est une réalité.

6 Alors donc, moi je pense, bon, c'est une  
7 formation culturelle aux fonctionnaires, je pense  
8 que c'est une formation qui devrait être faite.  
9 La Commission de vérité et réconciliation allait  
10 beaucoup plus loin. Elle parle dans les écoles  
11 et tout ça, mais bon, on va commencer étape par  
12 étape. Mais dans la mesure où on parle des  
13 services publics ici, je pense qu'un programme de  
14 sensibilisation culturelle peut fonctionner, mais  
15 un vrai programme de formation, là. Ce serait...  
16 ce serait pas de trop.

17 Dernière recommandation que je vous ferais  
18 peut-être, ça serait de regarder du côté des  
19 meilleures pratiques, parce qu'il y en a des  
20 bonnes pratiques, hein, des choses qui  
21 fonctionnent bien.

22 Ici, vous avez à Val-d'Or, au Centre d'amitié  
23 autochtone, la Clinique Minowé, qui a... qui est  
24 un programme qui a commencé, je pense, en deux  
25 mille huit (2008), deux mille neuf (2009). C'est

1           une expérience réussie qui en fait aujourd'hui,  
2           d'après ce que je peux voir, va aussi aller de  
3           l'avant, va même beaucoup plus loin que ce que  
4           j'en ai su ou appris en lisant des articles à  
5           gauche et à droite. Mais là il y a une... une  
6           intervention de... il y a une expérience réussie  
7           d'interventions et de pratiques sociosanitaires  
8           en milieu autochtone qui est fondée en très  
9           grande partie sur le principe justement de  
10          sécurisation culturelle. Allez voir les gens  
11          du... du Centre d'amitié puis ils vont... ils  
12          vont vous en parler.

13                 Et je pense que là, je parle cet exemple-là  
14          parce qu'on est à Val-d'Or, mais je suis sûr  
15          qu'il y a d'autres pratiques à l'intérieur du  
16          pays, à gauche et à droite, dans plein de  
17          communautés autochtones à gauche et à droite, de  
18          ce type-là, où on... on valorise justement la  
19          sécurité culturelle ou l'idée de sécurisation  
20          culturelle.

21                 Bref, je dirais pour terminer qu'on ne peut  
22          proprement saisir les difficultés et les tensions  
23          qui se manifestent dans le champ des services  
24          publics destinés aux Autochtones si on ne tient  
25          pas compte du contexte historique et la trame

1 sociopolitique qui alimentent les rapports de  
2 l'État à ces derniers.

3 Faire l'économie de cette analyse, je l'ai  
4 dit tantôt, et sans une ouverture aux  
5 possibilités de reconfiguration de l'approche  
6 dominante, à mon sens, on se condamne à faire du  
7 surplace. Il faut véritablement s'ouvrir à une  
8 prise en charge réelle par les Autochtones de  
9 leurs services publics.

10 Vous aurez peut-être remarqué que je n'ai pas  
11 parlé de racisme systémique et ni de  
12 colonialisme, entre autres parce que... C'est  
13 pas parce que ça existe pas, et il est là c'est  
14 sûr, le colonialisme est là. J'en parle pas,  
15 surtout quand je suis en public j'en parle moins,  
16 parce que je pense toujours à... aux gens de mon  
17 entourage, aux gens de ma famille. Si je leur  
18 dis, "t'es un sale raciste", la... la  
19 conversation va s'arrêter là. C'est pas comme ça  
20 que je vais les convaincre. Donc c'est pas un  
21 mot que j'utilise beaucoup. Ça veut pas dire que  
22 le système... la... la réalité est pas là, O.K.  
23 Mais il faut voir aussi qu'il y a des politiques.  
24 Essayons de voir qu'est-ce qu'on peut faire avec  
25 nos politiques. On a plein de politiques

1 antiracistes, antidiscriminatoires. Qu'est-ce  
2 qu'on peut faire avec ces politiques-là?  
3 Mettez... mettons-les de l'avant.

4 Mais aussi, il faut réfléchir surtout, et  
5 je... je conclurai là-dessus, aux dynamiques  
6 sociales. Parce que le racisme, le racisme  
7 systémique, le colonialisme, c'est... bon, on...  
8 on n'est pas des colonialistes de naissance, on  
9 n'est pas des racistes de naissance, on le  
10 devient parce qu'on est socialisé un peu comme  
11 ça, et quand on dit qu'on est raciste, on n'est  
12 pas nécessairement des mauvaises personnes.  
13 On... on est... on a intériorisé des schèmes de  
14 valeur et ce sont ces schèmes de valeur, ce sont  
15 ces manières, ces normes qu'il faut remettre en  
16 question et qu'il faut... et c'est pour ça que je  
17 dis qu'il faut aller beaucoup plus loin.

18 C'est pas simplement que en cherchant à  
19 gauche et à droite des... des cataplasmes en fait  
20 sur des plaies qui sont ouvertes qu'on va y  
21 arriver, mais il faut chercher, aller plus loin  
22 à... à quelles sont les valeurs, les schèmes de  
23 valeur que nous avons intériorisés, à les  
24 déconstruire éventuellement et à travailler sur  
25 ces schèmes de valeur qui sont, à mon sens, comme

1           je l'ai dit plusieurs fois, délétères et qui sont  
2           problématiques.

3           Je termine là-dessus. Je vous remercie de  
4           m'avoir écouté.

5           **LE COMMISSAIRE :**

6           Merci. M<sup>e</sup> Leblanc, est-ce que... est-ce qu'il y  
7           a des choses que vous aimeriez demander à  
8           monsieur Salée comme (inaudible)?

9           **M<sup>e</sup> CHRISTIAN LEBLANC :**

10          Oui. Monsieur Salée, j'aurais besoin... je vais  
11          essayer de formuler ma question de la manière la  
12          plus intelligente possible.

13          Vous avez parlé, bon, vous avez dit tout à  
14          l'heure, bon, "l'État rechigne à... à faire ce  
15          qu'il serait nécessaire de faire pour trois (3)  
16          raisons". Vous avez parlé... vous avez dit,  
17          "l'État carbure à l'égalité formelle", vous êtes  
18          revenu sur ce concept... ce concept-là à la fin,  
19          alors que je... les Autochtones au Québec sont  
20          sous un... sous un régime... régis par un régime  
21          légal, fiscal qui... qui est particulier.

22          Alors quand je vous ai entendu parler de ça,  
23          j'avais l'impression qu'il y a avait là une  
24          contradiction, comme si le... le problème venait  
25          du fait que l'État applique la même... la même



1           recette à tout le monde, donc c'était une forme  
2           de... c'était... comme si le... la discrimination  
3           viendrait du fait de traiter tout le monde de la  
4           même façon plutôt que...

5           **DANIEL SALÉE :**

6           Oui.

7           **M<sup>e</sup> CHRISTIAN LEBLANC :**

8           ... que de façon différente, mais en même temps,  
9           les Autochtones ont un régime particulier. Je  
10          dis pas qu'il est bon, là. Mais alors comment  
11          vous pourriez réconcilier ces deux (2)  
12          concepts-là dans ma tête, là?

13          **DANIEL SALÉE :**

14          C'est une excellente question. C'est une  
15          excellente question et ça pose en fait un... un  
16          problème théorique.

17                 Là où j'en... Effectivement, parce que  
18          l'État va... si on prend le cas des... des  
19          Autochtones, l'État, effectivement, a un  
20          traitement différentiel, si vous voulez, à  
21          l'égard des Autochtones. La Loi sur les Indiens,  
22          c'est une manière différente de traiter les  
23          Autochtones, pas bien, là, mais différente,  
24          effectivement.

25          Là où j'en... quand je parle de... de problème

1 d'égalité formelle, c'est... je me... je me mets  
2 surtout dans la perspective de nos citoyens, de  
3 nos concitoyens.

4 Quand on cherche à... à... comment dirais-je,  
5 égaliser les chances, surtout si dans cette  
6 égalisation ou ce processus d'égalisation des  
7 chances ça veut dire qu'on nous enlève quelque  
8 chose... C'est pour ça que je parlais de... de  
9 l'exemple de l'approche commune puis des gens de  
10 la Basse-Côte-Nord, de la Côte-Nord à l'égard des  
11 Innus, parce que l'impression c'était que de  
12 donner quelque chose aux Autochtones, un  
13 avantage, ça nous enlèverait... ça leur  
14 enlèverait quelque chose. Ça leur enlèverait par  
15 exemple des ressources économiques ou des chances  
16 économiques, des chances de développement  
17 économique, et c'est dans ce sens-là que je parle  
18 de "l'État carbure à l'égalité formelle".  
19 J'aurais peut-être dû dire "la société en  
20 général".

21 C'est qu'on a de la difficulté à saisir le  
22 fait que parfois on puisse... Surtout, c'est  
23 évident que la Loi sur les Indiens, personne va  
24 s'en plaindre du côté allochtone, parce que ça  
25 nous enlève rien, au contraire, ça nous permet de

1           dominer un groupe, mais si on enlève cette Loi-là  
2           puis qu'on dit "bon, bien, il faut changer les  
3           choses" puis qu'il faut remettre à niveau, ça  
4           c'est comme les... les fameuses politiques  
5           d'actions positives dans le temps. On dit, "ah,  
6           mais ça pas d'allure. Là, on crée... on crée...  
7           les femmes ou les minorités racisées vont avoir  
8           plus, puis bon, les hommes blancs vont se  
9           retrouver en situation d'inégalité par rapport à  
10          ces gens-là".

11                 Non, c'est pas ça. Ce qu'on fait tout  
12           simplement, c'est qu'on essaie de mettre à  
13           niveau, on essaie de... de faire en sorte que les  
14           gens qui partent en arrière de la ligne de départ  
15           soient aussi sur la ligne de départ avec... avec  
16           tout le monde. Et c'est sûr que de pousser les  
17           gens qui sont derrière sur la... qui sont  
18           derrière, ça peut apparaître comme étant une  
19           tentative de donner plus à un groupe sur le coup,  
20           mais c'est pas... c'est pas... ce que je dis,  
21           c'est pas... c'est pas comme ça qu'il faut voir  
22           les choses, comprenez-vous. C'est pas comme ça  
23           qu'il faut...

24                 À mon sens, c'est que si on ne se sort pas de  
25           cette manière de... de se positionner par rapport

1           à... à des groupes que parfois l'État ou que la  
2           société va tenter ou que eux peuvent demander  
3           une... une mise à niveau, si on se positionne de  
4           manière négative à l'égard de ces revendications-  
5           là, à mon sens, on fait fausse route. On va pas  
6           faire changer les choses, on va pas faire avancer  
7           les choses. C'est dans ce sens-là.

8           Votre... votre question, elle est très bonne  
9           en passant, effectivement, parce que effective-  
10          ment, l'État peut créer des... des... comment  
11          dirais-je, des paliers différents de traitement,  
12          mais il faut voir aussi en quoi ces paliers de  
13          traitement différents servent ou ne servent pas.  
14          Dans le cas des Autochtones, je pense que la  
15          démonstration est faite depuis la Loi sur les  
16          Indiens de mille huit cent soixante-seize (1876)  
17          que ce traitement différent a pas aidé les  
18          Autochtones. Sauf que là, nous on en a profité  
19          puis là on se dit que, bon, bien pour changer les  
20          choses, s'il faut en donner plus, bien ça nous  
21          fait... ça nous fait sourciller, en fait. Ça  
22          fait sourciller beaucoup de gens.

23          **M<sup>e</sup> CHRISTIAN LEBLANC :**

24                Donc dans un contexte où à une certaine époque on  
25                a éta... on a mis en place un régime différent

1           pour les Autochtones et qu'on constate que ce  
2           régime différent-là est peut-être, en tout cas,  
3           entre autres, à la source du problème qu'on vit  
4           aujourd'hui, leur qualité de vie et tout ça  
5           qui... qui est moindre, il pourrait s'avérer tout  
6           de même que la manière de ne... de ne pas être  
7           discriminatoire ça serait encore une fois  
8           d'appliquer des... une solution différente,...

9           **DANIEL SALÉE :**

10           Oui.

11           **M<sup>e</sup> CHRISTIAN LEBLANC :**

12           ... en étant peut-être idéalement plus sages que  
13           les gens l'ont été il y a...

14           **DANIEL SALÉE :**

15           Oui. Effectivement.

16           **M<sup>e</sup> CHRISTIAN LEBLANC :**

17           ... il y a cent (100) ans ou il y a cinquante  
18           (50) ans, là.

19           **DANIEL SALÉE :**

20           C'est pour ça que je parle de "plus grande  
21           latitude institutionnelle". Et ça, je vous ai  
22           dit ça parce que c'est à... c'est à la lumière  
23           des recherches.

24           Lorsque... En fait, lorsque ça va mieux, on  
25           voit que les communautés où ça va mieux, où ça...

1           qui ont pu se prendre en main, c'est qu'ils ont  
2           eu plus de latitude institutionnelle, pour une  
3           raison ou pour une autre, soit que l'État leur  
4           a... l'a permis, soit que eux l'ont pris... se  
5           sont pris en main de... de... par leurs propres  
6           moyens et donc arrivent à... à naviguer, si vous  
7           voulez, avec ou autour des normes en place ou  
8           des... des lois en place. Mais en général, ils  
9           ont pris le taureau par les cornes, si je peux  
10          dire, et ont une... un contrôle plus direct sur  
11          la gestion de leurs services publics, leur  
12          gouvernance, etc.

13                 C'est dans ce sens-là qu'il faut bien voir  
14          que si jamais un groupe nous dit... un groupe  
15          autochtone, une communauté nous dit, "bon, bien  
16          nous on veut faire... bande à part ou on veut  
17          telle ou telle chose", qui semble être en  
18          désaccord ou en porte-à-faux par rapport à ce qui  
19          est donné à l'ensemble de la population, si on  
20          régenterait puis qu'on dit, "non, on peut pas,  
21          parce que tout le monde doit avoir la même  
22          chose", pour moi c'est ça, c'est dans ce sens-là  
23          qu'on... c'est dans ce sens-là qu'on fait un...  
24          qu'on... qu'il y a un problème.

25                 Et ça en passant, je le répète, je l'invente

1 pas, là, c'est... c'est basé sur presque  
2 cinquante (50) ans de recherches puis de... de  
3 travaux sur ces questions-là.

4 **M<sup>e</sup> CHRISTIAN LEBLANC :**

5 J'aurais une deuxième question. Vous avez fait  
6 état du fait que... bon, à la toute fin dans  
7 vos... vous dites que vous voulez pas faire des  
8 recommandations, mais...

9 **DANIEL SALÉE :**

10 Oui, bon.

11 **M<sup>e</sup> CHRISTIAN LEBLANC :**

12 ... la formulation s'y apparente tout de même,  
13 mais... et c'est... c'est très bien, là, c'est pas  
14 un reproche, vous avez parlé de services publics  
15 donnés aux Autochtones par les Autochtones.

16 Si on fait référence, si je fais référence au  
17 fait que sur certains territoires au Québec il y  
18 a des services publics parmi les six (6) services  
19 publics qui sont étudiés dans le mandat de la  
20 Commission qui sont donnés par des Autochtones à  
21 des Autochtones, je pense à sur le territoire  
22 cri, bon, la Police régionale crie, les services  
23 sociaux, services de santé, je pense qu'il y a  
24 peu d'Allochtones dans les... dans les  
25 travailleurs terrain qui donnent ces services-là,

1 est-ce que vous avez eu ou vous... vous-même ou  
2 votre équipe ou des gens que vous connaissez,  
3 d'autres chercheurs ont eu l'occasion de comparer  
4 cette situation-là, par exemple sur le territoire  
5 cri, même dans une certaine mesure sur le  
6 territoire inuit, du fait qu'on est plus en  
7 présence de... de services donnés par les  
8 Autochtones à des Autochtones, malgré que ça soit  
9 quand même dans le même cadre que celui qui...  
10 qui vient de Québec, là? Est-ce que ça... ç'a  
11 été étudié, ça, pour voir s'il y avait  
12 (inaudible)?

13 **DANIEL SALÉE :**

14 Effectivement. Bon, là j'ai parlé de manière  
15 très générale, et quand on parle de manière très  
16 générale, on tourne un peu les coins ronds.  
17 Il est évident que si on commence à aller... et  
18 ça, il y a... en fait, ce serait une belle étude  
19 à faire en administration publique, d'ailleurs  
20 c'est une chose à laquelle je pense, ça serait  
21 d'aller communauté par communauté.

22 Il est évident que par exemple dans le cadre  
23 de l'entente... l'entente... pas l'entente, mais  
24 plutôt la politique-cadre de mille neuf cent  
25 quatre-vingt-dix huit (1998) du gouvernement du



1 Québec, Partenariat, développement, actions, à  
2 l'époque l'idée c'était de faire des ententes de  
3 partenariat ou des ententes négociées avec  
4 différentes communautés. Et effectivement, au  
5 cours des années, par exemple vous parlez du  
6 service de la police, il y a plein de  
7 communautés...

8 Par exemple, moi je demeure à Montréal. À  
9 Kahnawake, juste au sud de Montréal, ils ont leur  
10 propre service de police, et ça, c'est sûr que  
11 c'est donné par... par des Autochtones eux-mêmes,  
12 O.K.

13 Donc d'une part il y a ça, il y a cette  
14 réalité-là qu'effectivement on a dans certains...  
15 dans certaines communautés des services où même  
16 parfois les... les... Bon, vous avez parlé des  
17 Cris. Bon, c'est sûr que c'est le meilleur  
18 exemple, mais les Cris disposent de l'entente...  
19 de l'accord de la Baie James...

20 **M<sup>e</sup> CHRISTIAN LEBLANC :**

21 De ressources financières.

22 **DANIEL SALÉE :**

23 ... et de la Paix des braves et disposent de  
24 ressources. Ils ont... c'est quelque chose  
25 qu'ils ont dû... qu'ils ont obtenu au fil des

1           ans, je dirais à l'arrachée, avec plein de... de  
2           luttés.

3           Le problème, à mon sens, c'est pas que les  
4           Cris aient ça, mais c'est que les autres ne  
5           l'aient pas, c'est-à-dire qu'il y a plein... il y  
6           a plein de... Vous avez parlé de... de  
7           communautés, vous avez parlé des Cris, des  
8           Inuits, bon, peut-être qu'effectivement on peut  
9           parler des Mohawks, effectivement, il y a  
10          peut-être des services qui sont contrôlés par  
11          eux, mais pourquoi est-ce que c'est pas à  
12          l'ensemble? Pourquoi est-ce que les... les  
13          politiques qu'on a pu octroyer ou enfin les  
14          programmes ou les... les ententes de partenariat  
15          qu'on puisse avoir avec certains... certaines  
16          communautés, pourquoi ne les retrouve-t-on pas à  
17          l'ensemble de... de toutes les communautés  
18          autochtones? Bon, ça c'est une chose.

19          L'autre chose, la plupart de ces... de ces  
20          ententes-là ou enfin de ces... lorsque les  
21          services publics sont offerts par des  
22          Autochtones, c'est offert en général dans le  
23          cadre des cadres... dans le cadre des... des  
24          politiques, des pratiques, de la vision de l'État  
25          québécois. Il peut y avoir des aménagements.

1                   C'est pour ça tantôt je parlais de la... de  
2                   la Clinique Minowé. Pour moi, c'est un cas  
3                   intéressant, parce que oui ça se fait avec... en  
4                   partenariat avec l'État, avec les services  
5                   sociaux puis tout ça, mais en même temps avec la  
6                   possibilité pour les gens de la base de définir  
7                   par eux-mêmes ce qui est nécessaire pour eux, ce  
8                   qu'ils ont de besoin, en fonction de leurs  
9                   priorités. Et ça, c'est une expérience réussie.  
10                  Il y a... il y a différentes études qui ont  
11                  été... Vous pouvez demander directement aux gens  
12                  de... du Centre d'amitié.

13                  Pour moi, là, ça aussi c'est là où le bât  
14                  blesse un peu, parce que pourquoi ne pas  
15                  justement donner plus de latitude? Pourquoi  
16                  faut-il que ça soit toujours à l'intérieur du  
17                  cadre... du cadre de l'État?

18                  Ça se peut que ça soit... puis que les... En  
19                  passant, il faut pas généraliser puis dire que  
20                  tous veulent... en dehors de... du cadre de  
21                  l'État, mais je pense qu'il faut dans un premier  
22                  temps voir qu'il y a un rapport de pouvoir et que  
23                  très souvent les peuples autochtones sont placés  
24                  dans une situation où très souvent ils ont pas...  
25                  ils ont pas le.... ils ont pas tellement le

1           choix.

2           Je me rappelle toujours de... d'une séance,  
3           pas d'une séance, plutôt d'une séquence d'un film  
4           à l'époque, d'un documentaire, *One More River*.  
5           C'était les Cris de la... de la baie James, juste  
6           avant la Paix des braves. Il y avait un film  
7           documentaire qui avait été fait et il suivait Ted  
8           Moses qui essayait de... de persuader ses gens  
9           que l'entente de la Paix des braves puis la  
10          diversion de la rivière Rupert ça serait une  
11          bonne affaire.

12          Puis à un moment donné, ses gens sont là,  
13          "ç'a pas d'allure, on peut pas faire ça. Tu te  
14          rends-tu compte de ce qui va arriver? Une de nos  
15          plus belles rivières va être... va devenir un  
16          filet", etc. Il s'arrête puis là il... c'était  
17          des jeunes, entre autres, c'est dans le film,  
18          puis ça, ça m'est resté à l'esprit, il dit,  
19          "écoutez, là, on n'a pas le choix. Si on fait  
20          pas... si on prend... si on signe pas ça,  
21          Hydro-Québec va le faire de toute manière".  
22          Ça, ça m'est resté dans l'esprit, parce que même  
23          un groupe fort qui a su politiquement être très  
24          habile, qui a su se mobiliser, comme les Cris, il  
25          admettait, Ted Moses, qui était à l'époque le

1 grand chef de la Nation crie, il admettait à  
2 l'époque que "bien, on est quand même pris un  
3 petit peu, je dirais pas le couteau sur la gorge,  
4 mais on est acculé un peu au pied du mur, là".  
5 Il faut véritable... Parce que ça va se faire de  
6 toute façon.

7 Et ça, cette dynamique de pouvoir-là, c'est  
8 sûr que c'est difficile à saisir, on la voit...  
9 on la voit pas tout le temps, nous, de  
10 l'extérieur, on la voit pas, mais elle existe et  
11 je pense que c'est pour ça que... c'est sûr que  
12 ce que je dis c'est un peu idéaliste parce que ça  
13 demande une... comment dirais-je, une prise de  
14 conscience qui fait qu'on deviendrait tous des  
15 bons garçons puis des bonnes filles puis qu'on  
16 écouterait les Autochtones, on les laisserait  
17 faire.

18 C'est difficile de penser comme ça, c'est  
19 difficile de... de saisir les choses de cette  
20 manière-là ou même d'arriver à ça, mais en  
21 quelque part, je pense que si on veut  
22 véritablement changer les choses, il faut  
23 s'orienter de plus en plus vers ce type de  
24 comportement, je dirais, de... d'attitude, de  
25 mentalité, sinon j'ai bien peur que les choses

1           vont pas changer, bien en tout cas,  
2           superficiellement.

3           Donc vous avez raison, oui, il y a des... il  
4           y a des exemples à gauche et à droite et je suis  
5           sûr que si on faisait une étude à... à l'ensemble  
6           du pays on verrait que... on verrait que dans  
7           plein de communautés il y a des choses qui se  
8           font, où les communautés se prennent en main un  
9           peu plus, mais très souvent, c'est à l'intérieur  
10          du... de... des... de paradigmes, pas de  
11          paradigmes, mais de paramètres – pardon – qui  
12          sont imposés par l'État.

13          Des fois ça se négocie un petit peu, mais  
14          moi, ce que... idéalement, je pense que ces  
15          paramètres-là, ça serait bien si ces  
16          paramètres-là étaient négociés ensemble. C'est  
17          pas toujours négocié ensemble, hein. L'État  
18          arrive à la table puis, "bon, bien voici. Ça  
19          c'est mon cadre, travaillons à l'intérieur de  
20          cadre-là". Pourquoi pas à arriver l'intérieur...  
21          à la table pas de cadre du tout?

22          **M<sup>e</sup> CHRISTIAN LEBLANC :**

23                 Fabriquons notre propre...

24          **DANIEL SALÉE :**

25                 Fabriquons notre... notre propre cadre ensemble.

1           Il y a des bonnes chances que ça... il y a des  
2           bonnes chances que ça sortirait peut-être pas  
3           nécessairement des pratiques actuelles, ok, sauf  
4           que, il me semble que on aurait là à tout le  
5           moins une... une reconsidération, une  
6           reconfiguration des rapports de pouvoir qui, à  
7           mon sens, sont tellement inégaux que ça donne le  
8           genre de situations auxquelles on est confronté.

9           **M<sup>e</sup> CHRISTIAN LEBLANC :**

10           Je vous remercie beaucoup.

11           **LE COMMISSAIRE :**

12           M<sup>e</sup>Coderre.

13           **M<sup>e</sup> DAVID CODERRE :**

14           Pas de commentaires pour moi. Merci.

15           **LE COMMISSAIRE :**

16           Pas de commentaires. Monsieur Salée, vous êtes  
17           du monde de l'éducation puis il y a quelque chose  
18           que j'ai le goût de vous demander.

19           Vous avez abordé la question d'un programme  
20           de formation aux services publics. Vous avez  
21           parlé du nombre de crédits d'une formation que  
22           vous donnez à Concordia. Je me suis demandé,  
23           est-ce que les services publics ou les gens qui,  
24           je sais pas, à dix-sept (17), dix-huit (18),  
25           dix-neuf (19), vingt (20) ans, deviennent

1 infirmières, policiers, agents correctionnels  
2 ou... ou Dieu sait quoi, là, dans le domaine des  
3 services publics, est-ce que leur perception du  
4 monde autochtone, est-ce que leur connaissance du  
5 monde autochtone peut être bien différente à ce  
6 stade-là de leur développement de l'ensemble de  
7 la population?

8 C'est ma première question, mais j'en aurai  
9 une autre après.

10 **DANIEL SALÉE :**

11 Je vous dirais que... bien enfin, c'est quand  
12 même... (inaudible) c'est une question de  
13 connaissance ou d'ignorance, souvent les gens  
14 savent pas.

15 Cela dit, ce vers quoi on se destine dans le  
16 monde de l'éducation, en tout cas au niveau  
17 universitaire, surtout dans la foulée de la  
18 Commission Sinclair, vérité et réconciliation, on  
19 voit maintenant des universités, l'Université de  
20 Winnipeg, je pense, euh... oui, je pense c'est  
21 l'Université de Winnipeg, je me trompe peut-être,  
22 peut-être l'Université du Manitoba, a, depuis je  
23 pense c'est cette année ou l'année prochaine,  
24 vont forcer tous les étudiants à prendre au moins  
25 un cours faisant partie de leurs crédits, que ce



1           soit un ingénieur, une infirmière, un médecin,  
2           ah, il y a peut-être pas de faculté de médecine  
3           là-bas, mais vous voyez ce que je veux dire, tous  
4           les étudiants doivent, pour graduer, pour avoir  
5           leur diplôme, avoir pris un cours sur les peuples  
6           autochtones.

7           La Commission de vérité et réconciliation  
8           recommande ça. Bon, je pense que ça serait déjà  
9           pas une bonne chose, ça serait déjà une bonne  
10          chose que l'on fasse ça, parce qu'effectivement,  
11          les... les infirmières, les policiers, les gens  
12          qui vont éventuellement offrir des services  
13          publics, s'ils ont pas cette connaissance...

14          C'est pas par... c'est pas par méchanceté,  
15          c'est pas par mauvaise foi parfois que les  
16          services qu'ils vont offrir ou les... leur  
17          attitude à l'égard de leurs commettants ou enfin  
18          des... des... de leur "clientèle", entre  
19          guillemets, sont pas nécessairement ce qu'on  
20          pourrait espérer. C'est très souvent parce  
21          qu'ils savent tout simplement pas quoi faire, ils  
22          sont pas sensibles à... à ça.

23          Donc est-ce que les jeunes sont différents du  
24          reste de la population? Euh... certains oui,  
25          mais dans l'ensemble je dirais non, parce que

1           moi, ce que... je le vois. Je suis toujours  
2           surpris de voir quand je... j'ai des étudiants  
3           qui... Écoutez, je donne une cours de maîtrise,  
4           doctorat à l'automne prochain, là. C'est... le  
5           cours, il est déjà bondé. Il y a déjà trop  
6           d'étudiants dans mon cours. Donc il y a une soif  
7           de connaissances, mais les gens arrivent très  
8           souvent complètement démunis, et quand on leur  
9           apprend des choses, par exemple ne serait-ce que  
10          l'histoire de la Loi sur les Indiens et puis de  
11          ce que ç'a donné comme... comme effets, les gens  
12          sont complètement démunis, ils en reviennent pas.

13                 Donc, non, nos jeunes sont pas nécessairement  
14          mieux... Je pense que c'était ça l'idée de  
15          votre... la... le sens de votre question?

16          **LE COMMISSAIRE :**

17                 (Inaudible).

18          **DANIEL SALÉE :**

19                 Allez-y.

20          **LE COMMISSAIRE :**

21                 Est-ce que vous pensez que c'est suffisant, à la  
22          dernière minute, des gens qui vont aller  
23          travailler dans les services publics, de recevoir  
24          une formation en ce qui concerne les réalités  
25          autochtones ou si ce serait pas une bonne idée de

1           commencer beaucoup plus tôt...

2           **DANIEL SALÉE :**

3           Oui.

4           **LE COMMISSAIRE :**

5           ... à l'ensemble de la population?

6           **DANIEL SALÉE :**

7           Oui, mais c'est sûr. Idéalement, on aurait  
8           commencé à la maternelle. Idéalement, je veux  
9           dire, il faudrait peut-être même revoir nos  
10          manuels d'histoire.

11          J'ai pas... j'ai pas... j'ai pas d'enfants  
12          d'âge scolaire maintenant, ils sont tous grands  
13          maintenant mes enfants, mais je parlais à un  
14          collègue récemment qui a un enfant qui est en  
15          secondaire 5, ou 4 ou 5, il a eu un examen  
16          d'histoire et puis il avait été assez étonné de  
17          voir que l'histoire au secondaire il y avait  
18          presque rien sur les Autochtones. Il y avait  
19          presque rien sur les Autochtones, peut-être une  
20          couple de pages, mais c'est tout, alors que la  
21          réalité historique de notre société part  
22          justement... est fondée même sur la... la  
23          présence des Autochtones.

24          Quand je dis "fondée", c'est véritablement,  
25          parce que non seulement on en a... au début de la

1            colonie, au début des... dans les premières  
2            années on a eu besoin des Autochtones, c'était  
3            nos amis, mais quand ils ont... quand on s'est  
4            aperçu qu'on avait moins besoin d'eux, bien là,  
5            on les a mis à l'écart dans les réserves puis on  
6            sait ce que... on connaît la suite, la Loi sur  
7            les Indiens et tout... et la... la Loi sur les  
8            Indiens et tout le reste.

9            Tout ça pour vous dire que je pense que...  
10          bon, là, ça dépasse un peu peut-être le mandat de  
11          votre Commission, mais il est évident qu'il  
12          faut... il faut partir de plus loin. Pour  
13          changer les mentalités, il faut... il faut partir  
14          de... il faut partir de loin. Il faut partir  
15          de... il faut... il faut instruire les enfants  
16          assez jeune, il faut leur faire comprendre. Et  
17          ça, ça je dirais que c'est... c'est comme ça  
18          dans... pour tout.

19          Tous les groupes, quand on regarde l'histoire  
20          des sociétés contemporaines, tous les groupes qui  
21          se sont retrouvés dans une situation de minorité  
22          ou qui ont été soit exploités, dominés ou mis à  
23          l'écart et qui aujourd'hui s'en sortent un peu  
24          mieux, c'est parce que généralement soit qu'ils  
25          ont... ils se sont imposés dans la société.

1 Je pense aux... que je pense par exemple à  
2 certaines minorités racisées, les Noirs, les  
3 femmes ou les homosexuels, ils se sont imposés à  
4 force de luttes politiques, O.K., et puis ce qui  
5 fait qu'en... en... éventuellement, on... ça  
6 s'est intégré dans la... dans la société. On a  
7 fini par comprendre, on l'a intériorisé, on a vu  
8 que dans une société libre et démocratique mettre  
9 au rencart un Noir ou un homosexuel dans les...  
10 sur le marché du travail par exemple c'est pas  
11 correct. On n'a pas tout à fait réussi encore,  
12 mais de façon générale c'est beaucoup plus  
13 accepté.

14 Donc dans l'histoire de nos sociétés, quand  
15 on arrive à faire en sorte que des groupes qui  
16 ont été dominés ou minorisés ou exploités ou mis  
17 au rancart ou mis à l'écart, quand on voit ces  
18 groupes-là surgir et devenir de plus en plus  
19 forts, c'est parce qu'il y a eu justement d'une  
20 part une vision politique et une mobilisation de  
21 la part de ces groupes-là qui ont dit, "non,  
22 c'est assez, on [ne] veut plus être traités comme  
23 ça", et que d'autre part finalement aussi on en  
24 est venu à comprendre que leur situation, leur  
25 position sont acceptables, c'est-à-dire que

1 leurs... leurs revendications plutôt sont  
2 acceptables et que ça ne nous enlève rien par  
3 exemple de faire en sorte que... qu'ils aient  
4 plus de place de la sphère publique, sur le  
5 marché du travail ou quoi ce soit.

6 Donc ça, ça vient avec le temps, mais il  
7 faut... justement, il faut le prendre le temps  
8 puis il faut... il faut souvent commencer par la  
9 base.

10 Les peuples autochtones, je dirais, depuis  
11 les quarante (40) dernières années, ont fait  
12 énormément de travail pour être plus acceptés et  
13 pour qu'on comprenne mieux leurs situations. Il  
14 reste encore beaucoup à faire, parce que très  
15 souvent on n'écoute pas assez.

16 Le fait aussi qu'ils soient une minorité, une  
17 petite minorité, ça aide pas beaucoup. Quand on  
18 voit des groupes minoritaires qui ont réussi à  
19 surgir ou à surmonter les obstacles, souvent ils  
20 sont en plus grand nombre démographiquement. Ça  
21 aide pas... leur situation n'aide pas  
22 nécessairement.

23 Mais c'est pas une raison, je pense qu'il  
24 faut justement aussi être mieux au fait de notre  
25 histoire et puis des... et des réalités

1           historiques, et ça, j'en... je... ça commence par  
2           l'éducation à la base. Il faut commen... il  
3           faudrait commencer dans nos manuels d'histoire,  
4           peut-être avoir même, à l'école primaire et à  
5           l'école secondaire, avoir un cours d'histoire par  
6           exemple, qu'il y en ait plusieurs, un cours  
7           d'histoire du Québec, oui, mais un cours  
8           d'histoire des Autochtones par exemple. Je pense  
9           pas qu'il y en ait.

10           Bon, ça... Mais on part de loin. Ça, c'est  
11           bien au-delà du mandat de votre Commission, mais  
12           je pense que c'est le genre de choses auxquelles  
13           il faut... il faut réfléchir éventuellement sur  
14           le long terme si on veut vraiment que les choses  
15           changent.

16           Pour moi, en bout de piste, là, ça revient  
17           à... à une question bien fondamentales, ok:  
18           est-ce qu'on veut être une société qui est juste,  
19           démocratique, équitable, égalitaire, une bonne  
20           société? Si oui, si la réponse à ça c'est oui  
21           puis qu'on regarde ce qui se passe aux... avec  
22           les Autochtones, ça, là, on est à côté de la  
23           coche si on continue de... de laisser... de  
24           laisser ça arriver, hein. Il faut prendre les  
25           moyens, et il faut se les donner, les moyens.

1           Puis ça, une société véritablement démocratique,  
2           c'est une société qui se parle, c'est une société  
3           où les gens se parlent, interagissent et puis  
4           arrivent à la table avec des préjugés peut-être,  
5           mais essaient justement éventuellement, pour  
6           arriver à un dialogue qui soit fécond, arriver à  
7           des résultats qui portent puis qui soient  
8           productifs, bien qu'on essaie de laisser tomber  
9           nos préjugés puis qu'on les laisse de côté.  
10          On a tous des préjugés, puis j'en ai, tout le  
11          monde en a, O.K. On arrive à la table, mais  
12          c'est d'essayer de surmonter ces préjugés-là puis  
13          dire, "bien..."... réaliser qu'il y a un préjugé  
14          dans mon affaire, un préjugé dans ma manière de  
15          voir l'autre et... et que, bon, il faut que je  
16          travaille là-dessus, et ça, bien ça c'est un...  
17          c'est un travail sociétal, c'est un travail  
18          collectif qui doit se faire sur le long terme.

19       **LE COMMISSAIRE :**

20           Est-ce qu'il y a autre chose, M<sup>e</sup> Leblanc?  
21           M<sup>e</sup> Coderre? Alors je vous remercie beaucoup  
22           d'avoir accepté notre invitation.

23       **DANIEL SALÉE :**

24           Avec grand plaisir. Merci.

25



1       **LE COMMISSAIRE :**

2               Très instructif. J'espère qu'on pourra avoir  
3               l'occasion de vous entendre dans une autre étape  
4               de la Commission. Merci.

5       **DANIEL SALÉE :**

6               Peut-être. J'ai été très général dans ma  
7               présentation, mais on peut faire des choses plus  
8               pointues.

9       **LE COMMISSAIRE :**

10              (Inaudible).

11       **DANIEL SALÉE :**

12              Je travaille avec des gens et puis qui font des  
13              choses plus pointues, mais bon, si vous avez  
14              besoin de précisions, de détails, n'hésitez pas à  
15              faire appel à nous.

16       **LE COMMISSAIRE :**

17              Vous vous auriez sans doute de bonnes suggestions  
18              à nous faire quand nous arriverons à l'étape des  
19              recommandations.

20       **DANIEL SALÉE :**

21              Oui, peut-être. Merci.

22       **LE COMMISSAIRE :**

23              Ça serait très bienvenu. Alors merci encore.

24       -----

25  
26

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
  
14  
15  
16  
  
17  
18

Nous, soussignées, KARINE BÉDARD et GABRIELLE BOYER, sténographes officielles, certifions que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes recueillies au moyen de l'enregistrement mécanique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé :



Karine Bédard, s.o.



Gabrielle Boyer, s.o.